

ÉTATS FINANCIERS 2020-2023

BUDGET 2023-2026

67^e Congrès
de la CSN
Montréal – 2023

POUVOIR
MAINTENANT

POUVOIR MAINTENANT



Solidaire
depuis 1921



ÉTATS FINANCIERS 2020-2023

67^e Congrès
de la CSN
Montréal – 2023

BUDGET 2023-2026



Solidaire
depuis 1921

POUVOIR





États financiers 2020-2023

MAINTENANT

ÉTATS FINANCIERS 2020-2023

A9 MOT DU TRÉSORIER

A23 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS CUMULATIFS

- 3 État cumulatif des résultats
- 4 État cumulatif de la situation financière
- 6 État cumulatif de l'évolution de l'actif net
- 7 État cumulatif des flux de trésorerie
- 8 Notes complémentaires

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- 13 État des résultats
- 14 État de la situation financière
- 16 État de l'évolution de l'actif net
- 17 Notes complémentaires
- 25 Charges – direction
- 26 Charges – syndicalisation
- 27 Charges – recherche et condition féminine
- 28 Charges – soutien à la négociation
- 29 Charges – santé-sécurité et environnement
- 30 Charges – communications
- 31 Charges – appui aux mobilisations
et à la vie régionale
- 32 Charges – administration

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

- 34 État des résultats
- 35 État de la situation financière
- 36 État de l'évolution de l'actif net
- 37 Notes complémentaires
- 39 Charges – appui à la négociation, péréquations
- 40 Charges – appui à la négociation,
négociations regroupées et locales
- 41 Charges – appui à nos revendications

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

- 43 État des résultats
- 44 État de la situation financière
- 45 État de l'évolution de l'actif net
- 46 Notes complémentaires

BUDGET DE FONCTIONNEMENT —

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 49 Comité exécutif et personnel d'appui
- 50 Contrôle
- 50 Administration du FDP
- 50 Gestion des immeubles
- 51 Ressources humaines et formation
- 52 Juridique
- 53 UCCO-SACC-CSN
- 54 Comités et groupes de travail
- 55 Information – documentation
- 56 Imprimerie – distribution
- 57 Équipe nationale
- 57 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 58 Bas-Saint-Laurent
- 58 Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 59 Québec–Chaudière-Appalaches
- 59 Cœur du Québec
- 60 Estrie
- 60 Montréal métropolitain
- 61 Laurentides
- 61 Lanaudière
- 62 Montérégie
- 62 Outaouais
- 63 Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
- 63 Côte-Nord
- 64 Finances
- 65 Informatique
- 66 Immeuble de Montréal
- 67 Immeuble de Québec
- 68 Débiteurs
- 69 Arrérages de *per capita*
- 70 Récapitulatif de certaines dépenses
- 71 Charges diverses d'organisation et de consolidation

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE —

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 73 Secteur public – négociations regroupées
- 74 Campagnes confédérales
- 76 Dépenses – prestations de grève, publicité préventive, allocations de grève, dépenses de mobilisation et frais juridiques
- 85 Dépenses de fermeture et de maintien des emplois

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

- 87 Évolution des résultats trimestriels budgétisés pour l'exercice 2020–2023
- 88 Liste des travaux du groupe de consultation pour le maintien et la création d'emplois du Québec

B1 RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE





MOT DU TRÉSORIER

Camarades délégué-es,

Voici venu le moment de vous transmettre les résultats du dernier exercice financier. À la CSN, il appartient aux syndicats réunis en congrès, l'autorité souveraine de la confédération, d'approuver les états financiers du dernier exercice. Ce sera également à vous, délégué-es de ce 67^e congrès, d'adopter la proposition budgétaire de l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} mars dernier.

MAINTENANT

Cette démarche de transparence, de démocratie et de reddition de comptes concernant l'utilisation des cotisations syndicales que nous versent nos membres est inscrite dans notre histoire.

C'est un trait distinctif du type de syndicalisme qui s'exerce à la CSN. Il est largement reconnu, y compris par les politiciens et les chroniqueurs les plus antisyndicaux, que la CSN fait preuve d'une transparence à nulle autre pareille quant à sa situation financière. Cela comporte son lot de risques ; toutes et tous peuvent prendre connaissance de la situation financière de la CSN et la commenter. Eh bien, qu'il en soit ainsi !

Nous continuons à considérer que c'est en disposant de l'ensemble des informations que les militantes et les militants du mouvement peuvent prendre les décisions les plus éclairées. Cela a toujours servi les intérêts de celles et de ceux qui forment les syndicats CSN et du mouvement dans son entier.

Avant d'étudier les résultats du dernier exercice, je voudrais faire un bref rappel de la structure financière de la CSN et des choix budgétaires effectués lors du dernier congrès.

STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA CSN

Les statuts et règlements fixent le *per capita* versé à la CSN à 0,72 % de la masse salariale brute. Les montants ainsi perçus sont répartis dans trois caisses distinctes : le Budget de fonctionnement reçoit 0,47 %, le Fonds de défense professionnelle, 0,225 % et le Fonds de soutien extraordinaire, 0,025 %.

Le Budget de fonctionnement sert à payer les services de la CSN, lesquels viennent en appui aux syndicats, aux fédérations et aux conseils centraux. On y retrouve le Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale, le Service de l'informatique, le Service de recherche et de condition féminine, le Service de santé-sécurité et d'environnement, le Service de soutien à la négociation, le Service de syndicalisation, le Service des communications, le Service des finances, le Service des immeubles, le Service des ressources humaines et de formation et le Service juridique. Ces services permettent à la CSN d'agir efficacement pour la défense des conditions de travail des membres, pour ses syndicats affiliés et pour l'avancement de leurs revendications sociales et politiques.

C'est aussi le Budget de fonctionnement qui soutient la tenue des différentes instances tels le bureau confédéral, le conseil confédéral et le présent congrès, contribuant ainsi à maintenir la vigueur de la vie démocratique à la CSN.

Le Fonds de défense professionnelle couvre, quant à lui, les dépenses en appui aux luttes telles que les budgets spéciaux de mobilisation, les prestations aux grévistes et les allocations aux syndicats lors de conflits ainsi que les frais juridiques liés aux luttes syndicales.

Ce fonds couvre aussi les dépenses en appui à la négociation telles que le soutien financier aux négociations regroupées ou coordonnées dans le secteur privé. En ce qui a trait au secteur public, la totalité du Budget de fonctionnement du comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP) est assumée par le FDP. C'est aussi de ce fonds que proviennent les transferts de péréquation versés aux fédérations et aux conseils centraux. Le Fonds de défense professionnelle couvre finalement les dépenses en appui à nos revendications, comme celles liées aux campagnes confédérales, aux campagnes régionales menées par les conseils centraux et aux campagnes sectorielles menées par les fédérations.

Le troisième fonds, soit le Fonds de soutien extraordinaire, a essentiellement pour fonction de renflouer les deux premiers en cas de besoin, et ce, sur décision du conseil confédéral. Une organisation syndicale combative comme la nôtre doit pouvoir déployer son action en fonction de l'évolution de la conjoncture. Le Fonds de soutien extraordinaire contribue à la nécessaire capacité d'adaptation du mouvement et joue un rôle crucial dans la structure financière de la CSN.

CHOIX BUDGÉTAIRES 2020—2023

Lors du dernier congrès, nous avons établi notre prévision de revenus pour l'exercice financier en estimant qu'en moyenne, nous aurions 256 958 membres cotisants par mois et que le taux mensuel moyen de *per capita* par membre cotisant serait de 27,85 \$.

À partir de ces estimations, les revenus de *per capita* pour l'exercice 2020-2023 étaient évalués à 257 634 627 \$, soit 13 149 073 \$ ou 5,4 % de plus que pour l'exercice financier 2017-2020. Cette hausse anticipée était relativement modeste, puisqu'elle reposait sur une réduction du nombre moyen de cotisantes et de cotisants de 4 586 (-1,8 %). Quant à la baisse du nombre de membres, elle s'expliquait essentiellement par les nombreuses mises à pied effectuées dans les entreprises en raison de la

COVID-19. Il ne faut pas perdre de vue que dans les premiers temps de la pandémie, nous avons vu notre nombre moyen de cotisants chuter d'environ 27 000 membres, ce qui représentait grosso modo 10 % de notre notre effectif, et que la remontée du nombre de membres était plutôt lente. Néanmoins, la hausse anticipée du taux moyen de 1,78 \$ (+6,8 %) permettait d'espérer une croissance des revenus.

	RÉEL 2014-2017	RÉEL 2017-2020	BUDGET 2020-2023
NOMBRE MOYEN DE COTISANTES ET DE COTISANTS	284 790	261 544	256 958
TAUX MOYEN	24,25 \$	26,07 \$	27,85 \$
REVENUS DE <i>PER CAPITA</i>	248 572 641 \$	244 485 554 \$	257 634 627 \$

Camarades, vous comprendrez qu'une faible croissance de revenus, combinée à la croissance naturelle de nos coûts au Budget de fonctionnement, a incité la CSN à restreindre ses choix budgétaires au niveau des dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi peu d'ajouts de ressources étaient prévus dans le dernier Budget de fonctionnement.

Néanmoins, des efforts ont été faits et il a été confirmé que l'ajout durant le précédent mandat d'un poste temporaire de conseillère ou de conseiller syndical au Service de santé-sécurité et d'environnement deviendrait permanent. L'embauche prévue d'une technicienne ou d'un technicien en documentation pour un an a également été confirmée, tout comme la prise en charge par la confédération de la totalité des coûts d'une ou d'un employé-e de bureau pour les conseils centraux qui étaient en entente de service avec la CSN, soit ceux des Laurentides, de Lanaudière et du Cœur du Québec. Par ailleurs, dans la foulée de l'adoption du plan d'opérationnalisation, les budgets de formation des militantes et des militants étaient aussi revus à la hausse.

Si la COVID-19 est venue affecter le niveau de revenus budgétés de la CSN, il en a été de même avec certains postes de dépenses. Les frais de séjour et de déplacement et ceux liés à la tenue des instances ont été réduits. À l'inverse, les montants budgétés pour les frais reliés aux exigences sanitaires applicables aux immeubles et aux projets informatiques visant à faciliter le télétravail ainsi que les frais juridiques pour procéder à l'analyse des nombreux décrets ministériels ont été revus à la hausse.

En ce qui a trait aux dépenses du Fonds de défense professionnelle, les importantes modifications apportées aux règles d'admissibilité pour toucher une prestation de grève ou de lock-out nous ont amenés à maintenir la prévision hebdomadaire à 475 prestations (74 100 prestations pour l'exercice financier).

De plus, comme la CSN est une organisation syndicale combative au sein de laquelle les travailleuses et les travailleurs doivent en tout temps avoir le moyen de mener les luttes qu'ils décident d'entreprendre, les prestations hebdomadaires sont passées de 275 \$ à 300 \$ à la fin du dernier congrès. À cela s'ajoutait la hausse progressive de ces prestations selon la durée du conflit. C'est pourquoi, après trois mois de conflit, les prestations hebdomadaires ont été portées à 325 \$, pour passer à 350 \$ après quatre mois, à 375 \$ après cinq mois, et finalement à 400 \$ après six mois de conflit.

Par ailleurs, pour soutenir les fédérations qui étaient grandement affectées par les mises à pied liées à la COVID-19, une mesure exceptionnelle adoptée par le bureau confédéral des 18 et 19 juin 2020 a été intégrée au budget. Une péréquation extraordinaire de 1 000 000 \$ a donc été mise en place.

Considérant ces choix, nous avons finalement adopté un budget comportant un déficit de 12 802 556 \$ pour l'ensemble de nos trois fonds. Au Budget de fonctionnement, nous anticipons un déficit de 6 695 551 \$, au FDP, nous avons budgété un déficit de 14 919 010 \$, alors qu'au Fonds de soutien extraordinaire, nous avons prévu avoir des revenus de 8 812 005 \$, ce qui atténuait le déficit cumulé.

Avant de passer à la présentation des faits saillants de l'exercice financier 2020-2023, je tiens à vous indiquer que cet exercice a débuté le 1^{er} mars 2020, soit très peu de temps avant que l'épidémie de COVID-19 soit officiellement déclarée pandémie mondiale. L'examen de ces états financiers doit donc tenir compte des effets délétères de la COVID-19 sur les finances de la CSN.

ÉTATS FINANCIERS CUMULATIFS

Les états financiers cumulatifs représentent le total des états financiers des trois fonds de la CSN, soit le Budget de fonctionnement, le Fonds de défense professionnelle et le Fonds de soutien extraordinaire.

Pour l'exercice financier 2020-2023, le nombre moyen de cotisantes et de cotisants par mois a été de 284 788. Lors du dernier congrès, nous avons prévu une moyenne mensuelle de 256 958 cotisants; il y a donc eu, au cours du dernier exercice financier, 27 830 membres cotisants de plus en moyenne que ce qui avait été budgété, ce qui est nettement plus élevé (+10,8 %). Il est à noter que même si cette augmentation du nombre de membres par rapport à ce qui était anticipé au budget est apparue dès la première année du mandat, elle s'est beaucoup accentuée dans la deuxième partie de celui-ci. C'est la hausse importante du nombre moyen de cotisantes et de cotisants dans le secteur de la santé et des services sociaux par rapport à ce qui avait été budgété qui a été la principale cause de cette croissance.

Pour ce qui est du taux moyen de cotisation mensuelle par membre cotisant, il a été de 27,54 \$, soit 0,31 \$ en moins que le montant de 27,85 \$ projeté au dernier congrès (-1,1 %).

	BUDGET	RÉEL
NOMBRE MOYEN DE COTISANTES ET DE COTISANTS	256 958	284 788
TAUX MOYEN	27,85 \$	27,54 \$

Considérant ce qui précède, on ne sera pas étonnés de constater que les revenus totaux de la CSN pour les trois dernières années, *per capita* et intérêts inclus, se sont élevés à 287 990 651 \$, soit 28 016 024 \$ de plus (+10,8 %) que ce qui avait été prévu dans le budget 2020-2023 et 39 355 254 \$ de plus (+15,8 %) que dans l'exercice 2017-2020. Notons que les revenus d'intérêts ont aussi été substantiellement plus élevés par rapport à ce qui était anticipé.

	RÉEL 2017-2020	BUDGET 2020-2023	RÉEL 2020-2023
REVENUS DE <i>PER CAPITA</i>	244 485 554 \$	257 634 627 \$	281 658 107 \$
REVENUS D'INTÉRÊTS	4 149 843 \$	2 340 000 \$	6 332 544 \$
REVENUS TOTAUX DE LA CSN	248 635 397 \$	259 974 627 \$	287 990 651 \$

Quant aux dépenses, elles ont été de 250 166 204 \$, soit un montant inférieur de 22 610 979 \$ par rapport au montant budgété de 272 777 183 \$ (-8,3 %), mais tout de même plus élevé de 27 106 355 \$ (+12,2 %) en comparaison avec l'exercice financier précédent.

	RÉEL 2017-2020	BUDGET 2020-2023	RÉEL 2020-2023
TOTAL DES DÉPENSES DE LA CSN	223 059 849 \$	272 777 183 \$	250 166 204 \$

Disposant de plus de revenus et ayant engagé moins de dépenses que ce qui était anticipé, la CSN a enregistré un excédent des revenus sur les dépenses de 37 824 447 \$, comparativement à un déficit prévu de 12 802 556 \$.

	RÉEL 2017-2020	BUDGET 2020-2023	RÉEL 2020-2023
REVENUS	248 635 397 \$	259 974 627 \$	287 990 651 \$
DÉPENSES	223 059 849 \$	272 777 183 \$	250 166 204 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	25 575 548 \$	(12 802 556 \$)	37 824 447 \$

Nous verrons un peu plus loin que la majeure partie de ce surplus provient du Budget de fonctionnement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Au Budget de fonctionnement, les revenus se sont élevés à 188 994 063 \$ alors que les dépenses se sont chiffrées à 161 306 534 \$ (en incluant la dépense de 209 737 \$ pour le mentorat), ce qui nous conduit à un excédent de 27 687 529 \$.

	RÉEL 2017-2020	BUDGET 2020-2023	RÉEL 2020-2023
REVENUS			
<i>PER CAPITA</i>	163 449 483 \$	172 275 049 \$	188 254 512 \$
INTÉRÊTS	485 419 \$	240 000 \$	739 551 \$
TRANSFERT DU FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE	8 800 000 \$	----- \$	----- \$
	172 734 902 \$	172 515 049 \$	188 994 063 \$
DÉPENSES AVANT MENTORAT	165 401 956 \$	179 210 600 \$	161 096 797 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) AVANT MENTORAT	7 332 946 \$	(6 695 551 \$)	27 897 266 \$
MENTORAT	----- \$	----- \$	209 737 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) APRÈS MENTORAT	7 332 946 \$	(6 695 551 \$)	27 687 529 \$

On remarquera que la présentation des résultats au Budget de fonctionnement a été quelque peu modifiée pour laisser apparaître un excédent avant mentorat, et un après mentorat. Si cela a eu peu d'impact au cours du dernier exercice, il en sera tout autre pour le suivant. Je m'explique. Lors du renouvellement de la dernière convention collective à la CSN, les parties ont convenu qu'une enveloppe fermée de 12 000 000 \$ (qui peut atteindre 15 000 000 \$ selon certaines conditions) devra être investie dans un programme de mentorat. Ce programme vise à accompagner et à outiller les conseillères et les conseillers du mouvement moins expérimentés pour assurer la continuité des services

et pour répondre aux multiples besoins des syndicats. Après avoir débuté à la toute fin du dernier mandat, ce programme est à l'heure actuelle pleinement opérationnel, et ce n'est pas moins de 23 mentor-es, dont un mentor principal, qui sont à l'œuvre dans l'ensemble du mouvement.

Considérant la nature exceptionnelle de cette dépense, puisqu'elle est non récurrente, nous jugions opportun de pouvoir mesurer le niveau d'excédent ou de déficit du Budget de fonctionnement avant mentorat. Cette façon de procéder facilite aussi le suivi du niveau d'utilisation de l'enveloppe de 12 000 000 \$ qui lui est consacrée.

Par ailleurs, le niveau des dépenses avant mentorat a été substantiellement plus bas que ce qui était budgété (161 096 797 \$ versus 179 210 600 \$). L'effet de la pandémie a eu des répercussions très importantes sur cette situation en affectant à la baisse les frais de séjour et de déplacement et ceux des instances, le coût des démarches de syndicalisation, le déploiement des projets en informatique, les travaux de rénovation des immeubles, etc. Toutefois, l'ajout de certaines ressources et la hausse importante du niveau d'inflation ont partiellement réduit à la baisse l'impact de la pandémie sur nos coûts.

Lors du dernier congrès, il avait été mentionné que les liquidités du Budget de fonctionnement étaient passées de 21 643 695 \$ au 28 février 2017 à 14 888 176 \$ au 29 février 2020, ce qui constituait une baisse de 6 755 519 \$. Or, la situation s'est totalement inversée au 28 février 2023 avec des liquidités totalisant 50 415 254 \$ au Budget de fonctionnement, ce qui représente une hausse de 35 527 078 \$ par rapport à la situation qui prévalait le 29 février 2020.

LIQUIDITÉS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
29 FÉVRIER 2020	14 888 176 \$
28 FÉVRIER 2023	50 415 254 \$
HAUSSE DES LIQUIDITÉS	35 527 078 \$

Cette croissance des liquidités de 35 527 078 \$ provient certes de l'excédent de 27 687 529 \$, mais aussi de la gestion du fonds de roulement (encaissement plus rapide des débiteurs et paiement moins rapide des fournisseurs).

Cela dit, il nous faut regarder quelque chose de beaucoup plus important encore que le niveau des liquidités : le niveau de l'actif net au bilan, qui constitue le réel « bas de laine » du Budget de fonctionnement de la CSN. L'actif net se calcule en déduisant de la totalité des biens l'ensemble des dettes. Bref, le montant correspondant à cette différence nous permet d'évaluer dans quelle mesure ce fonds a la capacité de faire face à ses obligations à plus long terme et d'absorber d'éventuels déficits.

En examinant l'actif net au bilan du Budget de fonctionnement, on constate que celui-ci atteint 67 124 814 \$. Toutefois, il faut être en mesure d'interpréter correctement ce montant en regardant ces composantes :

ACTIF NET DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT AU 28 FÉVRIER 2023	
AFFECTÉ AU MENTORAT	11 790 263 \$
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	31 029 357 \$
GAIN DE RÉÉVALUATION	13 694 358 \$
NON AFFECTÉ	10 610 836 \$
TOTAL	67 124 814 \$

Or, l'actif net affecté au mentorat, comme nous l'avons décrit un peu plus tôt, découle d'une entente intervenue entre les parties lors de la dernière négociation de la convention collective. Ce montant de 11 790 263 \$ est le solde résiduel de la somme prévue de 12 000 000 \$ de laquelle on a déduit la dépense engendrée à la fin du dernier exercice financier (209 737 \$). Considérant le déploiement actuellement en place pour le mentorat, la totalité de ce montant devrait être déboursée lors du prochain mandat.

Quant à l'actif net investi en immobilisations, il correspond à la différence entre la valeur comptable des immobilisations, déduction faite des dettes qui grèvent celles-ci. Or, pour encaisser cet actif net d'un montant de 31 029 357 \$, il faudrait soit réhypothéquer les immeubles ou encore vendre certaines de nos immobilisations. Aucun de ces scénarios n'est envisagé.

C'est plutôt en additionnant l'actif net résultant du gain de réévaluation et celui non affecté qu'on obtient un meilleur portrait de la marge de manœuvre financière à long terme du Budget de fonctionnement. Comme le montant additionné atteint 24 305 194 \$ en date du 28 février 2023, on peut affirmer que la situation financière du Budget de fonctionnement à cette date était saine. C'est à partir de ce montant que l'on peut le mieux juger de la capacité du Budget de fonctionnement de s'acquitter de ses obligations financières.

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Au Fonds de défense professionnelle, les revenus de *per capita* ont été de 83 873 546 \$, tandis que ceux d'intérêts se sont élevés à 5 382 466 \$, pour des revenus totaux de 89 256 012 \$.

Les dépenses, quant à elles, ont totalisé 88 859 670 \$ au cours du dernier mandat. Bien qu'en deçà de 4 706 913 \$ par rapport au montant budgété de 93 566 583 \$, elles sont en hausse de 31 201 777 \$ par rapport à celles de l'exercice 2017-2020.

Il en découle donc un excédent des revenus sur les dépenses de 396 342 \$. Mais derrière ce léger excédent, se profile une situation beaucoup plus nuancée. Alors que le FDP a affiché un excédent de 6 237 606 \$ au cours de la première année du mandat (année fortement marquée par la pandémie et précédant l'adoption au 66^e congrès des nouvelles règles du FDP portant sur l'admissibilité et sur la bonification des prestations), il encourait plutôt un déficit de 5 841 264 \$ au cours des deux dernières années de l'exercice.

	RÉEL 2017-2020	BUDGET 2020-2023	RÉEL 2020-2023
REVENUS			
<i>PER CAPITA</i>	72 765 412 \$	76 647 573 \$	83 873 546 \$
INTÉRÊTS	3 558 178 \$	2 000 000 \$	5 382 466 \$
	76 323 590 \$	78 647 573 \$	89 256 012 \$
DÉPENSES			
LUTTES	20 636 671 \$	44 907 700 \$	40 132 469 \$
Prestations de grève	3 319 677 \$	21 802 500 \$	25 630 705 \$
NÉGOCIATIONS	34 130 498 \$	41 554 883 \$	44 572 480 \$
REVENDEICATIONS	2 890 724 \$	7 104 000 \$	4 154 721 \$
	57 657 893 \$	93 566 583 \$	88 859 670 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)	18 665 697 \$	(14 919 010 \$)	396 342 \$

Un élément qui influence grandement le niveau de dépenses du FDP est le nombre de prestations versées. Le nombre moyen de prestations hebdomadaires de grève et de lock-out, qui avait été de 93 en 2017-2020 (14 508 prestations pour 3 319 677 \$) est passé à 538 en 2020-2023 (83 928 prestations pour 25 630 705 \$). Ce qui est encore plus marquant, c'est lorsque l'on considère le nombre de prestations moyennes versées après l'adoption des nouvelles règles d'admissibilité du FDP, ce qui correspond grosso modo aux deux dernières années du mandat. Ainsi, 79 300 prestations ont été versées les deux dernières années du mandat, ce qui correspond à une moyenne hebdomadaire de 762 prestations. Cette « nouvelle » réalité devra être considérée lors de la préparation du budget 2023-2026. Ajoutons que la prestation moyenne lors du dernier exercice financier a été de 305,39 \$, ce qui dénote que plusieurs grévistes ont pu bénéficier de la bonification de la prestation après trois mois de conflit.

Il est vrai que les variations du nombre de prestations versées sont fréquentes dans l'histoire du Fonds de défense professionnelle. Par exemple, pendant l'exercice 2002-2005, nous avons enregistré le nombre le plus élevé de prestations hebdomadaires de grève et de lock-out depuis la fin des années 1980, soit 607, alors que pour l'exercice suivant, celui de 2005-2008, ce nombre chutait à 140.

Examinons l'évolution du nombre de prestations versées aux grévistes et aux lock-outés. Quand on regarde la situation de 1988 à aujourd'hui, on constate des fluctuations importantes dans le nombre de prestations octroyées, et conséquemment, dans les montants versés selon les exercices.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRESTATIONS DE GRÈVE ET DE LOCK-OUT

	PRESTATAIRES	MONTANT TOTAL VERSÉ
1988-1990	704	7 185 212 \$
1990-1992	454	5 138 033 \$
1992-1994	420	5 691 832 \$
1994-1996	481	7 335 575 \$
1996-1999	464	11 557 460 \$
1999-2002	299	7 532 210 \$
2002-2005	607	18 840 497 \$
2005-2008	140	4 382 431 \$
2008-2011	494	15 670 730 \$
2011-2014	263	9 739 920 \$
2014-2017	165	6 426 235 \$
2017-2020	93	3 319 677 \$
2020-2023	538	25 630 705 \$
2020-2021	89	1 279 475 \$
2021-2023	762	24 351 230 \$

Bien qu'il y ait fluctuation, on constatait, avant l'adoption des nouvelles règles d'admissibilité au FDP, que la tendance était à la baisse. Au cours des années 1990, c'est-à-dire du mandat débuté le 1^{er} mars 1990 jusqu'à celui qui s'est terminé le 28 février 1999, nous avons en moyenne octroyé 454 prestations de grève ou de lock-out par semaine. Notons que pendant toute cette période, il y a eu peu de variations quant au nombre de prestations versées. Du 1^{er} mars 1999 au 28 février 2011, les fluctuations ont été plus grandes et la moyenne annuelle de prestations hebdomadaires de grève ou de lock-out a légèrement diminué pour s'établir à 385. Enfin, entre le 1^{er} mars 2011 et le 29 février 2020, le nombre de prestations était continuellement à la baisse; la moyenne pour l'ensemble de cette période est de 174 prestations de grève ou de lock-out par semaine.

	MOYENNE HEBDOMADAIRE DE PRESTATIONS DE GRÈVE OU DE LOCK-OUT
1990-1999 ¹	454
1999-2011	385
2011-2020	174

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

Du côté du Fonds de soutien extraordinaire, les revenus de *per capita* ont été de 9 530 049 \$ et les revenus d'intérêts se sont élevés à 210 527 \$, pour des revenus totaux de 9 740 576 \$.

Comme il n'y a eu aucun transfert vers un autre fonds, il n'y a eu aucune dépense. Cela occasionne donc, de ce fait, un excédent de 9 740 576 \$.

Par conséquent, l'actif net du Fonds de soutien extraordinaire est passé à 11 925 161 \$ alors qu'il n'était que de 2 184 585 \$ le 29 février 2020.

En dépit des fluctuations historiques du nombre de prestations versées, nous croyons que les nouvelles règles d'admissibilité du FDP, combinées à la combativité de nos syndicats, feront en sorte que le nombre moyen des prestations versées demeurera élevé.

Pour conclure sur le Fonds de défense professionnelle, soulignons qu'au 28 février 2023, l'actif net du FDP s'élevait à 74 861 147 \$. De ce montant, 45 000 000 \$ étaient affectés à la réserve de 150 000 prestations accumulées. Conséquemment, on retrouve un montant non affecté de 29 861 147 \$, c'est-à-dire en excédent de la réserve de prestations accumulées.

Actif net	74 861 147 \$
Réserve de prestations accumulées	45 000 000 \$
Non affecté	29 861 147 \$

Ainsi, nous pouvons constater que la situation financière du FDP est encore très bonne au 28 février 2023.

1. Chaque période identifiée dans ce tableau débute le 1^{er} mars de la première année ciblée pour se terminer le dernier jour de février de la deuxième année indiquée.

CONCLUSION

Camarades délégué-es,

À la CSN, les syndicats ont décidé de mettre en commun une partie de leurs ressources afin de se doter de services et d'outils appuyant leur action sur tous les plans, autant local, régional et fédéral que confédéral.

La dernière proposition budgétaire a été développée dans un contexte inédit et rempli d'incertitudes, celui de la pandémie. Tant l'établissement du niveau de revenus anticipés que celui de certaines dépenses étaient risqués. Toutefois, une croissance importante du nombre de membres a porté les revenus de *per capita* de la CSN à un niveau jamais atteint. Cette situation, jumelée à l'atteinte d'économies substantielles concernant certains postes de dépenses – occasionnées la plupart du temps par les conséquences de la pandémie – a eu pour effet d'entraîner d'importants excédents au Budget de fonctionnement. Elle a ainsi donné à la CSN l'occasion de se doter de plusieurs nouvelles ressources en cours de mandat tout en lui permettant de s'engager à investir une somme considérable dans le soutien des salarié-es par le déploiement du programme de mentorat. D'autre part, l'adoption de nouvelles règles au FDP et la bonification du niveau des prestations lors du dernier congrès ont contribué à mieux soutenir les luttes de nos membres, ce qui se traduit par une augmentation appréciable des dépenses de ce fonds.

La CSN a donc pu, à partir des *per capita* qui lui ont été versés par ses syndicats affiliés, remplir les mandats qui lui avaient été confiés par le 66^e congrès et soutenir ses organisations affiliées. En effet, au cours des trois dernières années, les finances de la CSN ont concrètement appuyé les services et l'action de toutes les composantes du mouvement.

Forte d'une meilleure situation financière, la CSN a commencé le redéploiement de ressources dont elle avait dû, à regret, se départir lors de mandats précédents, mais il lui reste encore beaucoup à faire. Il faudra assurément poursuivre dans cette voie tout en nous assurant d'organiser nos ressources de manière à soutenir notre action syndicale à court, à moyen et à long terme. Ce n'est qu'ainsi que les travailleuses et les travailleurs qui composent les syndicats de la CSN pourront améliorer leurs conditions de travail et que nous pourrions éventuellement vivre dans une société conforme aux valeurs portées par notre mouvement.

VIVE LA CSN !

Yvan Duceppe
Trésorier de la CSN





**Exercice financier
se terminant
le 28 février 2023**

MAINTENANT

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité exécutif de la
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) (la « CSN »), qui comprennent l'état cumulatif de la situation financière et les états de la situation financière du Budget de fonctionnement, du Fonds de défense professionnelle et du Fonds de soutien extraordinaire (les « Fonds ») au 28 février 2023, et les états cumulatifs des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de chacun des Fonds pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CSN au 28 février 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CSN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les données budgétaires pour l'exercice terminé le 28 février 2023, présentées aux fins de comparaison avec la réalisation à l'état des résultats de chacun des Fonds, incluant l'état cumulatif des résultats, n'ont fait l'objet d'aucun audit de notre part.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CSN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CSN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CSN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CSN.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CSN à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CSN à cesser ses activités.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 24 avril 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A120628

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTATS FINANCIERS CUMULATIFS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTAT CUMULATIF DES RÉSULTATS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Réel 36 mois 2017-2020	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023
PRODUITS			
Per capita	244 485 554	\$ 257 634 627	\$ 281 658 107
Intérêts et divers	4 149 843	2 340 000	6 332 544
	<u>248 635 397</u>	<u>259 974 627</u>	<u>287 990 651</u>
CHARGES			
Direction	41 964 723	45 916 347	41 981 485
Syndicalisation	23 904 909	25 680 610	18 418 830
Relations du travail*	32 677 147	-	-
Recherche et condition féminine*	-	6 690 592	5 452 023
Soutien à la négociation*	-	5 054 212	4 189 711
Santé sécurité et environnement*	-	20 080 456	21 180 298
Communications	9 945 661	11 182 776	10 935 647
Appui aux mobilisations et à la vie régionale	29 266 339	30 386 808	28 578 459
Administration	27 643 177	34 218 799	30 360 344
Appui aux luttes	20 636 671	44 907 700	40 132 469
Appui à la négociation	34 130 498	41 554 883	44 572 480
Appui à nos revendications	2 890 724	7 104 000	4 154 721
	<u>223 059 849</u>	<u>272 777 183</u>	<u>249 956 467</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT MENTORAT	<u>25 575 548</u>	<u>(12 802 556)</u>	<u>38 034 184</u>
Mentorat	-	-	209 737
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES APRÈS MENTORAT	<u>25 575 548</u>	<u>(12 802 556)</u>	<u>37 824 447</u>

* Le service Relations du travail a été remplacé par les trois nouveaux services Recherche à la condition féminine, Soutien à la négociation et Santé sécurité et environnement à partir du 1er mars 2020. Le reclassement du comparatif n'a pas été effectué.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTAT CUMULATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 28 FÉVRIER 2023

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	12 265 431 \$	12 288 014 \$
Dépôts à terme, de 3,00 % à 5,30 % (1,80 % à 1,95 % au 29 février 2020)	12 546 291	112 942 906
Placement dans Fonds Bâtirente, à la juste valeur	2 843 369	2 790 852
Intérêts courus à recevoir	383 619	983 881
Débiteurs	2 845 422	4 645 238
Per capita à recevoir, estimé	17 460 580	15 392 335
Arrérages de per capita à recevoir, estimé des encaissements à court terme	7 844	10 949
Frais imputables à la prochaine période	<u>1 825 258</u>	<u>932 271</u>
	50 177 814	149 986 446
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR	83 228	53 066
DÉPÔTS À TERME, encaissés au cours de l'exercice	61 217 142	-
DÉPÔT DE SOLIDARITÉ (p. 46 note 2)	755 000	755 000
PARTS DE PLACEMENT (p.37 note 3, p. 46 note 4)	4 200 000	4 000 000
QUOTE-PART DE L'ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE DES RETRAITÉS CSN (p. 20 note 12)	17 042 877	18 334 125
IMMOBILISATIONS (p. 18 note 6)	<u>65 226 038</u>	<u>60 506 023</u>
	<u>198 702 099 \$</u>	<u>233 634 660 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTAT CUMULATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 28 FÉVRIER 2023

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	14 626 880	17 685 147
Tranche de la dette à long terme échéant au cours de la prochaine année (P. 19 note 9)	<u>1 479 996</u>	<u>1 479 996</u>
	16 106 876	19 165 143
DETTE À LONG TERME (P. 19 note 9)	32 436 671	27 996 670
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES DU RÉGIME DE RETRAITE (p. 20 note 13)	866 100	7 534 300
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES DU RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (p.20 note 13)	11 014 900	6 693 300
OBLIGATIONS POUR LE RÉGIME D'ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (p. 20 note 12)	<u>17 042 877</u>	<u>18 334 125</u>
	<u>77 467 424</u>	<u>79 723 538</u>
ACTIF NET		
Affecté à la réserve de prestations accumulées	41 250 000	45 000 000
Affecté au mentorat	-	11 790 263
Investi en immobilisations	31 309 371	31 029 357
Gains de réévaluation	18 842 358	13 694 358
Non affecté	<u>29 832 946</u>	<u>52 397 144</u>
	<u>121 234 675</u>	<u>153 911 122</u>
	<u>198 702 099</u>	<u>\$ 233 634 660</u>
Éventualités et engagements (p.20 note 10)		

AU NOM DU COMITÉ EXÉCUTIF



Caroline Senneville
Présidente



Yvan Duceppe
Trésorier

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTAT CUMULATIF DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Affecté à la réserve de prestations accumulées	Affecté au mentorat	Investi en immobilisations	Gains (pertes) de réévaluation	Non affecté	Total
Solde au 28 février 2017	38 250 000 \$	- \$	27 605 996 \$	16 314 158 \$	10 960 773 \$	93 130 927 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	(8 600 454)	-	34 176 002	25 575 548
Acquisition d'immobilisations	-	-	12 733 239	-	(12 733 239)	-
Augmentation de la dette	-	-	(3 389 410)	-	3 389 410	-
Remboursement de la dette	-	-	2 960 000	-	(2 960 000)	-
Virement à la réserve de prestations accumulées	3 000 000	-	-	-	(3 000 000)	-
Gains de réévaluation	-	-	-	2 528 200	-	2 528 200
Solde au 29 février 2020	41 250 000 \$	- \$	31 309 371 \$	18 842 358 \$	29 832 946 \$	121 234 675 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(209 737)	(8 458 145)	-	46 492 329	37 824 447
Acquisition d'immobilisations	-	-	3 738 130	-	(3 738 130)	-
Remboursement de la dette	-	-	4 440 001	-	(4 440 001)	-
Virement à la réserve de prestations accumulées	3 750 000	-	-	-	(3 750 000)	-
Virement à la réserve de mentorat	-	12 000 000	-	-	(12 000 000)	-
Pertes de réévaluation	-	-	-	(5 148 000)	-	(5 148 000)
Solde au 28 février 2023	<u>45 000 000 \$</u>	<u>11 790 263 \$</u>	<u>31 029 357 \$</u>	<u>13 694 358 \$</u>	<u>52 397 144 \$</u>	<u>153 911 122 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTAT CUMULATIF DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	2017-2020 36 mois		2020-2023 36 mois	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent des produits sur les charges	25 575 548	\$	37 824 447	\$
Éléments n'impliquant aucun mouvement d'encaisse :				
Amortissement des immobilisations	8 236 229		8 458 145	
Perte à la cession d'immobilisations	364 225		-	
Placement dans Fonds Bâtirente - (produits) pertes capitalisés	(168 263)		52 517	
Avantages sociaux futurs	(2 501 100)		(2 801 400)	
	<u>31 506 639</u>		<u>43 533 709</u>	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement :				
Intérêts courus à recevoir	(64 935)		(600 262)	
Débiteurs	967 518		(1 799 816)	
Per capita à recevoir, estimé	(3 431 955)		2 068 245	
Arrérages de per capita à recevoir	(66 777)		27 057	
Frais imputables à la prochaine période	(909 660)		892 987	
Créditeurs et charges à payer	(452 665)		3 058 267	
	<u>27 548 165</u>		<u>47 180 187</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Dette à long terme	3 389 410		-	
Remboursement de la dette	(2 960 000)		(4 440 001)	
	<u>429 410</u>		<u>(4 440 001)</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation nette des dépôts à terme	(6 122 266)		(39 179 473)	
Cession de parts de placement	500 000		200 000	
Acquisition d'immobilisations	(12 733 239)		(3 738 130)	
	<u>(18 355 505)</u>		<u>(42 717 603)</u>	
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE				
	9 622 070		22 583	
ENCAISSE, début d'exercice	<u>2 643 361</u>		<u>12 265 431</u>	
ENCAISSE, fin d'exercice	<u><u>12 265 431</u></u>	\$	<u><u>12 288 014</u></u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

1. MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilité par fonds

La CSN applique la méthode du report pour comptabiliser les apports et présente ses états financiers selon la comptabilité par fonds. Les produits et les charges afférents à la prestation des services de base et à l'administration sont présentés dans le Budget de fonctionnement. Les produits et les charges afférents à la caisse spéciale pour venir en aide aux travailleuses et travailleurs sont présentés dans le Fonds de défense professionnelle. Les produits et les charges pour fournir une aide financière au budget de fonctionnement et au Fonds de défense professionnelle sont présentés dans le Fonds de soutien extraordinaire, conformément aux articles 47 a) et 53 k) des statuts et règlements de la CSN.

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er mars 2020, la CSN a adopté, de façon anticipée, les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel de CPA Canada (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société lors de l'opération. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

La CSN a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er mars 2017. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers consolidés de la société, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allègement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers cumulés de la CSN ou sur les informations à fournir.

Adoption des modifications apportées au chapitre 3400, Produits du Manuel de CPA Canada, en ce qui concerne l'application du modèle de constatation des produits actuel fondé sur les risques et les avantages

La CSN a adopté, de façon anticipée, les modifications du chapitre 3400, Produits, pour l'exercice ouvert à compter du 1er mars 2020, qui fournissent des directives supplémentaires concernant la comptabilisation des composantes multiples d'un contrat, le pourcentage d'avancement, la façon de déterminer si l'entité est le mandat ou le mandataire et les opérations de type « vente à livrer ».

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers cumulatifs de la CSN.

Adoption des modifications apportées au chapitre 3462, Avantages sociaux futurs, qui ont modifié l'évaluation de l'obligation au titre de certains régimes de retraite à prestations définies.

La CSN a adopté, de façon anticipée, les modifications au chapitre 3462, Avantages sociaux futurs, du Manuel de CPA Canada qui ont modifié l'évaluation de l'obligation au titre de certains régimes de retraite à prestations définies. Dans le cas des régimes pour lesquels aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle n'exige l'établissement d'une évaluation aux fins de la capitalisation, les modifications retirent la possibilité de recourir à une évaluation aux fins de la capitalisation et exigent plutôt une évaluation aux fins de la comptabilisation. Les modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les informations à fournir ni sur les montants présentés dans les présents états financiers cumulés.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

1. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la CSN devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la CSN qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN et le placement dans Fonds Bâtirente qui sont présentés à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présentée à la juste valeur est composé essentiellement d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont incluses à l'état cumulatif des résultats sous le poste intérêts et divers.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN et le placement dans Fonds Bâtirente qui sont présentés à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présentée à la juste valeur est composé essentiellement d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans la rubrique Intérêts et divers de l'état cumulatif des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé à l'état cumulatif des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la CSN comptabilise à l'état cumulatif des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état cumulatif des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et aux taux suivants :

	Méthode	Durée
Aménagement de stationnements	linéaire	20 ans
Immeubles	linéaire	15, 20 et 40 ans
Mobilier, équipement et outillage	linéaire	4, 5 et 10 ans
Améliorations locatives	linéaire	Durée des baux

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

1. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Régimes d'avantages sociaux futurs des salariés

La CSN offre à ses salariés qui remplissent certaines conditions un régime de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime complémentaire à la retraite d'assurance maladie, d'assurance-vie et d'assurance dentaire qui est à prestations définies pour les employés ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2010 tandis que pour les autres employés, ce régime est à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

La CSN comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux futurs des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, la CSN a adopté les méthodes suivantes :

Le coût des régimes de retraite à prestations définies de la CSN est établi périodiquement par des actuaires indépendants. La CSN utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. La CSN utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite. Ce régime d'avantages complémentaires à l'emploi n'est pas capitalisé.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

La CSN constate :

- À l'état cumulatif de la situation financière, les obligations au titre des prestations définies, diminuées de la juste valeur des actifs des Régimes et ajustées en fonction de toute provision pour moins-value ;
- Le coût des régimes pour l'exercice à l'état cumulatif des résultats ;
- À l'état cumulatif de l'évolution de l'actif net, les réévaluations et les autres éléments découlant notamment de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé selon le taux d'actualisation déterminé, des gains et des pertes actuariels, des services passés, des règlements, de compression et de plafonnement des actifs au titre des prestations définies.

b) Régimes à cotisations définies

Les coûts du régime à cotisations définies sont établis en fonction des services rendus et du taux de contributions en vigueur durant l'exercice.

Constatation des produits

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés, principalement les produits de per capita, sont constatés à titre de produits du Budget de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si leur réception est raisonnablement assurée.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

1. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Ventilation des charges

Certaines dépenses du Budget de fonctionnement de la CSN sont ventilées entre différents services ou autres organisations de la CSN (fédérations et autres conseils centraux).

Le service des ressources humaines ventile les dépenses du coût de la convention collective, du traitement de la paie et du renouvellement de la main d'œuvre au prorata de salariés de chaque service.

Le service juridique facture ses travaux à chaque service ou organisation ayant fait la réquisition de service, au prorata du temps consacré à chaque mandat.

Le service informatique facture les frais de réseau et de téléphonie selon le nombre de postes de chaque service.

Les immeubles de Montréal et Québec facturent des coûts de loyer aux services, au prorata de leur superficie occupée.

Les frais d'analyse de MCE conseils sont répartis entre le service de recherche et condition féminine du Budget de fonctionnement et les dépenses de fermeture et de maintien des emplois du Fonds de défense professionnelle, selon un pourcentage établi en fonction de la nature des travaux.

La ventilation des dépenses est présentée aux annexes dans les renseignements complémentaires.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses notamment dans l'évaluation des per capita à recevoir et des avantages sociaux futurs qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

Risque de crédit

Les syndicats affiliés doivent des montants à la CSN dans le cours normal de ses activités. La CSN effectue de façon continue des évaluations et maintient des provisions pour créances douteuses si nécessaire.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Réel 2017-2020	Budget 2020-2023	Réel 2020-2023
PRODUITS			
Per capita	163 449 483	\$ 172 275 049	\$ 188 254 512
Transfert du Fonds de soutien extraordinaire	8 800 000	-	-
Intérêts et divers	485 419	240 000	739 551
	<u>172 734 902</u>	<u>172 515 049</u>	<u>188 994 063</u>
CHARGES			
Direction - p. 25	41 964 723	45 916 347	41 981 485
Syndicalisation - p. 26	23 904 909	25 680 610	18 418 830
Relations du travail*	32 677 147	-	-
Recherche et condition féminine* - p. 27	-	6 690 592	5 452 023
Soutien à la négociation* - p. 28	-	5 054 212	4 189 711
Santé sécurité et environnement* - p. 29	-	20 080 456	21 180 298
Communications - p. 30	9 945 661	11 182 776	10 935 647
Appui aux mobilisations et à la vie régionale - p. 31	29 266 339	30 386 808	28 578 459
Administration - p. 32	27 643 177	34 218 799	30 360 344
	<u>165 401 956</u>	<u>179 210 600</u>	<u>161 096 797</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT MENTORAT	<u>7 332 946</u>	<u>(6 695 551)</u>	<u>27 897 266</u>
Mentorat	-	-	209 737
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES APRÈS MENTORAT	<u>7 332 946</u>	<u>(6 695 551)</u>	<u>27 687 529</u>

* Le service Relations du travail a été remplacé par les trois nouveaux services Recherche à la condition féminine, Soutien à la négociation et Santé sécurité et environnement à partir du 1er mars 2020. Le reclassement du comparatif n'a pas été effectué.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 28 FÉVRIER 2023

	<u>29 février 2020</u>		<u>28 février 2023</u>	
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	3 364 608	\$	8 681 783	\$
Dépôts à terme, 3,00 % à 5,30 % échéant de septembre 2023 à février 2024	-		38 942 619	
Placement dans Fonds Bâtirente	2 843 369		2 790 852	
Intérêts courus à recevoir	191		191 869	
Débiteurs (p.17 note 3)	8 702 158		4 645 238	
Per capita à recevoir, estimé	11 604 339		10 230 217	
Arrérages de per capita à recevoir, estimé des encaissements à court terme (p.17 note 5)	5 132		7 657	
Frais imputables à la prochaine période (p.17 note 4)	<u>1 825 258</u>		<u>932 271</u>	
	28 345 055		66 422 506	
DÉPÔTS À TERME, encaissés au cours de l'exercice	8 680 199		-	
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR (p.17 note 5)	53 902		40 915	
QUOTE-PART DE L'ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE DES RETRAITÉS CSN (p. 20 note 12)	17 042 877		18 334 125	
IMMOBILISATIONS (p.18 note 6)	<u>65 226 038</u>		<u>60 506 023</u>	
	<u>119 348 071</u>	\$	<u>145 303 569</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 28 FÉVRIER 2023

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (p. 19 note 8)	11 922 242	16 140 364
Tranche de la dette à long terme échéant au cours de la prochaine année (p.19 note 9)	<u>1 479 996</u>	<u>1 479 996</u>
	13 402 238	17 620 360
DETTE À LONG TERME (p. 19 note 9)	32 436 671	27 996 670
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES DU RÉGIME DE RETRAITE (p. 20 note 13)	866 100	7 534 300
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES DU RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (p. 20 note 13)	11 014 900	6 693 300
OBLIGATIONS POUR LE RÉGIME D'ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (p. 20 note 12)	<u>17 042 877</u>	<u>18 334 125</u>
	<u>74 762 786</u>	<u>78 178 755</u>
ACTIF NET		
Affecté au mentorat	-	11 790 263
Investi en immobilisations	31 309 371	31 029 357
Gains de réévaluation	18 842 358	13 694 358
Non affecté	<u>(5 566 444)</u>	<u>10 610 836</u>
	<u>44 585 285</u>	<u>67 124 814</u>
	<u>119 348 071</u>	<u>\$ 145 303 569</u>
		\$
EVENTUALITÉS (p. 20 note 10)		

AU NOM DU COMITÉ EXÉCUTIF



Caroline Senneville
Présidente



Yvan Duceppe
Trésorier

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Affecté au mentorat	Investi en immobilisations	Gains de réévaluation	Non affecté (défictaire)	Total
Solde au 28 février 2017	-	\$ 27 605 996	\$ 16 314 158	\$ (9 196 015)	\$ 34 724 139
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	-	(8 600 454)	-	15 933 400	7 332 946
Acquisition d'immobilisations	-	12 733 239	-	(12 733 239)	-
Augmentation de la dette	-	(3 389 410)	-	3 389 410	-
Remboursement de la dette	-	2 960 000	-	(2 960 000)	-
Gain de réévaluation	-	-	2 528 200	-	2 528 200
Solde au 29 février 2020	-	\$ 31 309 371	\$ 18 842 358	\$ (5 566 444)	\$ 44 585 285
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(209 737)	(8 458 145)	-	36 355 411	27 687 529
Acquisition d'immobilisations	-	3 738 130	-	(3 738 130)	-
Remboursement de la dette	-	4 440 001	-	(4 440 001)	-
Virement à la réserve de mentorat	12 000 000	-	-	(12 000 000)	-
Pertes de réévaluation	-	-	(5 148 000)	-	(5 148 000)
Solde au 28 février 2023	<u>11 790 263</u>	<u>\$ 31 029 357</u>	<u>\$ 13 694 358</u>	<u>\$ 10 610 836</u>	<u>\$ 67 124 814</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La CSN, constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels du Québec*, est une organisation syndicale sans but lucratif qui a pour but de promouvoir les intérêts professionnels économiques, sociaux, moraux et politiques des travailleuses et travailleurs.

De par sa constitution, la CSN n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS AUX RÉSULTATS

	<u>2017-2020</u>	<u>2020-2023</u>
Amortissement des immobilisations	8 236 229 \$	8 458 145 \$
Perte à la cession d'immobilisations	364 225	-
Intérêts sur la dette à long terme	5 394 201	5 546 208

3. DÉBITEURS

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Fédérations - p. 68	1 764 198 \$	2 746 346 \$
Conseils centraux - p. 68	98 410	131 832
Syndicats	284 097	1 155 282
Solde de perception courant dû par le Fonds de défense professionnelle	5 856 736	-
Soutien extraordinaire	-	-
Autres - p. 68	<u>734 208</u>	<u>620 931</u>
	8 737 649	4 654 391
Provision pour créances douteuses	<u>35 491</u>	<u>9 153</u>
	<u><u>8 702 158 \$</u></u>	<u><u>4 645 238 \$</u></u>

4. FRAIS IMPUTABLES À LA PROCHAINE PÉRIODE

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Brochures	94 755 \$	98 214 \$
Imprimerie - expédition	50 994	50 994
Frais imputables à la prochaine période	<u>1 679 509</u>	<u>783 063</u>
	<u><u>1 825 258 \$</u></u>	<u><u>932 271 \$</u></u>

5. ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Syndicats - p. 69	59 034 \$	48 572 \$
Estimé des encaissements à court terme	<u>5 132</u>	<u>7 657</u>
	<u><u>53 902 \$</u></u>	<u><u>40 915 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

6. IMMOBILISATIONS

	29 février 2020		
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	
Coût			
Terrains	805 500 \$	- \$	805 500 \$
Aménagement de stationnements Immeubles	45 527	43 257	2 270
Mobilier, équipement et outillage	73 248 580	13 539 417	59 709 163
Améliorations locatives	15 574 818	10 865 713	4 709 105
	665 344	665 344	-
	<u>90 339 769 \$</u>	<u>25 113 731 \$</u>	<u>65 226 038 \$</u>

	28 février 2023		
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	
Coût			
Terrains	805 500 \$	- \$	805 500 \$
Aménagement de stationnements Immeubles	45 527	43 579	1 948
Mobilier, équipement et outillage	73 343 650	18 730 077	54 613 573
	14 181 387	9 096 385	5 085 002
	<u>88 376 064 \$</u>	<u>27 870 041 \$</u>	<u>60 506 023 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

7. EMPRUNTS - CAISSE D'ÉCONOMIE

La CSN dispose de marges de crédit autorisées de 4 000 000 \$, au taux préférentiel majoré de 0,5 %. Les emprunts sont garantis par une hypothèque mobilière ouverte grevant l'universalité des créances et des débiteurs. Aucune de ces marges de crédit n'était utilisée au 28 février 2023 et au 29 février 2020.

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Fournisseurs	2 501 460 \$	5 680 474 \$
Salaires, vacances et temps supplémentaire	7 062 300	8 541 841
Retenues à la source	848 362	730 941
Produits reportés	1 304 230	598 826
Avance de la CCQ pour les cotisations syndicales	100 000	100 000
Solde de perception courant dû au Fonds de soutien extraordinaire	103 227	375 031
Solde de perception courant dû au Fonds de défense professionnelle	-	113 251
Souscription recueillie - Campagne Fondation Jamais seul	2 663	-
	<u>11 922 242 \$</u>	<u>16 140 364 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Emprunt hypothécaire, sans remboursement de capital, portant intérêt au taux de 6,86 % et échéant en février 2025	-	17 000 000 \$
Emprunt hypothécaire, sans remboursement de capital, portant intérêt au taux de 4,15 % et échu au cours de l'exercice	5 000 000	-
Emprunt hypothécaire, sans remboursement de capital, portant intérêt au taux de 5,41 % et échu au cours de l'exercice	12 000 000	-
Emprunt hypothécaire, avec remboursement du capital de 123 333 \$ par mois, portant intérêt au taux de 5,75 % et échéant en février 2025	16 916 667	12 476 666
	33 916 667	29 476 666
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 479 996	1 479 996
	<u>32 436 671 \$</u>	<u>27 996 670 \$</u>

La dette à long terme est garantie par une hypothèque immobilière de premier rang au montant de 60 000 000 \$ et d'une hypothèque mobilière de premier rang au montant de 60 000 000 \$ sur l'universalité des biens meubles et des actifs mobiliers, corporels et incorporels, présents et futurs.

Les versements de capital à effectuer au cours des deux prochaines années sont les suivants :

2024	1 479 996
2025	27 996 670

Le 3 avril 2023, un contrat d'échange de taux d'intérêt concernant l'emprunt hypothécaire de 17 000 000 \$ a été signé. En vertu de cette entente, la CSN paiera un taux d'intérêt fixe de 5,80 %. Ce contrat vient à échéance en mars 2028.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

10. ÉVENTUALITÉS

GARANTIES D'EMPRUNTS

La CSN garantit le remboursement total ou partiel des emprunts bancaires de certains conseils centraux et de certaines fédérations pour un montant de 1 150 000 \$ au 28 février 2023 (1 150 000 \$ au 29 février 2020). Aucune garantie d'emprunt n'est utilisée au 28 février 2023 et au 29 février 2020. La CSN est d'avis que ces garanties n'auront aucune incidence importante défavorable sur sa situation financière et, par conséquent, aucune provision n'est constituée à cet effet dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La CSN s'est engagée par baux échéant du 1er mars 2023 au 31 mars 2025. Le solde de l'engagement relatif à ces baux, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 760 783\$. De plus, la CSN s'est engagée par contrats pour la rénovation et l'entretien de ses immeubles. La valeur de ces contrats totalisent 1 878 750\$. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochaines années sont les suivants :

2024	2 264 839 \$
2025	187 347 \$
2026	187 347 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Budget de fonctionnement de la CSN a versé des honoraires d'un montant de 1 619 241 \$ (1 130 645 \$ en 2017-2020) à MCE Conseils, le groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec. La CSN est liée à cet organisme, étant donné que certains dirigeants sont aussi des administrateurs de cet organisme. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

12. RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

La CSN et ses organismes affiliés ont modifié le régime d'avantages complémentaires de retraite pour les salariés prenant leur retraite à compter du 1 janvier 2010. En vertu de la nouvelle entente signée avec le syndicat, le Fonds d'assurance des retraités CSN a été créé. Le financement de ce nouveau régime est assumé par la CSN et les organismes affiliés. Lors de la création du Fonds, les employeurs ont versé une somme forfaitaire de 18 100 000 \$ dont un montant de 8 957 856 \$ provient de la CSN. De plus, une contribution régulière de 2,00 % (1,25 % avant le 1 janvier 2015) du salaire des employés est versée au Fonds. Les contributions de la CSN sont accumulées dans le Fonds auquel participent tous les organismes affiliés. Ce Fonds finance les paiements des primes des retraités bénéficiant de ce nouveau régime. La quote-part de la CSN de l'actif net à la juste valeur du fonds est de 18 334 125 \$ (17 042 877 \$ au 29 février 2020). Le passif correspondant à cet actif est du même montant. Les activités financières sont sans effet sur la trésorerie.

13. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La CSN a un régime de retraite et un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

Le régime de retraite à prestations définies est destiné à toutes les personnes salariées et les officiers qui remplissent certaines conditions. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

13. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

Le régime d'avantages complémentaires de retraite est un régime non contributif d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance dentaire ainsi que d'assurance voyage destiné aux mêmes personnes que pour le régime de retraite.

La CSN évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilisation au 28 février de chaque exercice. La CSN utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. Ces obligations sont donc augmentées du niveau de la provision de stabilisation de 18,1 % et sont réduites de 5,0 %. Pour l'évaluation du régime de retraite de l'exercice terminé le 28 février 2023, l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2021 a été utilisée pour la mesure des obligations au titre des prestations définies et l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2021 a été utilisée pour la mesure du coût des services rendus. Ces évaluations ont été extrapolées en tenant compte des hypothèses applicables.

Pour l'évaluation du régime d'avantages complémentaires de retraite de l'exercice terminé le 28 février 2023, l'évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation du 1er juin 2022 a été utilisée. Cette évaluation a été extrapolée en tenant compte des hypothèses applicables, dont le taux d'actualisation, au 28 février 2023.

Les informations relatives aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

	29 février 2020	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	281 920 500	\$ 11 517 400
Coût des prestations pour services rendus	14 976 000	-
Prestations versées	(40 804 000)	(2 035 100)
Intérêts débiteurs	48 430 900	1 210 800
(Gains) pertes actuariels	(3 692 300)	321 800
Cotisations des salariés	5 935 300	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>306 766 400</u>	<u>\$ 11 014 900</u>
Juste valeur des actifs du régime		
Solde au début de l'exercice	276 527 600	\$ -
Cotisations de la CSN	16 218 800	2 035 100
Cotisations des salariés	5 935 300	-
Prestations versées	(40 804 000)	(2 035 100)
Rendement réel des actifs	48 022 600	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>305 900 300</u>	<u>\$ -</u>
Calcul du déficit et du passif au titre des prestations définies		
Juste valeur des actifs des régimes	305 900 300	\$ -
Obligations au titre des prestations définies	<u>306 766 400</u>	<u>11 014 900</u>
Déficit et passif au titre des prestations définies	<u>(866 100)</u>	<u>\$ (11 014 900)</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

13. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

	28 février 2023	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	306 766 400	\$ 11 014 900
Coût des prestations pour services rendus	16 015 900	-
Prestations versées	(47 130 800)	(1 776 600)
Intérêts débiteurs	52 441 400	765 300
Pertes (gains) actuariels	5 287 400	(3 310 300)
Cotisations des salariés	6 242 700	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>339 623 000</u>	<u>\$ 6 693 300</u>
Juste valeur des actifs du régime		
Solde au début de l'exercice	305 900 300	\$ -
Cotisations de la CSN	16 519 100	1 776 600
Cotisations des salariés	6 242 700	-
Prestations versées	(47 130 800)	(1 776 600)
Rendement réel des actifs	50 557 400	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>332 088 700</u>	<u>\$ -</u>
Calcul du déficit et du passif au titre des prestations définies		
Juste valeur des actifs des régimes	332 088 700	\$ -
Obligations au titre des prestations définies	<u>339 623 000</u>	<u>6 693 300</u>
Déficit et passif au titre des prestations définies	<u>(7 534 300)</u>	<u>\$ (6 693 300)</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

13. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous représente les paiements en espèces faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés.

	29 février 2020	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite
Cotisations aux régimes à prestations définies	16 218 800 \$	2 035 100 \$

	28 février 2023	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite
Cotisations aux régimes à prestations définies	16 519 100 \$	1 776 600 \$

Composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 28 février de chaque année :

Catégorie d'actifs	Pourcentage des actifs des régimes	
	29 février 2020	28 février 2023
Titres à revenus fixes	39,8%	31,6%
Titres à revenus variables	40,4%	36,3%
Biens immobiliers	13,7%	21,4%
Autres	6,1%	10,7%
Total	100,0 %	100,0%

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

13. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la CSN pour évaluer la charge et les obligations au titre des prestations définies sont les suivantes :

	29 février 2020	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite
Obligations au titre des prestations définies au 29 février 2020		
Taux d'actualisation	5,75 %	2,45 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	s.o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 29 février 2020		
Taux d'actualisation	5,75 %	3,70 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,75 %	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	s.o.
	28 février 2023	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite
Obligations au titre des prestations définies au 28 février 2023		
Taux d'actualisation	5,75 %	5,05 %
Taux de croissance de la rémunération		
	2022	s.o.
	2023 et 2024	s.o.
	Par la suite	s.o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 28 février 2023		
Taux d'actualisation	5,75 %	5,05 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,75 %	s.o.
Taux de croissance de la rémunération		
	2022	s.o.
	2023 et 2024	s.o.
	Par la suite	s.o.

b) Régime à cotisations définies

La charge et le débours de ce régime à cotisations définies à ce jour s'élèvent à 1 608 891 \$ (1 512 845 \$ en 2020).

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES - DIRECTION

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget 2020-2023	Réal 2020-2023
DIRECTION		
Comité exécutif et personnel d'appui - p. 49	10 312 731 \$	10 231 218 \$
Contrôle - p. 50	696 691	582 586
Administration du FDP - p. 50	718 118	817 837
Gestion des immeubles - p. 50	617 443	559 366
Ressources humaines - p. 51	12 034 218	10 512 952
Juridique - p. 52	7 262 599	7 040 381
UCCO-SACC-CSN - p. 53	8 831 547	8 444 795
Bureau confédéral	264 000	165 562
Conseil confédéral	1 188 000	1 002 494
Congrès	1 900 000	1 480 606
Comités et groupes de travail - p. 54	1 416 000	691 946
Solidarité internationale :		
Affiliation internationale	375 000	444 151
Activités de solidarité	300 000	7 591
	<u>45 916 347 \$</u>	<u>41 981 485 \$</u>

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES - SYNDICALISATION

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget 2020-2023	Réal 2020-2023
SYNDICALISATION		
Salaires :		
1 coordination		
15 conseillères et conseillers syndicaux		
4 employé-es de bureau	6 348 909 \$	6 782 230 \$
Avantages sociaux	2 552 425	2 376 500
Formation continue	63 489	10 630
Séjour et déplacement	723 189	455 564
Loyer	1 145 000	1 116 597
Téléphone	108 252	76 574
Informatique	151 015	124 775
Dépenses de bureau	108 431	72 206
	<u>11 200 710</u>	<u>11 015 076</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Organisation - p. 71	8 000 000	2 592 686
Audition avant accréditation - p. 71	40 000	30 283
Négociation - p. 71	700 000	418 895
Contre-maraudage - p. 71	2 200 000	1 864 176
Frais juridiques - p. 71	2 200 000	1 811 012
Retour fédérations sur cotisation des nouveaux syndicats affiliés - p. 71	400 000	298 107
Formation - nouveaux syndicats	82 600	-
Visibilité (publicité et outils promotionnels)	720 500	368 076
Autres charges	136 800	20 519
	<u>14 479 900</u>	<u>7 403 754</u>
	<u>25 680 610 \$</u>	<u>18 418 830 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES - RECHERCHE ET CONDITION FÉMININE

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget 2020-2023	Réel 2020-2023
RECHERCHE ET CONDITION FÉMININE		
Salaires :		
6 conseillères et conseillers syndicaux (incl.coordination)		
2 employé-es de bureau	3 449 325 \$	3 693 550 \$
Avantages sociaux	1 383 644	1 313 469
Formation continue	34 493	4 399
Séjour et déplacement	193 960	105 785
Loyer	346 546	346 147
Téléphone	47 268	28 440
Informatique	72 306	66 475
Documentation	40 250	29 063
Charges de bureau	44 800	18 304
	<u>5 612 592</u>	<u>5 605 632</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Analyses d'entreprises	1 860 000	1 564 278
Condition féminine	125 000	18 442
Valorisation de la langue française	-	390 279
Honoraires professionnels spécialisés	225 000	87 738
Dépenses subv. CPMT Implantation de formations	-	222 285
	<u>2 210 000</u>	<u>2 283 022</u>
Produits:		
Subvention - Veille sur l'emploi	828 700	1 437 057
Subvention - Valorisation langue française	-	390 279
Subventions CPMT - Participation aux travaux	303 300	387 010
Subventions CPMT - Implantation de formations	-	222 285
	<u>1 132 000</u>	<u>2 436 631</u>
	<u><u>6 690 592</u></u> \$	<u><u>5 452 023</u></u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES - SOUTIEN À LA NÉGOCIATION

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget 2020-2023	Réal 2020-2023
SOUTIEN À LA NÉGOCIATION		
Salaires :		
5 conseillères et conseillers syndicaux (incl.coordination)		
0,5 employé-es de bureau	1 899 890 \$	1 926 022 \$
Avantages sociaux	762 437	668 248
Formation continue	18 999	651
Séjour et déplacement	151 529	76 830
Loyer	267 476	267 171
Téléphone	31 716	18 425
Informatique	37 019	32 317
Charges de bureau	30 330	11 613
	<u>3 199 396</u>	<u>3 001 277</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Honoraires professionnels spécialisés	<u>135 000</u>	<u>15 085</u>
	<u>3 334 396</u>	<u>3 016 362</u>
CISP ET CCGN		
Salaires :		
1 coordination		
0,5 employé-es de bureau	449 034 \$	492 187 \$
Avantages sociaux	184 445	169 335
Formation continue	4 490	15
Séjour et déplacement	30 306	45 750
Loyer	26 664	26 638
Téléphone	6 588	1 254
Informatique	6 219	5 120
Charges de bureau	6 070	945
	<u>713 816</u>	<u>741 244</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Appui à la négociation	100 000	101 915
Appui à l'arbitrage	600 000	249 817
Honoraires professionnels spécialisés	300 000	78 446
Documentation	6 000	1 927
	<u>1 719 816</u>	<u>1 173 349</u>
	<u>5 054 212</u>	<u>4 189 711</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES - SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget 2020-2023</u>	<u>Réel 2020-2023</u>
SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT		
Salaires :		
1 coordination		
24,5 conseillères et conseillers syndicaux		
10 employé-es de bureau	11 144 497 \$	11 537 073 \$
Avantages sociaux		
Formation continue	4 526 867	4 102 525
Séjour et déplacement	111 445	5 999
Loyer	667 097	442 336
Téléphone	1 210 624	1 262 432
Informatique	178 956	120 669
Documentation	195 670	256 158
Charges de bureau	34 500	35 056
	<u>170 800</u>	<u>211 304</u>
	<u>18 240 456</u>	<u>17 973 552</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Expertises professionnelles	1 075 000	1 044 772
Frais juridiques	1 110 000	2 485 448
Formations	4 125 000	3 143 457
Huissiers, honoraires professionnels spécialisés et autres charges	115 000	141 773
Dépenses CNESST - Harcèlement	-	8 293
	<u>6 425 000</u>	<u>6 823 743</u>
Produits :		
Subvention CNESST PAFISST (formations)	4 294 957	3 093 859
Subvention CNESST art.105	290 043	517 217
Subv. CNESST - Harcèlement	-	5 921
	<u>4 585 000</u>	<u>3 616 997</u>
	<u><u>20 080 456 \$</u></u>	<u><u>21 180 298 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES - COMMUNICATIONS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
COMMUNICATIONS		
1 direction		
1 coordination		
12 conseillères et conseillers syndicaux		
4,5 employé-es de bureau		
2 employé-es à l'imprimerie		
Information - documentation - p. 55	10 379 266 \$	9 791 296 \$
Imprimerie - distribution - p. 56	<u>803 510</u>	<u>1 144 351</u>
	<u>11 182 776 \$</u>	<u>10 935 647 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES - APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE		
1 coordination 40 conseillères et conseillers syndicaux 15,37 employé-es de bureau (14.62)		
Équipe nationale - p. 57	3 747 305 \$	3 191 985 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine - p. 57	1 812 362	1 302 325
Bas-Saint-Laurent - p. 58	1 569 935	1 370 708
Saguenay–Lac-Saint-Jean - p. 58	1 583 643	1 398 794
Québec–Chaudière-Appalaches - p. 59	2 592 071	2 765 487
Cœur-du-Québec - p. 59	1 688 554	1 668 003
Estrie - p. 60	1 472 120	1 438 960
Montréal métropolitain - p. 60	5 171 718	5 328 586
Laurentides - p. 61	1 499 359	1 373 355
Lanaudière - p. 61	1 484 830	1 400 727
Montérégie - p. 62	2 935 841	2 868 641
Outaouais - p. 62	1 449 330	1 407 526
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec - p. 63	1 727 185	1 430 159
Côte-Nord - p. 63	<u>1 652 555</u>	<u>1 633 203</u>
	<u><u>30 386 808 \$</u></u>	<u><u>28 578 459 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES - ADMINISTRATION

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023		<u>Réel</u> 2020-2023	
ADMINISTRATION				
1 comptable				
1 coordination				
10 conseillères et conseillers syndicaux (9)				
9 employé-es de bureau (11)				
7 technicien-nes (6)				
1 préposé-e à la maintenance				
12 préposé-es aux immeubles				
Finances - p. 64	8 034 955	\$	8 088 939	\$
Informatique - p. 65	11 220 650		8 810 586	
Immeuble de Montréal - p. 66	8 924 464		8 023 400	
Immeuble de Québec - p. 67	1 406 080		1 564 184	
	<u>29 586 149</u>		<u>26 487 109</u>	
Charges administratives				
Amortissement du mobilier	925 000		783 327	
Honoraires professionnels spécialisés	250 000		161 942	
Assurances diverses	157 650		285 631	
Aide aux syndicats provinciaux	3 300 000		2 642 335	
	<u>4 632 650</u>		<u>3 873 235</u>	
	<u>34 218 799</u>	\$	<u>30 360 344</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Réal 2017-2020		Budget 2020-2023		Réal 2020-2023
PRODUITS					
Per capita	72 765 412	\$	76 647 573	\$	83 873 546
Intérêts et divers	3 558 178		2 000 000		5 382 466
	<u>76 323 590</u>		<u>78 647 573</u>		<u>89 256 012</u>
CHARGES					
APPUI AUX LUTTES					
Prestations de grèves - p. 76 à 84	3 319 677		21 802 500		25 630 705
Prestations de suspensions et de congédiements pour activités syndicales	89 274		1 045 200		78 182
Frais juridiques - p. 76 à 84	2 718 834		3 000 000		1 245 362
Dépenses de mobilisation - p. 76 à 84	10 979 906		13 560 000		10 967 472
Allocations aux syndicats pour dépenses de grèves - p. 76 à 84	1 389 460		2 500 000		295 975
Dépenses de fermetures et de maintien des emplois - p. 85	2 139 520		3 000 000		1 914 773
	<u>20 636 671</u>		<u>44 907 700</u>		<u>40 132 469</u>
APPUI À LA NÉGOCIATION					
Péréquations - p. 39	24 399 809		25 686 010		25 451 581
Négociations regroupées et locales - p.40	9 730 689		15 868 873		19 120 899
	<u>34 130 498</u>		<u>41 554 883</u>		<u>44 572 480</u>
APPUI À NOS REVENDICATIONS - p. 41					
	<u>2 890 724</u>		<u>7 104 000</u>		<u>4 154 721</u>
	<u>57 657 893</u>		<u>93 566 583</u>		<u>88 859 670</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES					
	<u>18 665 697</u>	\$	<u>(14 919 010)</u>	\$	<u>396 342</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 28 FÉVRIER 2023

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	8 373 293	\$ 2 212 960
Dépôts à terme, 3,10 % à 5,30 % échéant d'août 2023 à février 2024 (1,80 % à 1,95 % au 29 février 2020)	12 546 291	65 220 558
Intérêts courus à recevoir	382 011	689 349
Per capita à recevoir, estimé	5 261 992	4 644 091
Solde à recevoir du Budget de fonctionnement	-	113 251
Arrérages de per capita à recevoir estimé des encaissements à court terme (p. 37 note 2)	<u>2 541</u>	<u>3 123</u>
	26 566 128	72 883 332
DÉPÔTS À TERME, 2,25 % à 3,10 % échéant d'août 2023 à octobre 2024, encaissés au cours de l'exercice	52 536 943	-
PARTS DE PLACEMENT (p. 37 note 3)	4 000 000	4 000 000
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR (p. 37 note 2)	<u>26 335</u>	<u>10 880</u>
	<u>83 129 406</u>	<u>\$ 76 894 212</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (p. 38 note 4)	<u>8 664 601</u>	<u>2 033 065</u>
ACTIF NET		
Affecté à la réserve de prestations accumulées	41 250 000	45 000 000
Non affecté	<u>33 214 805</u>	<u>29 861 147</u>
	74 464 805	74 861 147
	<u>83 129 406</u>	<u>\$ 76 894 212</u>

AU NOM DU COMITÉ EXÉCUTIF



Caroline Senneville
Présidente



Yvan Duceppe
Trésorier

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

AFFECTÉ À LA RÉSERVE DE PRESTATIONS ACCUMULÉES

	<u>29 février 2020</u>		<u>28 février 2023</u>	
SOLDE AU DÉBUT	38 250 000	\$	41 250 000	\$
Virement provenant de l'actif net non affecté du fonds de défense professionnelle	<u>3 000 000</u>		<u>3 750 000</u>	
SOLDE À LA FIN	<u><u>41 250 000</u></u>	\$	<u><u>45 000 000</u></u>	\$

NON AFFECTÉ

SOLDE AU DÉBUT	17 549 108	\$	33 214 805	\$
Excédent des produits sur les charges	<u>18 665 697</u>		<u>396 342</u>	
	36 214 805		33 611 147	
Virement à la réserve de prestations accumulées	<u>(3 000 000)</u>		<u>(3 750 000)</u>	
SOLDE À LA FIN	<u><u>33 214 805</u></u>	\$	<u><u>29 861 147</u></u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

1. EXISTENCE ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de défense professionnelle de la CSN est une caisse spéciale constituée pour venir en aide à des travailleuses, à des travailleurs et à des organisations syndicales affiliées à la CSN qui ont à faire face à des difficultés par suite de grève ou de lock-out, d'un congédiement ou d'une suspension à l'occasion de l'organisation d'un syndicat, pour assumer la responsabilité financière des frais et honoraires découlant de procédures judiciaires intentées à l'occasion de grève, de lock-out et consécutive à des congédiements ou suspensions pour activités syndicales, et pour porter assistance aux organisations syndicales de travailleuses et de travailleurs affiliés à la CSN ou en voie d'organisation par la CSN en butte à des difficultés professionnelles exceptionnelles qui ont une portée générale.

2. ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Syndicats - p. 69	28 876 \$	14 003 \$
Estimé des encaissements à court terme	<u>2 541</u>	<u>3 123</u>
	<u>26 335 \$</u>	<u>10 880 \$</u>

3. PARTS DE PLACEMENT

	<u>2020-02-29</u>	<u>28 février 2023</u>
Parts de placement rachetables à leur valeur nominale de 50 \$ chacune au gré de l'émetteur après l'expiration d'un terme de 5 ans et au gré du détenteur après l'expiration d'un terme de 10 ans, intérêts fixés annuellement par l'émetteur.	<u>4 000 000 \$</u>	<u>4 000 000 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Fournisseurs	2 485 926 \$	1 589 237 \$
Vacances et salaires	321 939	443 828
Solde de perception courant dû au Budget de fonctionnement	<u>5 856 736</u>	<u>-</u>
	<u><u>8 664 601 \$</u></u>	<u><u>2 033 065 \$</u></u>

5. ÉVENTUALITÉS

Plusieurs poursuites d'un montant total de 1 862 200 \$ ont été intentées contre des individus, des syndicats et la CSN. La direction considère ces réclamations comme étant sans fondement et, conséquemment, aucun montant concernant ces poursuites n'est inscrit aux états financiers.

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds de défense professionnelle de la CSN a payé des charges de fermeture et de maintien des emplois d'un montant de 1 765 682 \$ (2017-2020 : 3 074 543 \$) à MCE Conseils, le groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec. La CSN est liée à cet organisme étant donné que certains dirigeants sont aussi administrateurs de cet organisme. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

CHARGES - APPUI À LA NÉGOCIATION

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget 2020-2023	Réel 2020-2023
PÉRÉQUATIONS		
PÉRÉQUATION FÉDÉRALE		
Fédération de la CSN - Construction		4 185 000 \$
Fédération du commerce		9 915 720
FNEEQ		224 856
Fédération des professionnelles		150 000
FSSS		1 605 048
FEESP		2 167 812
Fédération industrie manufacturière		3 890 952
Fédération nationale des communications		1 279 236
	<u>23 418 629 \$</u>	<u>23 418 624 \$</u>
PÉRÉQUATION EXTRAORDINAIRE		
Fédération du commerce (péréq.extraordinaire)		678 832
Fédération industrie manufacturière (péréq.extraordinaire)		61 489
Fédération nationale des communications (péréq.extraordinaire)		32 092
	<u>1 000 000</u>	<u>772 413</u>
	<u>24 418 629</u>	<u>24 191 037</u>
PÉRÉQUATION RÉGIONALE		
Côte-Nord		267 888
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		269 088
Outaouais		87 215
Lanaudière		63 433
Laurentides		26 496
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec		241 960
Bas-Saint-Laurent		109 212
Saguenay-Lac-St-Jean		59 654
Estrie		104 422
Cœur-du-Québec		31 176
	<u>1 267 381</u>	<u>1 260 544</u>
	<u>25 686 010 \$</u>	<u>25 451 581 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

CHARGES - APPUI À LA NÉGOCIATION

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
NÉGOCIATIONS REGROUPÉES ET LOCALES		
Secteur privé - regroupées		
Réunions de coordination	1 000 000	753 344
Charges de fonctionnement	2 500 000	2 539 681
Coordination - négociation dans les fédérations	500 000	85 672
Sessions de formation de militantes et de militants	500 000	332 536
Secteur public - regroupées		
Ressources d'appui - p. 73	5 168 873	8 095 507
Réunion de coordination	50 000	21 216
Charges de fonctionnement	4 500 000	6 774 610
Session de formation de militantes et de militants	500 000	211 003
Négociations locales		
Charges de fonctionnement (publ. préventive) p.76 à 84	150 000	8 416
Sessions de formation de militantes et de militants	1 000 000	298 914
	<u>15 868 873</u> \$	<u>19 120 899</u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

CHARGES - APPUI À NOS REVENDEICATIONS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
Dons de solidarité	600 000 \$	394 433 \$
Campagnes confédérales - p. 74	5 200 000	3 528 203
Campagnes sectorielles	1 080 000	198 692
Campagnes régionales	<u>224 000</u>	<u>33 393</u>
	<u>7 104 000 \$</u>	<u>4 154 721 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Réel</u> <u>2017-2020</u>		<u>Budget</u> <u>2020-2023</u>		<u>Réel</u> <u>2020-2023</u>	
PRODUITS						
Per capita	8 270 659	\$	8 712 005	\$	9 530 049	\$
Intérêts	106 246		100 000		210 527	
	<u>8 376 905</u>		<u>8 812 005</u>		<u>9 740 576</u>	
CHARGES						
Transfert au Budget de fonctionnement	8 800 000		-		-	
	<u>8 800 000</u>		<u>-</u>		<u>-</u>	
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>(423 095)</u>	\$	<u>8 812 005</u>	\$	<u>9 740 576</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 28 FÉVRIER 2023

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	527 530 \$	1 393 271 \$
Dépôts à terme de 4,33 % à 5,30 % échéant de septembre 2023 à janvier 2024	-	8 779 729
Intérêts courus à recevoir	1 417	102 663
Per capita à recevoir, estimé	594 249	518 027
Arrérages de per capita à recevoir estimé des encaissements à court terme (p. 46 note 3)	171	169
Solde à recevoir du Budget de fonctionnement	<u>103 227</u>	<u>375 031</u>
	1 226 594	11 168 890
DÉPÔT DE SOLIDARITÉ (p. 46 note 2)	755 000	755 000
PARTS DE PLACEMENT (p. 46 note 4)	200 000	-
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR (p. 46 note 3)	2 991	1 271
	<u>2 184 585 \$</u>	<u>11 925 161 \$</u>
ACTIF NET	<u>2 184 585 \$</u>	<u>11 925 161 \$</u>

AU NOM DU COMITÉ EXÉCUTIF



Caroline Senneville
Présidente



Yvan Duceppe
Trésorier

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>29 février 2020</u>		<u>28 février 2023</u>	
SOLDE AU DÉBUT	2 607 680	\$	2 184 585	\$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<u>(423 095)</u>		<u>9 740 576</u>	
SOLDE À LA FIN	<u>2 184 585</u>	\$	<u>11 925 161</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

1. EXISTENCE ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de soutien extraordinaire a été créé pour fournir une aide financière au Budget de fonctionnement et au Fonds de défense professionnelle conformément aux articles 47 (a) et 53 (k) des statuts et règlements de la CSN.

2. DÉPÔT DE SOLIDARITÉ

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Parts privilégiées émises par le Fonds de soutien à l'action collective solidaire, sans intérêt ni modalités d'encaissement.	400 000 \$	400 000 \$
Reconnaissance de dettes sans intérêt ni modalités de remboursement dans le Fonds de soutien à l'action collective solidaire	355 000	355 000
	<u>755 000 \$</u>	<u>755 000 \$</u>

3. ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Syndicats - p. 69	3 162 \$	1 440 \$
Estimé des encaissements à court terme	171	169
	<u>2 991 \$</u>	<u>1 271 \$</u>

4. PARTS DE PLACEMENT

	<u>29 février 2020</u>	<u>28 février 2023</u>
Parts de placement rachetables à leur valeur nominale de 50 \$ chacune au gré de l'émetteur après l'expiration d'un terme de 5 ans et au gré du détenteur après l'expiration d'un terme de 10 ans, intérêts fixés annuellement par l'émetteur	200 000 \$	-

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2023

5. FONDS FIDUCIAIRE DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)

Le 24 novembre 2003, le Comité exécutif de la CSN a créé une fiducie au nom de Fonds fiduciaire de la CSN, dont les fiduciaires sont les membres du comité exécutif de la CSN. Les objectifs de ce Fonds s'intègrent à ceux de la CSN de sorte que les deux organismes ont certains objectifs communs et complémentaires. Les bénéficiaires de cette fiducie sont collectivement ou individuellement la CSN ou toute autre personne morale affiliée constituée pour venir en aide à des travailleurs, à des travailleuses ou à des organisations syndicales affiliées à la CSN ou tout autre membre de telles organisations.

Les états financiers du Fonds fiduciaire de la CSN ne sont pas consolidés. Les états financiers de la fiducie au 28 février 2023 se résument ainsi : l'actif net total est de 5 209 025 \$ et passif de 30 535 \$ (actif net de 5 138 076 \$ et passif de 12 045 \$ au 29 février 2020) tandis que les produits totalisent 109 866 \$ et les charges 51 481 \$ pour la période du 1er mars 2020 au 28 février 2023 (produits de 268 029 \$ et charges de 55 082 \$ pour la période du 1er mars 2017 au 29 février 2020).

Au cours de l'exercice, aucune contribution n'a été versée au Fonds.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> <u>2020-2023</u>	<u>Réel</u> <u>2020-2023</u>
COMITÉ EXÉCUTIF ET PERSONNEL D'APPUI		
Salaires :		
6 membres de l'exécutif		
1 direction générale		
3 adjointes et adjoints (4)		
4 employé-es de bureau	5 321 527 \$	5 810 675 \$
Avantages sociaux	2 174 416	1 808 839
Formation continue	53 215	1 730
Séjour et déplacement	633 596	597 960
Loyer	847 914	846 932
Téléphone	83 448	67 913
Informatique	121 215	118 332
Charges de bureau	<u>102 400</u>	<u>57 186</u>
	<u>9 337 731</u>	<u>9 309 567</u>
Budget de fonctionnement	<u>975 000</u>	<u>1 002 778</u>
Produits :		
Jetons de présence	<u>-</u>	<u>81 127</u>
	<u>-</u>	<u>81 127</u>
	<u>10 312 731 \$</u>	<u>10 231 218 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget 2020-2023	Réel 2020-2023
CONTRÔLE		
Salaire :		
1 contrôleuse	453 862 \$	363 384 \$
Avantages sociaux	181 778	108 491
Formation continue	4 539	11 268
Séjour et déplacement	10 789	2 500
Loyer	33 857	33 827
Téléphone	5 658	3 075
Informatique	6 008	3 609
Charges de bureau	200	627
Honoraires professionnels	-	55 805
	<u>696 691</u> \$	<u>582 586</u> \$
ADMINISTRATION DU FDP		
Salaires :		
1 responsable de l'administration	464 932 \$	567 297 \$
Avantages sociaux	186 212	183 142
Formation continue	4 649	-
Séjour et déplacement	12 616	13 792
Loyer	37 843	37 796
Téléphone	5 658	4 415
Informatique	6 008	11 028
Charges de bureau	200	367
	<u>718 118</u> \$	<u>817 837</u> \$
GESTION DES IMMEUBLES		
Salaires :		
1 responsable gestion des immeubles	398 513 \$	386 270
Avantages sociaux	159 610	120 343
Formation continue	3 985	-
Séjour et déplacement	25 000	26 981
Loyer	18 079	18 056
Téléphone	4 968	2 167
Informatique	5 288	5 311
Charges de bureau	2 000	238
	<u>617 443</u> \$	<u>559 366</u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION		
Salaires :		
1 direction		
3 agentes et agents du personnel		
7 conseillères et conseillers à la formation		
8 employé-es de bureau (7)	5 869 308 \$	6 611 199 \$
Avantages sociaux	2 452 187	2 290 586
Formation continue	58 693	5 881
Séjour et déplacement	229 908	167 668
Loyer	773 475	777 669
Téléphone	79 128	57 097
Informatique	196 269	210 317
Charges de bureau	<u>75 250</u>	<u>65 708</u>
	<u>9 734 218</u>	<u>10 186 125</u>
Formation des militants	1 000 000	501 702
Relations de travail	750 000	642 248
Traitement des données	350 000	189 307
Renouvellement de la main d'œuvre	300 000	540 319
Coût de la convention collective	1 000 000	1 146 135
Coût des avantages sociaux futurs	1 000 000	-
Dépenses PACME	-	518 921
Dépenses - Intégration O 365	<u>-</u>	<u>92 996</u>
	<u>4 400 000</u>	<u>3 631 628</u>
Produits :		
Coûts partagés du personnel SRHF	2 100 000	2 615 601
Subvention PACME	-	596 204
Subvention - Intégration O 365	<u>-</u>	<u>92 996</u>
	2 100 000	3 304 801
	<u>12 034 218 \$</u>	<u>10 512 952 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
JURIDIQUE		
Salaires :		
1 coordination		
18 conseillères et conseillers syndicaux		
8 employé-es de bureau		
	8 189 939 \$	8 356 534 \$
Avantages sociaux	3 342 970	3 128 908
Formation continue	81 899	20 326
Séjour et déplacement	518 829	331 496
Loyer	1 180 962	1 179 533
Téléphone	124 992	93 444
Informatique	169 818	180 857
Charges de bureau	<u>250 000</u>	<u>221 716</u>
	13 859 409	13 512 814
Honoraires extérieurs	3 076 998	3 815 090
Huissiers et autres services professionnels	800 000	733 687
Documentation	<u>600 000</u>	<u>528 788</u>
	4 476 998	5 077 565
Produits :		
Facturation	<u>11 073 808</u>	<u>11 549 998</u>
	<u>7 262 599 \$</u>	<u>7 040 381 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget	Réal
	<u>2020-2023</u>	<u>2020-2023</u>
UCCO-SACC-CSN		
Salaires :		
1 coordination		
7 conseillères et conseillers syndicaux		
4 employé-es de bureau	3 765 125 \$	3 904 977 \$
Avantages sociaux	1 542 567	1 330 413
Formation continue	37 651	1 807
Séjour et déplacement	1 400 000	1 074 719
Loyer	967 821	1 100 841
Téléphone	73 010	52 714
Informatique	105 723	86 616
Charges de bureau	<u>169 650</u>	<u>208 058</u>
	8 061 547	7 760 145
Imprimerie expédition	100 000	65 858
Traduction	30 000	7 609
Comité de formation	40 000	65 449
Frais juridiques	<u>600 000</u>	<u>545 734</u>
	<u>8 831 547 \$</u>	<u>8 444 795 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget 2020-2023	Réal 2020-2023
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL		
COMITÉS		
Orientation	5 000 \$	6 271 \$
Juridiction	10 000	3 174
Surveillance	61 000	20 873
Condition féminine	200 000	60 529
Santé-sécurité	200 000	80 175
Environnement et développement durable	50 000	29 291
LGBT	125 000	50 074
Jeunes	300 000	124 775
Relations interculturelles	50 000	24 870
	<u>1 001 000</u>	<u>400 032</u>
GROUPES DE TRAVAIL		
Inter-conseils centraux	100 000	72 819
Interorganisations (fédérations et conseils centraux)	150 000	123 930
Collectif international	35 000	-
Éducation	10 000	10 297
Santé et services sociaux	10 000	78
Réalités autochtones	10 000	11 945
Divers	100 000	72 845
	<u>415 000</u>	<u>291 914</u>
	<u><u>1 416 000 \$</u></u>	<u><u>691 946 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
INFORMATION - DOCUMENTATION		
Salaires :		
1 direction		
1 coordination		
10 conseillères et conseillers syndicaux		
3,5 employé-es de bureau	4 861 132 \$	4 967 855 \$
Avantages sociaux	1 966 397	1 683 221
Formation continue	48 611	6 133
Séjour et déplacement	246 810	173 253
Loyer	1 146 268	1 204 852
Téléphone	86 651	71 466
Informatique	184 547	154 733
Charges de bureau	<u>101 950</u>	<u>66 866</u>
	8 642 366	8 328 379
Publications et visibilité institutionnelle	1 711 900	1 219 971
Librairie	25 000	5 124
Abonnements et documentation	<u>100 000</u>	<u>253 873</u>
	10 479 266	9 807 347
Produits :		
Facturation	<u>100 000</u>	<u>16 051</u>
	<u>10 379 266 \$</u>	<u>9 791 296 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
IMPRIMERIE - DISTRIBUTION		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-es de bureau		
2 employé-es d'imprimerie	1 416 658 \$	1 222 516 \$
Avantages sociaux	613 083	438 271
Formation continue	14 167	-
Séjour et déplacement	7 506	1 767
Loyer	806 118	805 195
Téléphone	16 880	12 931
Informatique	61 448	49 741
Charges de bureau	<u>17 650</u>	<u>13 294</u>
	2 953 510	2 543 715
Matériel de reprographie	1 500 000	780 729
Location et entretien d'équipement	100 000	449 770
Matériel de distribution	75 000	46 330
Timbres et messageries	1 300 000	1 329 011
Préparation des envois	75 000	33 017
Travaux extérieurs	1 000 000	757 466
Amortissement des équipements	<u>-</u>	<u>5 522</u>
	4 050 000	3 401 845
Produits :		
Facturation	<u>6 200 000</u>	<u>4 801 209</u>
	<u>803 510 \$</u>	<u>1 144 351 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
ÉQUIPE NATIONALE		
Salaires :		
1 coordination		
4 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-es de bureau	1 887 603 \$	1 713 924 \$
Avantages sociaux	755 644	602 756
Formation continue	18 876	6 015
Séjour et déplacement	528 498	333 347
Loyer	433 446	424 865
Téléphone	46 876	26 571
Informatique	43 029	48 318
Charges de bureau	27 913	32 726
Charges diverses	5 420	3 463
	<u>3 747 305 \$</u>	<u>3 191 985 \$</u>
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1,7 employé-es de bureau	1 068 303 \$	897 006 \$
Avantages sociaux	447 711	304 346
Formation continue	10 683	278
Séjour et déplacement	300 000	113 438
Loyer	135 954	118 077
Téléphone	10 945	5 319
Informatique	29 616	29 785
Frais juridiques	42 500	98 764
Charges de bureau	26 650	27 423
	2 072 362	1 594 436
Produits :		
Entente de services	260 000	292 111
	<u>1 812 362 \$</u>	<u>1 302 325 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
BAS-SAINT-LAURENT		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau	900 051 \$	850 042 \$
Avantages sociaux	369 527	307 794
Formation continue	9 001	-
Séjour et déplacement	115 734	82 675
Loyer	106 645	85 302
Téléphone	18 110	11 561
Informatique	21 492	23 407
Frais juridiques	11 500	3 591
Charges de bureau	17 875	6 336
	<u>1 569 935 \$</u>	<u>1 370 708 \$</u>
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau	900 051 \$	878 431 \$
Avantages sociaux	369 527	321 537
Formation continue	9 001	278
Séjour et déplacement	135 221	63 337
Loyer	82 215	81 207
Téléphone	25 306	9 608
Informatique	21 492	19 831
Frais juridiques	11 500	10 589
Charges de bureau	29 330	13 976
	<u>1 583 643 \$</u>	<u>1 398 794 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES		
Salaires :		
4 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau	1 559 740 \$	1 820 547 \$
Avantages sociaux	627 363	610 732
Formation continue	15 597	-
Séjour et déplacement	115 930	91 071
Loyer	146 009	125 255
Téléphone	28 908	16 036
Informatique	33 974	33 726
Frais juridiques	15 000	53 407
Charges de bureau	49 550	14 713
	<u>2 592 071 \$</u>	<u>2 765 487 \$</u>
CŒUR-DU-QUÉBEC		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau (0,75)	900 051 \$	995 853 \$
Avantages sociaux	369 527	347 372
Formation continue	9 001	-
Séjour et déplacement	87 168	72 719
Loyer	226 132	189 863
Téléphone	27 648	17 161
Informatique	23 397	19 098
Frais juridiques	7 500	2 417
Charges de bureau	38 130	23 520
	<u>1 688 554 \$</u>	<u>1 668 003 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
ESTRIE		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau	900 051 \$	929 841 \$
Avantages sociaux	369 527	359 080
Formation continue	9 001	220
Séjour et déplacement	69 949	41 393
Loyer	65 106	68 471
Téléphone	13 316	9 016
Informatique	25 850	18 852
Frais juridiques	7 500	4 892
Charges de bureau	11 820	7 195
	<u>1 472 120 \$</u>	<u>1 438 960 \$</u>
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN		
Salaires :		
8 conseillères et conseillers syndicaux		
2 employé-es de bureau	3 119 481 \$	3 320 903 \$
Avantages sociaux	1 254 726	1 190 785
Formation continue	31 195	278
Séjour et déplacement	171 308	164 279
Loyer	440 826	440 320
Téléphone	52 850	31 383
Informatique	64 182	74 597
Frais juridiques	15 000	77 970
Charges de bureau	22 150	28 071
	<u>5 171 718 \$</u>	<u>5 328 586 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
LAURENTIDES		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau (0,75)	900 051 \$	894 173 \$
Avantages sociaux	369 527	280 258
Formation continue	9 001	-
Séjour et déplacement	49 382	65 682
Loyer	82 102	76 711
Téléphone	24 088	10 313
Informatique	24 328	20 323
Frais juridiques	11 500	5 960
Charges de bureau	29 380	19 935
	<u>1 499 359 \$</u>	<u>1 373 355 \$</u>
LANAUDIÈRE		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau (0,75)	900 051 \$	925 477 \$
Avantages sociaux	369 527	318 075
Formation continue	9 001	-
Séjour et déplacement	73 587	42 385
Loyer	72 770	64 362
Téléphone	12 132	8 510
Informatique	20 562	18 910
Frais juridiques	11 500	535
Charges de bureau	15 700	22 473
	<u>1 484 830 \$</u>	<u>1 400 727 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
MONTÉRÉGIE		
Salaires :		
4 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau	1 559 740 \$	1 663 041 \$
Avantages sociaux		
Formation continue	627 363	597 945
Séjour et déplacement	15 597	842
Loyer	147 931	117 112
Téléphone	446 574	390 617
Informatique	47 987	24 325
Frais juridiques	40 149	32 126
Charges de bureau	10 500	2 463
	<u>40 000</u>	<u>40 170</u>
	<u>2 935 841 \$</u>	<u>2 868 641 \$</u>
 OUTAOUAIS		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
0,67 employé-e de bureau	820 731 \$	861 804 \$
Avantages sociaux		
Formation continue	332 669	322 154
Séjour et déplacement	8 207	-
Loyer	82 286	43 963
Téléphone	124 525	122 998
Informatique	13 320	10 589
Frais juridiques	21 492	19 979
Charges de bureau	16 100	8 527
	<u>30 000</u>	<u>17 512</u>
	<u>1 449 330 \$</u>	<u>1 407 526 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau	900 051 \$	841 840 \$
Avantages sociaux		
Formation continue	369 527	267 632
Séjour et déplacement	9 001	-
Loyer	170 586	91 056
Téléphone	203 840	195 639
Informatique	22 933	8 161
Frais juridiques	23 397	19 749
Charges de bureau	21 250	-
	<u>6 600</u>	<u>6 082</u>
	<u>1 727 185 \$</u>	<u>1 430 159 \$</u>
 CÔTE-NORD		
Salaires :		
2 conseillères et conseillers syndicaux		
1 employé-e de bureau	900 051 \$	1 037 581 \$
Avantages sociaux		
Formation continue	369 527	380 449
Séjour et déplacement	9 001	1 165
Loyer	162 994	100 936
Téléphone	113 918	62 678
Informatique	27 687	14 540
Frais juridiques	30 547	25 892
Charges de bureau	21 250	487
	<u>17 580</u>	<u>9 475</u>
	<u>1 652 555 \$</u>	<u>1 633 203 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget 2020-2023	Réel 2020-2023
FINANCES		
Salaires :		
1 coordination		
1 comptable		
5 conseillères et conseillers syndicaux (4)		
9 employé-es de bureau (10)		
	4 462 486 \$	4 511 121 \$
Avantages sociaux	1 913 160	1 583 239
Formation continue	44 625	248 512
Séjour et déplacement	171 597	114 240
Loyer	691 657	690 872
Téléphone	45 901	39 812
Informatique	102 679	109 927
Charges de bureau	227 850	204 698
	<u>7 659 955</u>	<u>7 502 421</u>
Honoraires professionnels spécialisés	300 000	1 003 615
Documents et formulaires	10 000	20 307
Traitement des données	40 000	10 564
Frais juridiques	50 000	31 228
Frais de caisse	150 000	28 930
Créances douteuses recouvrées	-	(26 338)
	<u>8 209 955</u>	<u>8 570 727</u>
Produits :		
Administration	175 000	481 788
	<u>8 034 955 \$</u>	<u>8 088 939 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
INFORMATIQUE		
Salaires:		
5 conseillères et conseillers syndicaux		
7 technicien-nes (6)	3 407 938 \$	3 334 171 \$
Avantages sociaux		
Formation continue	1 450 934	1 237 301
Séjour et déplacement	34 079	2 245
Loyer	65 294	52 541
Téléphone	513 336	512 731
Informatique	61 167	52 299
Charges de bureau	116 878	69 172
	<u>25 000</u>	<u>29 965</u>
	5 674 626	5 290 425
Téléphonie		
Bureautique	1 821 000	1 921 122
Réseau	2 656 418	2 521 184
Applications	2 200 000	1 888 577
Honoraires professionnels	1 268 965	1 134 290
Amortissement informatique	390 000	487 620
	<u>3 850 000</u>	<u>2 449 109</u>
	12 186 383	10 401 902
Produits :		
Facturation	<u>6 640 359</u>	<u>6 881 741</u>
	<u>11 220 650 \$</u>	<u>8 810 586 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget 2020-2023	Réal 2020-2023
IMMEUBLE DE MONTRÉAL		
Salaires :		
1 préposé-e à la maintenance		
10 préposés-es à l'immeuble	2 886 457 \$	3 216 277 \$
Avantages sociaux		
Formation continue	1 375 438	1 168 818
Séjour et déplacement	28 865	1 506
Loyer	9 993	15 555
Téléphone	201 951	201 723
Informatique	16 885	12 619
Charges de bureau	13 148	21 935
	<u>5 000</u>	<u>3 114</u>
	4 537 737	4 641 547
Électricité et chauffage		
Entretien et réparations	1 800 000	1 384 917
Honoraires professionnels	2 400 000	2 168 628
Assurances	350 000	126 834
Intérêts sur la dette à long terme	400 848	355 611
Taxes	5 299 240	5 546 208
Dépenses COVID-19	5 414 576	5 295 373
Amortissement	-	264 893
	<u>5 039 440</u>	<u>4 588 909</u>
	25 241 841	24 372 920
Produits		
	<u>16 317 377</u>	<u>16 349 520</u>
	<u>8 924 464 \$</u>	<u>8 023 400 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	<u>Budget</u> 2020-2023	<u>Réel</u> 2020-2023
IMMEUBLE DE QUÉBEC		
Salaires :		
2 préposé-es à l'immeuble	661 071 \$	632 651 \$
Avantages sociaux	315 792	253 573
Formation continue	6 611	-
Séjour et déplacement	6 000	348
Téléphone	2 555	2 643
Informatique	9 504	6 336
Charges diverses	<u>13 880</u>	<u>2 739</u>
	1 015 413	898 290
Entretien et réparations	150 000	274 824
Frais communs	1 000 000	1 164 537
Honoraires professionnels spécialisés	25 000	-
Taxes	75 000	67 355
Amortissement	<u>679 376</u>	<u>631 448</u>
	2 944 789	3 036 454
Produits	<u>1 538 709</u>	<u>1 472 270</u>
Déficit d'exploitation	<u>1 406 080 \$</u>	<u>1 564 184 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

DÉBITEURS

FÉDÉRATIONS

Fédération de la CSN - Construction	189 389 \$
Fédération du commerce	580 707
Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	349 662
Fédération des professionnelles	217 156
Fédération de la santé et des services sociaux	790 282
Fédération des employées et employés de services publics	204 050
Fédération de l'industrie manufacturière	210 527
Fédération nationale des communications	204 573
	<hr/>
	2 746 346 \$
	<hr/> <hr/>

CONSEILS CENTRAUX

Conseil central de la Côte-Nord	5 953 \$
Conseil central de l'Outaouais	-
Conseil central de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 281
Conseil central de l'Outaouais	2 601
Conseil central de Lanaudière	-
Conseil central des Laurentides	-
Conseil central du Montréal métropolitain	72 448
Conseil central Abitibi-Témiscamingue	4 192
Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches	-
Conseil central du Bas St-Laurent	14 233
Conseil central du Saguenay-Lac-St-Jean	2 460
Conseil central de l'Estrie	-
Conseil central de la Montérégie	25 590
Conseil central du Cœur-du-Québec	-
Conseil central Bas-St-Laurent	-
	<hr/>
Soldes inférieurs à 2 000 \$	2 074
	<hr/> <hr/>
	131 832 \$

AUTRES COMPTES DÉBITEURS

STTCSN	22 578 \$
CSQ	84 735
FTQ	88 622
Débiteurs salariés	58 821
Fondation	10 907
Le 155 Charest Est	16 486
APTS	95 525
CPMT	55 075
Autres	188 182
	<hr/>
	620 931 \$
	<hr/> <hr/>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

ARRÉRAGES DE PER CAPITA

MONTANTS DUS PAR LES SYNDICATS

SEE Signalisation J.P.	5 438 \$
STT Viandes du Breton	39 659
STT Philip Environnement	4 747
STT Bois Kennebec	10 264
Autres	<u>9 345</u>
Total des arrérages de per capita à recevoir	<u>64 015</u>
Portion attribuable au Fonds de défense professionnelle	14 003
Portion attribuable au Fonds de soutien extraordinaire	<u>1 440</u>
	<u>15 443</u>
	<u><u>48 572</u></u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

RÉCAPITULATIF DE CERTAINES DÉPENSES

	Salaires	Avantages sociaux	Formation continue	Séjour et déplacement	Loyer	Téléphone	Informatique	Dépenses de bureau
Exécutif et personnel d'appui	5 810 675 \$	1 808 839 \$	1 730 \$	597 960 \$	846 932 \$	67 913 \$	118 332 \$	57 186 \$
Contrôle	363 384	108 491	11 268	2 500	33 827	3 075	3 609	627
Administration du FDP	567 297	183 142	-	13 792	37 796	4 415	11 028	367
Gestion des immeubles	386 270	120 343	-	26 981	18 056	2 167	5 311	238
Ressources humaines	6 611 199	2 290 586	5 881	167 668	777 669	57 097	210 317	65 708
Juridique	8 356 534	3 128 908	20 326	331 496	1 179 533	93 444	180 857	221 716
Syndicat non fédéré	3 904 977	1 330 413	1 807	1 074 719	1 100 841	52 714	86 616	208 058
Syndicalisation	6 782 230	2 376 500	10 630	455 564	1 116 597	76 574	124 775	72 206
Recherche et condition féminine	3 693 550	1 313 469	4 399	105 785	346 147	28 440	66 475	29 063
Soutien à la négociation	1 926 022	668 248	651	76 830	267 171	18 425	32 317	11 613
CISP et CCGN	492 187	169 335	15	45 750	26 638	1 254	5 120	945
Santé, sécurité et environnement	11 537 073	4 102 525	5 999	442 336	1 262 432	120 669	256 158	211 304
Information - documentation	4 967 855	1 683 221	6 133	173 253	1 204 852	71 466	154 733	66 866
Imprimerie - expédition	1 222 516	438 271	-	1 767	805 195	12 931	49 741	13 294
Appui aux mobilisations et à la vie syndicale	17 630 463	6 210 915	9 076	1 423 393	2 446 365	203 093	404 593	269 607
Finances	4 511 121	1 583 239	248 512	114 240	690 872	39 812	109 927	204 698
Informatique	3 334 171	1 237 301	2 245	52 541	512 731	52 299	69 172	29 965
Immeuble de Montréal	3 216 277	1 168 818	1 506	15 555	201 723	12 619	21 935	3 114
Immeuble de Québec	632 651	253 573	-	348	-	2 643	6 336	-
	<u>85 946 452 \$</u>	<u>30 176 137 \$</u>	<u>330 178 \$</u>	<u>5 122 478 \$</u>	<u>12 875 377 \$</u>	<u>921 050 \$</u>	<u>1 917 352 \$</u>	<u>1 466 575 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

CHARGES DIVERSES D'ORGANISATION ET DE CONSOLIDATION

	Organisation	Audition avant accréditation	Négociation	Contre-maraudage	Frais juridiques	Retour féd. cot. nouveaux syndicats	Total
Construction	8 183	\$ -	\$ -	\$ 1 615 681	\$ 15 278	\$ 2 533	\$ 1 641 675
Commerce	556 417	-	29 058	97 370	285 571	30 829	999 245
F N E E Q	38 769	-	52 816	1 031	65 928	19 164	177 708
Professionnelles	59 099	7 911	45 100	1 886	146 956	15 571	276 523
F S S S	49 813	629	141 435	48 622	249 530	71 260	561 289
F E E S P	339 900	-	29 311	20 602	109 533	59 542	558 888
F I M	83 754	21 743	28 165	77 410	409 179	81 806	702 057
FNCC	13 063	-	93 010	1 574	248 782	17 402	373 831
Syndicats en exploration	1 119 632	-	-	-	280 255	-	1 399 887
Secteur public	325 914	-	-	-	-	-	325 914
Non fédérés	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'entrées	(1 858)	-	-	-	-	-	(1 858)
	<u>2 592 686</u>	<u>\$ 30 283</u>	<u>\$ 418 895</u>	<u>\$ 1 864 176</u>	<u>\$ 1 811 012</u>	<u>\$ 298 107</u>	<u>\$ 7 015 159</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Budget	Réal
	<u>2020-2023</u>	<u>2020-2023</u>
SECTEUR PUBLIC		
NÉGOCIATIONS REGROUPÉES		
Personnel ressource d'appui :		
Salaires	2 953 971 \$	5 066 720 \$
Avantages sociaux	1 172 180	1 856 175
Formation continue	29 540	799
Séjour et déplacement	300 000	311 774
Loyer	545 014	544 387
Téléphone	41 268	58 590
Informatique	57 940	117 718
Dépenses de bureau	18 960	78 071
Budget de fonctionnement :		
Recherche	30 000	57 991
Abonnement	<u>20 000</u>	<u>3 282</u>
	<u>5 168 873 \$</u>	<u>8 095 507 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Réel
	<u>2020-2023</u>
Campagnes confédérales	
Campagnes confédérales fermées	5 141
Campagne 5-10-15	401
Sommet sur l'éducation à la petite enfance	4 960
Sommet transition juste	1 212
Bilan et perspectives SST 2019	3 247
Assurance médicaments	29 443
4 ans, c'pas grand - phase 1	10 664
Semaine nationale santé-sécurité 2019	20 483
La planète s'invite au travail	6 939
Rassemblement des jeunes 2020	69
4 ans, c'pas grand - phase 2	2 058
100e anniversaire de la CSN	731 926
Réforme Roberge en éducation	3 722
Réforme LSST et LATMP	171 708
Marche mondiale des femmes 2020	20 764
Réforme mode de scrutin	11 914
COVID-19 Solidarité	232 653
COVID-19 (Phase 2)	1 573 835
Semaine nationale santé-sécurité 2020	24 717
Agis pour que ça cesse!	23 690
Journée nationale de l'entraide 2021	3 836
Journée du 8 mars	37 249
Journée du 28 avril	3 024
Journée du 1 mai	20 046
Journée LGBT	4 000
Journée du 8 mars 2021	24 267
Journée du 28 avril 2021	8 650
Journée du 1 mai	45 943
Consolidation réseaux d'entraide	6 770
Syndicalisme inclusif	48 574
Semaine nationale santé-sécurité 2021	23 231
Consolidation réseaux d'entraide (phase 2)	54 537
Relance post-covid	48 525
25e anniversaire équité salariale	11 498
Réseau intersyndical sur le climat	389
Journée du 8 mars 2022	43 800
Journée du 28 avril 2022	-
Journée du 1 mai 2022	39 298
Bilan et perspectives SST 2022	7 294
Minimum 18 \$	625
Protéger tout le monde en SST	40 458
Semaine nationale santé et sécurité 2022	1 259

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Réal
	<u>2020-2023</u>
Campagnes confédérales (suite)	
Justice climatique	28 316
Le travail mais en mieux!	5 192
Consolidation des réseaux d'entraide (phase 3)	48 736
8 mars 2023	67 049
Assurance-emploi	5 584
Santé et Ser. Soc .pour un réseau vraiment public!	11 007
Forum des organismes gouvernementaux CSN	9 500
Total campagnes 2020-2023	<u><u>3 528 203</u></u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Dépenses de mobilisation	Frais juridiques
FÉDÉRATION CSN-CONSTRUCTION					
CSN-Construction	- \$	- \$	- \$	3 380 \$	60 044 \$
Soldes inférieurs à 2 000 \$			-		
	- \$	- \$	- \$	3 380 \$	60 044 \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE

SR Salariés Caisses Desjardins de la Côte-Nord				5 268	
STT Chateau Cartier					2 400
SE Biscuiterie Harnois				3 533	
STT Coop Lanaudière	285 875		32 944	93 845	21 254
STT Station Mont-Tremblant	87 450		3 200	107 141	3 427
SE Cie Montour	111 600		2 400	14 158	5 864
STT Hotel Méridien Mtl	1 029 725		14 352	100 667	22 886
ST Hôtel Bonaventure				7 399	
STT Épiciers Unis Metro-Richelieu				44 807	
STT Ramada Inn				7 386	
ST Rôtisserie Au Coq				3 373	
STT Lallemand Inc				5 694	
STT Ikea				31 776	
STT Coop Cegep Maisonneuve	31 900		800	2 167	12 263
STT Hilton - Laval				4 087	
STT Hôtel Côte-de-Liesse	5 700			10 558	
STT Hôtel Quality Pointe-Claire	6 300			9 418	
STT Hôtel Berri				3 063	
STT Comfort Inn				3 976	
STT Urgel Bourgie				4 942	
STT Holiday Inn Simemonde				12 180	
STT Distribution Multi-Markes Laval				3 432	
STT Marriott Château-Champlain	18 300			23 253	23 252
STT Iron Mountain				4 051	
STT Stationnement de Montréal				6 340	
STT Réno-Dépôt Pointe-Claire				5 981	2 111
STT Hôtel Holiday Inn Laval				4 809	
STT Sucre Lantic				11 491	
STT Suites Faubourg St-Laurent				3 114	
STT Mount Stephen Club				2 107	
STT Residence Inn by Marriott				2 473	
STT Réno-Dépôt Anjou				6 232	
S Raffinage Sucre Lantic				3 368	
SEE Librairie Raffin Plaza St-Hubert	11 000			6 295	1 350
STT Motel Ideal	4 500			4 322	214
SEE Ben Deshaies				8 998	
STT Hilton Québec	1 198 180		18 944	102 975	16 160
ST Commerce Rive-Sud				3 749	
STT Restaurants St-Hubert				2 587	
STT Olymel Vallée-Jonction	2 577 116			262 369	5 941
STT Couvoir Désy				2 587	
STT Alex Couture				5 625	
STT Librairie Renaud-Bray				2 108	
SE Distribution 20-20				7 629	

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Dépenses de mobilisation	Frais juridiques
FÉDÉRATION DU COMMERCE (SUITE)					
STT Maxi Lévis				3 271	
SEE Hotel Delta Québec	29 400			14 317	9 343
STT Colabor Lévis	32 003			17 480	22 175
STT Hotel et Golf de la faune				2 749	
STT Coopérative des Deux-Rives	150 600			93 329	1 645
ST Viandes du Breton	65 100		2 200	30 744	9 079
STT Nutrinor				3 236	
SE Caisses Pop. Saguenay-Lac-St-Jean				26 204	
STT Provigo Chicoutimi				2 383	
SE IGA Chicoutimi				3 240	
SEE Super C Jonquière				4 952	
SEE Marché Métro P.E. Prix				3 893	
SE Marché Bergeron Jonquière				3 121	
STT Super C Chicoutimi				3 442	
STT Québec Linge Saguenay				2 287	
STT Delta Sherbrooke	17 400			5 170	4 482
STT Hôtel Quality	5 400			3 276	
SE Bureau de SSQ Vie	391 200			184 249	
STT Caisse d'économie solidaire				11 986	
S Inséminateurs ferme du CIAQ				8 857	
S Salarié-e-s SSQ Ass.générales	113 700			58 695	1 334
SE Caisse Marie-Victorin				2 355	
STT Abattoir volailles St-Jean-Baptiste				17 496	
SE Usine transf.volailles Ste-Rosalie				16 358	
SSS Baxters Canada Inc				16 869	
SS Lassonde				3 692	
STT Produits Bridor	1 682 100		12 930	77 394	4 736
STT PJC Entrepôt	1 225 950		16 044	158 565	29 350
STT Colabor	30 900			7 664	
STT Ferme St-Zotique				13 081	
STT Coopplus	3 000				
SE Groupe Olymel	(43 450)			32 214	3 330
STT Mckesson Drummondville				2 611	
STT du commerce	21 300		52 216	19 873	7 728
S employés de la restauration				8 161	
Soldes inférieurs à 2 000 \$		-		64 438	8 556
	<u>9 092 249</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 156 030</u>	<u>\$ 1 888 985</u>	<u>\$ 218 880</u>

FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUÉBEC

SEE Cegep Sept-Iles	24 600			3 424	-
SE Écoles des pêches et aquaculture	4 500				-
SEE Ctre études coll. Baie-des-Chaleurs	6 600				-
SE Cégep de l'Outaouais	43 800			9 943	-
Heritage faculty association	21 900				-
S Cégep régional de Lanaudière Joliette	46 500			4 332	-
SEE Cégep rég. de Lanaudière L'Assomption	31 800			5 994	-
SEE Cégep régional de Lanaudière Terrebonne	27 600			2 867	-
S Personnel Collège Champagneur				10 824	-
SPP Cégep St-Jérôme	61 500			18 165	-
SEE Collège Lionel-Groulx	52 200			11 585	-
SP Cégep St-Laurent	45 300			14 809	-
SEE Cégep Montmorency	95 100			18 846	-

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Dépenses de mobilisation	Frais juridiques
FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (SUITE)					
SP Collège de Maisonneuve	37 800			9 503	-
SP Cégep du Vieux-Montréal	45 300			7 102	
John Abbott Coll.faculty associati	111 000			12 590	
SPE Cégep Ahuntsic	66 600			12 772	
S Chargé(e-s) de cours de l'UQAM				33 706	13 068
S Chargé(e-s) de cours U de M				30 682	
SP Cégep Marie-Victorin	55 500				
A Étudiants diplômés de McGill				11 813	
SEE Collège André-Grasset				7 317	
SP Collège Dawson	74 700			16 201	
Vanier college teachers associati	66 600			6 194	
SP Collège de Rosemont	41 400			9 040	
SE Cégep André-Laurendeau	55 500			7 242	
S Chargés de cours McGill				19 627	
SPP Académie linguistique Inter					7 348
SEE École Vanguard Québec					
A.Étudiants-tes diplômés de McGill					
SEE Villa-Maria					
S Chargé-es de cours de McGill					
SEE ITHQ	19 200			26 060	
SPE Ctre d'études coll.Chibougamau	4 800				
SEE Cégep Abitibi-Témiscamingue				3 319	
SP Cégep Limoilou	64 200			7 954	
SPP Collège Lévis-Lauzon	51 600			8 471	
SP Collège François-Xavier Garneau	88 800			7 442	
S Professeurs Petit séminaire Québec					
Champlain St-Lawrence teacher's unior	15 000				
S Personnel Séminaire St-François					
SE Cégep Beauce-Appalaches	40 800			3 885	
SCC Université Laval					
SE Cégep de Thetford-Mines	27 600				
SPE Ctre d'études coll.Charlevoix	5 100				
SE Campus La Pocatière et Montmagny	18 600				
S Prof.laïcs du Collège Ste-Anne La Pocatière					
SPE Collège Chicoutimi	41 100			2 629	
SEE Cégep St-Félicien	25 800			2 462	
SEE Collège d'Alma	24 300			3 521	
SP Centre québ.de formation aéronautique	9 000				
SPE Cégep de Jonquière	11 100			7 260	
STT Enseignement de Mashteuiatsr				12 365	
SPE Cégep de Sherbrooke	56 400				
S Tuteurs et tutrices de Télé-Université					1 463
A. Professeurs Collège Stanislas					
S Chargé(e-s) de cours UQO				11 307	
SEE Cégep Granby-Haute-Yamaska	33 000			8 704	
SP Cégep de St-Hyacinthe	78 600				
SEE Cégep de St-Jean-sur-Richelieu	32 400			10 944	
SP Cégep Édouard-Montpetit	76 500			8 576	
SEE Cégep Champlain	9 900				
SP École Notre-Dame-de-Lourdes					
SEE Collège de Valleyfield	26 700			2 387	
SEE Collège Jean de la Menais					
SEE Collège de Shawinigar	31 200			2 202	
SP Cégep de Trois-Rivières	64 500				
Soldes inférieurs à 2 000 \$	-	-	-	34 707	868
	<u>1 923 600</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>448 773</u>	<u>22 747</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Dépenses de mobilisation	Frais juridiques
FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES					
S Avocats aide juridique Laurentides-Lanaudière				6 959	
S Avocats aide juridique Montréal				26 099	4 491
S Professeurs Université du Québec				1 039 295	
SE Professionnel-les Université Concordie					
S Avocats Aide juridique BSL/GASP				9 612	
SE Comm.des droits de la personne	21 000			10 458	
SP Tech.et prof.de la SAQ				2 300	
Négociation 26 matières 2017					
SPUQO				143 180	
SN Archéologues du Québec				5 130	2 046
Soldes inférieurs à 2 000 \$	-	-	-	5 770	633
	<u>21 000</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 1 303 126</u>	<u>\$ 7 170</u>
FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX					
STT CPE de la Manicouagan	79 500		1 256	13 811	-
STT CPE de Sept-Iles	116 700		1 208	22 722	-
STT CPE le Mur-Mur	27 600		400		-
ST CPE Voyage de mon enfance	44 700		800	2 250	-
STT Marée montante Ste-Anne-des-Monts	22 500		800	4 869	-
STT CPE Pouce pousse Richmond	26 400		800		-
ST CPE La Marinière	12 600		400		-
STT CSSS Baie-des-Chaleurs				5 054	-
ST CPE MRC Bonaventure	20 400		400		-
S RSG MRC Bonaventure				2 611	-
S RSG MRC D'Avignon				2 141	-
STT CPE La Ramée			400	4 128	-
SE CPE Chez ma tante	16 800		400		-
STT CPE Baie à Maria	17 400		400		-
STT Les petits coquillages	12 300		400		-
STT CPE Des butineurs	26 400		800	2 048	-
STT CPE Outaouais	428 400		4 228	72 510	-
STT SSS Outaouais				24 316	-
S RSG L'Éveil de la nature-Petite Nation				2 245	-
STT CPE Région Lanaudière	321 000		3 270	46 588	-
STT CSSS Nord de Lanaudière				2 674	-
ST Garde milieu fam.Aux portes du matin				2 572	-
ST CPE région Laurentides	709 500		5 216	135 083	-
STT CSSS Des Sommets				18 628	-
STT Ctres d'hébergement Laurentides				8 354	-
S Ambulances Laurentides				12 505	-
S Paramédics Laurentides-Lanaudière	600			39 225	-
SE Maison-mère Sœurs de Miséricorde				574	10 996

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Dépenses de mobilisation	Frais juridiques
FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (SUITE)					
SNE Maison-mère sœurs Providence				3 595	2 653
S Assistantes techniques de labo. Héma-Qc				11 952	17 150
STT Buanderie Centrale de Montréal				3 136	
STT Garderies de Montréal	2 346 500		12 236	312 039	6 657
S Soins infirmiers Ste-Justine				7 556	
SE Urgences santé				25 371	
STT Ctres d'hébergement du Grand Montréal				12 171	
STT Héma-Québec				12 374	10 035
STT Tech.labo. Hema-Québec	5 759			14 846	9 803
STT MP				6 841	
STT Intervention communautaire				13 642	
STT Transport adapté métropolitain					8 103
SEE CUSM				40 909	
STT CSSS Bordeau Cartierville St-Laurent				21 801	
S du préhospitalier	14 976			25 328	6 939
S Personnel soutien de la CUS				21 388	
A RSEE A-V-P-P				3 771	
S RSG milieu familiale Montréal-es!				7 246	
S RSG milieu familiale de la Pointe-de-l'île				5 260	
S RSG du BC Force Vive				6 873	
S RSG milieu familial Familigarde				4 322	
S RSG des Maisons Enjouées				4 446	
S RSG de MTL-Nord-St-Michel				3 258	
STT de L'Accueil Bonneau				10 674	
STT CPE MRC Rouyn-Noranda	75 300		1 144	2 941	
STT CPE Les petits chatons	22 800		800	6 494	
STT CPE Cannelle et Pruneau	19 500		400	2 837	
STT CPE P'tits Maringouins	9 300		400		
STT CPE Secteur Ville-Marie	10 200		400		
STT CPE Bambin et Câlin	35 400		800	3 519	
STT CSSS Les Eskers de L'Abitibi				21 360	
S Paramédics Abitibi-Témiscamingue nord	3 000			21 999	
STT CPE Pidaban	24 600		400	3 728	
STT CPE Vallée des Loupiots	41 100		840	8 554	
STT CPE Québec-Chaudière-Appalaches	1 368 000		9 044	213 003	
R.E.T.A.Q.M	11 288			23 642	5 971
STT CHP Québec-Chaudière-Appalaches				5 239	5 600
SII Héma-Québec				32 176	
STT CSSS Montmagny-L'Islet				13 735	
SEE Milieu familial de Beauport				3 890	
SEE Milieu familial de Ste-Marie				2 641	
STT Hotel. Hommes et Maison Charlotte				26 814	
ST CPE MRC Rimouski-Neigette	57 900		936	9 386	
P Service de garde Enfant joue	52 500				
SRT CPE MRC Matapedia	7 200		400	314	
SE CPE Rivière-du-Loup	164 100		1 808	7 351	
STT Résidences d'héb.Rimouski-Neigette				9 386	5 191
ST CPE MRC de la Mitis	19 500		400		
ST CPE Les p'tits flots	12 300		400		
STT CPE MRC du Témiscouata	35 700		800		
STT Institutions religieuses Rimouski			400	5 833	
STT Service de garde Enfant joue	18 000		400		
STT CPE Baleine bricoleuse	16 500				
S Personnel bureau CISSSBSL				4 840	
STT CPE Saguenay-Lac-St-Jean	655 500		5 004	134 365	
STT CHP Saguenay-Lac-St-Jean	66 916			23 494	7 866
STT CRDI du Saguenay-Lac-St-Jean				38 868	
SEE Agence SSS Saguenay-Lac-St-Jean				49 484	

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Dépenses de mobilisation	Frais juridiques
FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (SUITE)					
S RSG milieu familial Domaine du Roy				6 298	
S Paramédics Saguenay-Lac-St-Jean Nord	1 112			34 206	
ST CPE de l'Estrie	744 300		6 084	111 330	
S Paramédics de l'Estrie				6 403	
SP Centre jeunesse de l'Estrie				46 394	
STT CPE Montérégie	1 448 400		8 040	246 926	
Bur. et adm. du CSSS Richelieu-Yamaska				20 340	
S RSG Milieu familial de la Montérégie				6 993	
S Paramédics et préhosp. Montérégie	800			28 026	2 935
STT CSSS Champlain-Charles-Lemoyne				30 064	
STT BC Joie de Vivre				3 771	
S RSG BC Vos Tout-Petits				9 663	
SRTT CPE Cœur-du-Québec	640 200		4 764	125 243	
S Paramédics Cœur-du-Québec				4 106	
S SSS Drummond				16 003	
S Paramédics de la CAM	480			6 381	
Préhospitalier 2020					100 000
Soldes inférieurs à 2 000 \$	-	-	800	109 805	12 547
	9 811 931	\$ -	\$ 77 878	\$ 2 495 963	\$ 215 714

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DES SERVICES PUBLICS

SP soutien Cégep de Baie-Comeau	12 300				
SE soutien Cégep de Sept-Iles	12 300			3 307	
STT Transport ferroviaire Tshiuéti	(275)				
SE soutien Cégep de la Gaspésie	10 200				
SE Centre des Pêches de Grande-Rivière	3 900				
SE soutien Cégep des Iles	3 600				
SE soutien Campus Carleton-Sur-Mer	4 200				
SE Municipaux des Iles				8 649	
STT Municipalité Bonaventure				7 479	
SE soutien Cégep de l'Outaouais	25 200			5 774	
STT Aéroport Gatineau					2 481

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Dépenses de mobilisation	Frais juridiques
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DES SERVICES PUBLICS (SUITE)					
A soutien Collège Héritage	12 300				
STT Resto-Casino Hull				6 646	
S Cols bleus de Gatineau				8 435	
SP soutien Cégep rég.de Lanaudière	40 200				
S Autobus Terremont				8 617	50 000
STT Autobus R.M.	12 000				
SE Cégep Lionel-Groulx	34 800			11 002	
SE soutien Cégep de St-Jérôme	33 000				
STT Ville de Ste-Adèle				2 360	
SPS Pierre Neveu				3 152	
SP Soutien Seigneurie Mille Iles				4 404	
AP Pers.adm.CSSDM				4 533	
SNEE CSDM				4 533	
A Concierges écoles district Montréal				3 981	
SEE Cégep du Vieux-Montréal	41 400				
SEE Cégep de Rosemont	27 600				
SE soutien Cégep St-Laurent	23 100			4 878	
SE Entr.Soc.transport Ville Laval				4 636	
SE Cégep Montmorency	23 700			7 894	
Concordia University Library employes union				3 947	
SE soutien Cégep André-Laurendeau	24 000			5 801	
STT OIIQ				3 737	
SEE Société du Palais des Congrès Mt				6 013	
SE Soutien Université Concordia				4 427	
STT Cimetière Notre-Dame-des-Neiges	76 800		4 256	89 911	31 280
SE Bureau Cimetière Notre-Dame	104 700		4 800	49 917	8 587
SSS de la RIO				682	
SEE Collège G�rald-Godin	9 300				
STT STM				2 587	
STT Transco				5 618	
Fraternit� constables et agents de la paix STM				4 024	7 788
STT Autobus Duplessis				25 000	4 370
STT Autobus Ideal				9 727	
SAA S�curit� des chantiers ADM				3 928	1 474
SE municipaux ville de Chapais				3 406	3 918
STT Boralex					5 233
STT Relais routier du km 381				6 160	
S Traverse Qu�bec-L�vis	35 400			4 721	
S Chauffeurs d'autobus de la Rive-Suc	79 500		1 272	31 711	
SE Transport public Qu�bec m�tro				50 917	40 063
SE Municipaux C�te-de-Beaupr�					69 351
SE Transport scolaire Tremblay et Paradis	32 700		512	10 655	
SE Soutien des Fonds FRQNT-FQSC				2 242	
SS Garages CTCUQ					18 172
SEE Cégep Champlain St-Lawrence	2 400				
SP soutien scolaire des D�couvreur				15 880	
STT Municipaux Ville de Donnacona				2 671	
SP soutien Cégep de Beauce-Appalaches	13 500			3 033	
SE Transport Autobus B.R.	6 900		400	7 664	
SP soutien Cégep de Rimouski	39 300				
SNE Cégep de Rivier�-du-Loup	19 200				
SP soutien Cégep de Matane	13 200				
SE Traverse Matane-Baie-Comeau	15 300			2 729	
SP soutien Cégep de la Pocati�re	16 500				
SE soutien Cégep de Jonquiere	43 800			8 148	
SE service du Coll�ge de Chicoutim	40 200				
SEE soutien Cégep d'Alma	13 500			4 578	
SE soutien Cégep de St-F�licier	15 900			4 693	
S soutien scolaire Lac-St-Jean				3 838	
SE Municipaux du Saguenay				55 112	
STT Soutien scol. Des Sommets				3 718	
S Agents de la paix serv.correctionnels		5 829		319 796	11 143
STT SAQ				91 383	4 603

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Dépenses de mobilisation	Frais juridiques
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DES SERVICES PUBLICS (SUITE)					
STT SQDC	32 400			37 934	3 299
STT Uni-es BANQ	74 100			84 974	
SE Municipaux Bromont				7 971	
SE soutien Cégep de Sorel-Tracy	8 700				
SEE Société des Traversiers Sorel	20 100			13 971	
SE soutien Cégep de St-Hyacinthe	23 100				
SNE Municipaux de Chambly				4 063	
SNE soutien St-Jean-sur-Richelieu	22 800			4 900	
SEE STRSM				26 782	
SNE soutien Cégep Champlair	8 100				
SEE de la Confédération de l'UPA				3 806	
STT Cité des arts et des sports				7 510	
SP soutien Hautes-Rivières				10 964	
SSS Vallées des Tisserands				5 110	
SEE Comm.scol. Sorel-Tracy				3 346	
SE Municipaux Sorel-Tracy	16 800			19 680	
SPTAE				11 328	
SE soutien Cégep de Drummondville	9 900				
SP soutien Collège de Shawinigar	11 400			2 201	
SE Cégep de Trois-Rivières	30 300				
S Soutien scolaire Chemin-du-Roy				3 501	
S Cols blancs Ville de Shawinigar				5 143	
SE Munic.cols blancs de Drummondville				2 812	
STT Ctres aquatiques du Québec				3 747	
Req.jugement déclaratoire					8 437
Mobilisation autobus scolaires 2022				29 769	
Soldes inférieurs à 2 000 \$	(275)			151 771	30 437
	<u>1 284 650</u>	<u>\$ 5 829</u>	<u>\$ 11 240</u>	<u>\$ 1 476 226</u>	<u>\$ 300 636</u>

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

STT LM Wind Power	-	-	-	17 183	-
SNT Pâtes et Papiers Crabtree				10 478	
STT Bridgestone				22 111	
STT Outils A.Richard Co.				7 820	
STT Industries Mailhot	141 900		2 052	9 359	2 549
STT Orica				3 254	
STT Demix Béton				10 308	
SE Scieries Mont-Laurier				2 942	
STT Kruger				9 016	
SNE Velan				7 689	
STT Lavo				9 819	
ST Câbles Acier Pointe-Claire				3 403	
STT Cheminées Sécurité				10 360	
STT Bitumar				3 435	
STT MDA Espace				7 511	
STT Rolls-Royce Canada	3 120 325		44 775	332 574	47 760
STT Mitchell-Lincoln	104 400		1 200	36 172	
STT Mine Noranda				20 751	-
STT Norascon				7 105	-
STT Industries Rouillard				2 624	-
ST Chantiers Naval Lauzon				49 912	-
SSS Genral Dynamics produits de défense				5 318	-
ST Mecart				2 550	-
STT Canam Structural				9 200	-
SE Bombardier La Pocatière				6 417	-
SNTR - Transport Gino Bois				3 944	-
SNTR Pâtes et papiers Kénogami Inc				6 743	-
ST Scierie Petit Paris	-	-	-	10 221	-
STT TLD-CSN	64 500				
STT de Gurit	-	-	-	4 595	-

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	Prestations de grèves	Publicité préventive	Allocations de grèves	Dépenses de mobilisation	Frais juridiques
FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE (SUITE)					
STT Pâtes et Papiers de Brompton	-	-	-	3 668	8 760
ST Pâtes et papiers de Windsor	-	-	-	29 959	1 078
STT Pâtes et Cartons East Angus	-	-	-	5 649	-
SN de la Sylviculture	-	-	-	4 772	-
SNT Produits chimiques Valleyfield	-	-	-	6 015	-
SE Bureau Alstom Énergie	-	-	-	3 569	-
SNEE Kronos Canada	-	-	-	21 283	-
STT Indeck	-	-	-	2 177	-
SE Sico Longueuil	-	-	-	-	14 863
ST Newalta	-	-	-	11 441	-
ST Demix béton	54 450	-	2 800	12 833	8 546
STT Oldcastle	9 600	-	-	7 786	-
UTT Lockweld	-	-	-	5 547	-
STT Produits General Chemical	2 100	-	-	-	-
SS Emballages Mitchell-Lincoln	-	-	-	6 735	-
STT Fonderie Belgen	-	-	-	6 145	-
STT Soucy Internationa	-	-	-	3 783	-
STT Technocell	-	-	-	7 486	-
STTIM	-	-	-	10 222	-
Soldes inférieurs à 2 000 \$	-	-	-	103 010	4 939
	<u>3 497 275</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 50 827</u>	<u>\$ 884 894</u>	<u>\$ 88 495</u>
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS					
ST Information La Presse	-	-	-	5 936	-
S Musée des Beaux-Arts de Montréal	-	-	-	4 082	-
S Rédaction du Soleil	-	-	-	-	138 673
ST Radio-Canada	-	-	-	346 660	3 848
S Service de la publicité du Nouvelliste	-	-	-	2 497	-
S Information Nouvelliste	-	-	-	2 497	-
Soldes inférieurs à 2 000 \$	-	-	-	31 053	300
	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 392 725</u>	<u>\$ 142 821</u>
AUTRES DÉPENSES					
Ucco-Sacc	-	2 587	-	546 701	-
Objet de solidarité	-	-	-	44 525	-
Pancartes, posters et macarons	-	-	-	108 684	-
Outils - FDP	-	-	-	457 848	-
Communiqués de presse (Telbec)	-	-	-	701 007	-
Projet de loi 10 en santé et services sociaux	-	-	-	-	8 579
Projet de loi 15 - Régimes de retraite 2015	-	-	-	-	49 961
Services essentiels 2017	-	-	-	-	21 505
Intervention loi 24	-	-	-	-	46 923
Suivi états généraux	-	-	-	-	45 722
Faillite GCM	-	-	-	-	16 165
Divers	-	-	-	214 635	-
	<u>-</u>	<u>\$ 2 587</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 2 073 400</u>	<u>\$ 188 855</u>
	<u>25 630 705</u>	<u>\$ 8 416</u>	<u>\$ 295 975</u>	<u>\$ 10 967 472</u>	<u>\$ 1 245 362</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

DÉPENSES DE FERMETURE ET DE MAINTIEN DES EMPLOIS

Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec	1 500 000 \$
STTNA-CSN	321
STT Ritz-Carlton	3 890
STT PJC	6 189
S prof. laïcs Collège Ste-Anne La Pocatière	3 609
Ass. Professeurs Collège Stanislas	6 680
STT Santé et SS de l'Outaouais	6 695
STT Fondation de la santé Gatineau	6 480
ST CPE région Laurentides	7 583
SE Maison mère sœurs de la miséricorde	1 877
CPE Montréal et Laval	141
STT Pavillon St-Joseph	13 756
STT CHU de Québec	13 373
STT Hotellerie pour homme - Maison Charlotte	516
S RSG milieu familial Estrie	5 662
SE Municipaux Ville de Saguenay	4 698
ST Câbles d'acier Pointe-Claire	3 608
STT Pharmetics	710
STT Portes Celco	274
ST Granicor	14 164
STT Pâtes et papiers Brompton	84
ST Chlorate Beauharnois	160
ST Information du Droit	28 573
S Conseillers en publicité Le Droit Ltée	28 573
SE Bureau Le Droit	28 573
S Représentants du Soleil	28 573
SE Bureau du Soleil	28 573
S Rédaction du Soleil	28 573
S Communications du Quotidien	28 573
S Publicitaires du Saguenay	28 573
SNE de La voix de l'Est	28 573
S Serv. de la publicité du Nouvelliste	28 573
S de l'information du Nouvelliste	28 573

1 914 773 \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS BUDGÉTISÉS POUR L'EXERCICE 2020-2023

(AVEC COMPARATIF DES RÉSULTATS RÉELS)

<u>Nombre de mois</u>	<u>Période finissant le</u>	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>
6	31 août 2020	- \$	- \$
12	28 février 2021	(1 685 321)	5 969 694
18	31 août 2021	(3 014 782)	10 997 447
24	28 février 2022	(3 920 190)	16 353 478
30	31 août 2022	(5 742 678)	20 053 744
36	28 février 2023	(6 695 551)	27 687 529

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

LISTE DES TRAVAUX DE MCE CONSEILS, LE GROUPE DE CONSULTATION POUR LE MAINTIEN ET LA CRÉATION D'EMPLOI DU QUÉBEC

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

FÉDÉRATION DU COMMERCE

FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Recherche et condition féminine -p. 27	1 564 278	\$
Dépenses de fermeture et de maintien des emplois - p. 85	1 914 773	\$

POUVOIR





Rapport du comité de surveillance

Exercice financier
se terminant
le 28 février 2023

MAINTENANT

En vertu de l'article 60 des Statuts et règlements de la CSN, le comité de surveillance est formé de trois membres élus par le congrès qui a dirigé cette élection vers le conseil fédéral suivant le congrès.

Pour l'exercice 2020-2023, le comité était composé de Pauline Bélanger et pour la première partie du mandat, de Denis Beaudin et de Michel Tétreault. À la suite du départ à la retraite de Denis et de Michel, Eric Céré et Dany Chamberland ont été élus. Les membres du comité de surveillance désirent remercier Denis Beaudin et Michel Tétreault pour leurs années d'implication au sein du comité.

Le comité de surveillance s'est acquitté de l'ensemble de ses tâches et a mis l'accent sur sa responsabilité d'informer judicieusement les instances sur les grands enjeux budgétaires.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- examiner toute dépense extraordinaire non prévue au budget ;
- examiner les rapports semestriels du trésorier ;
- surveiller l'administration du Fonds de défense professionnelle et l'application des règlements ;
- être représenté par un de ses membres à toutes les séances du bureau fédéral, du conseil fédéral et du congrès de la CSN ; l'ensemble du comité de surveillance est présent au moment des débats portant sur les états financiers ;
- faire les recommandations qu'il juge utiles au comité exécutif et au bureau fédéral ;
- informer le conseil fédéral des virements de crédit recommandés par le comité exécutif et le bureau fédéral.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons rencontré à plusieurs reprises le trésorier, la comptable de la CSN ainsi que des personnes coordonnatrices des services. Nous sommes satisfaits des explications fournies sur les écarts importants qui ont été observés entre le réel et la prévision budgétaire et nous remercions toutes ces personnes de leur précieuse collaboration. Nous remercions également les employées de bureau de leur généreuse contribution à la réalisation de notre mandat.

Pour le mandat 2020-2023, le nombre moyen de cotisantes et de cotisants par mois était de 284 788, soit une différence positive de 27 830 cotisantes et cotisants par rapport à la prévision, qui était de 256 958.

Quant au taux de cotisation, il a été inférieur à la prévision, soit 27,54 \$ plutôt que 27,85 \$.

Résultats cumulatifs

Au terme de l'exercice financier de 36 mois se terminant le 28 février 2023, les revenus de la CSN s'élèvent à 287 990 651 \$, dont 281 658 107 \$ proviennent des *per capita* et 6 332 544 \$ des intérêts.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 249 956 467 \$. Elles ont été inférieures de 22 820 716 \$ aux dépenses prévues dans le budget adopté. L'exercice financier s'est terminé avec un surplus de 37 824 447 \$, alors que le déficit anticipé était de 12 802 556 \$, soit un écart positif de 50 627 003 \$.

Actif

L'actif net est passé de 121 234 675 \$ en date du 29 février 2020 à 153 911 122 \$ au 28 février 2023. Cet écart favorable est attribué principalement aux *per capita* et aux intérêts générés dans le cumulatif des trois fonds pour l'exercice de 36 mois de ce mandat.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les revenus du Budget de fonctionnement sont de 188 994 063 \$, alors que la prévision budgétaire était de 172 515 049 \$.

Les charges se sont élevées à 161 096 797 \$ et sont donc inférieures de 18 813 803 \$ à la prévision adoptée de 179 210 600 \$. Après l'application de la charge du mentorat de 209 737 \$, l'exercice 2020-2023 se termine donc par un excédent des revenus sur les dépenses de 27 897 266 \$.

En ce qui a trait aux liquidités du Budget de fonctionnement, elles sont passées de 14 888 176 \$ au 29 février 2020 à 50 415 254 \$ au 28 février 2023. Nous constatons que les liquidités ont augmenté durant les 36 derniers mois de 35 527 078 \$.

DIRECTION – PAGE 25

COMITÉ EXÉCUTIF ET PERSONNEL D'APPUI – PAGE 49

Nous remarquons un montant de 81 127 \$ dans le nouveau poste budgétaire *jetons de présence*. Il s'agit de remboursements pour la participation au conseil d'administration de Fondation.

RESSOURCES HUMAINES

– PAGE 51

La CSN a eu accès à une subvention du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) de 596 204 \$ pour le remboursement de salaires lors de formations et d'une autre du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) de 92 996 \$ pour l'intégration Office 365.

Le poste coût des avantages sociaux futurs est à zéro alors que la prévision indiquait 1 M\$. Lors de la vérification comptable, la firme a demandé d'enlever ce poste, puisque la provision n'était plus nécessaire, selon les rapports des actuaires.

De plus, l'écart positif de la baisse des avantages sociaux est notamment attribuable à l'assurance collective et au régime de retraite qui coûtent désormais moins cher. À noter, cette réalité se reflète à l'ensemble des modules.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

– PAGE 29

FRAIS JURIDIQUES – PAGE 29

Nous constatons une explosion des coûts sur le plan des frais juridiques, ce qui s'explique par le transfert de dossiers à une firme externe spécialisée en santé et sécurité étant donné le nombre élevé de dossiers auxquels l'équipe était dans l'impossibilité de répondre.

Pour régler la situation, une analyse a été effectuée et trois postes de conseillère ou de conseiller syndical ont été ajoutés à l'équipe ainsi qu'un poste et demi d'employé-e de bureau.

COMMUNICATIONS

– PAGE 30

INFORMATION-DOCUMENTATION – PAGE 55

Le poste *abonnements et documentation* présente un montant de 253 873 \$, soit un écart supérieur à la prévision de 153 873 \$. Le dépassement de la prévision est dû, entre autres, à l'opération de numérisation de documents dans le cadre du 100^e anniversaire de la CSN.

IMPRIMERIE-DISTRIBUTION – PAGE 56

La location et l'entretien d'équipement présentent un montant de 449 770 \$, soit un écart supérieur à la prévision de 349 770 \$ qui est dû, entre autres, à la location de deux nouveaux équipements. La CSN étant propriétaire d'appareils, le poste budgétaire comprend les coûts d'amortissement ainsi que leur entretien.

En ce qui concerne la préparation des envois, le montant est de 33 017 \$, soit un écart inférieur de 41 983 \$ à la prévision. Cela s'explique par le fait que les envois faits avec d'autres compagnies que Postes Canada et Purolator ont été peu nombreux.

ADMINISTRATION

– PAGE 32

FINANCES – PAGE 64

Le poste *honoraires professionnels* spécialisés démontre un dépassement de coûts de 703 615 \$, car aucun état financier n'a pu être produit depuis le 29 février 2020. Afin de pallier le problème, une offre de service a été demandée par le trésorier en mars 2021 à la firme spécialisée déjà sur place, laquelle s'occupait aussi de la formation du nouveau système informatique. Le Service des finances a finalement réussi à produire des états financiers en date 31 août 2021.

Toute facture de plus de 50 000 \$ doit être approuvée par le trésorier et la présidente. Ainsi, en juin 2021, le trésorier a reçu la facture de mars pour paiement. Cette dernière a provoqué une enquête, une fin de contrat immédiate et une demande de révision du total des factures de mars à juin 2021. Le litige avec la firme de consultants a été conclu en décembre 2021. Lors de cette vérification, le comité de surveillance a recommandé :

- que lors de l'embauche de firme spécialisée externe, pour tous les projets spéciaux de plus de 25 000 \$, le tout soit fait par demande d'offres de service, que l'acceptation du contrat soit faite par le comité exécutif et que le suivi avec la firme engagée soit fait sur une base régulière par une personne responsable appropriée.
- que tout contrat comporte une clause qui prévoit qu'en cas de dépassement de coûts, celui-ci doit préalablement être approuvé par le signataire.

Cette recommandation a été adoptée au bureau confédéral de novembre 2021 et le comité de surveillance a constaté que le tout a été mis en place par la suite.

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Les revenus du Fonds de défense professionnelle sont de 89 256 012 \$, alors que la prévision budgétaire était de 78 647 573 \$.

Les charges se sont élevées à 88 859 670 \$ et sont donc inférieures de 4 706 913 \$ à la prévision adoptée de 93 566 583 \$. L'exercice 2020-2023 se termine donc par un excédent des revenus sur les dépenses de 396 342 \$, ce qui représente une différence de 15 315 352 \$ sur le budget adopté.

Actif

L'actif net est passé de 74 464 805 \$ au 29 février 2020 à 74 861 147 \$ au 28 février 2023.

NÉGOCIATIONS REGROUPÉES ET LOCALES – PAGE 40

Il est à noter que le service du CCSPP n'a pas eu de répit entre les deux négociations du secteur public. En effet, la dernière négociation a tiré en longueur et l'échéance était de trois ans seulement. Aussitôt terminée, la nouvelle négociation débutait.

PRESTATIONS DE GRÈVE – PAGES 76 À 84

À la suite du dernier congrès, le montant de la prestation de grève allouée a été augmenté pour s'établir à 300 \$ au premier palier. La réserve allouée est donc passée de 41 250 000 \$ à 45 000 000 \$ en 2021. Plusieurs grèves ont eu lieu au cours du mandat : grèves discontinues, grèves générales illimitées, avec ou sans services essentiels et même lockouts. Le nombre total de prestations versées pour le mandat est de 83 928 et le tableau présente la moyenne de prestations de grève par semaine au fil du mandat.

Moyenne après 6 mois		Moyenne après 1 an	89
Moyenne après 18 mois	411	Moyenne après 2 ans	648
Moyenne après 30 mois	671	Moyenne du mandat de 36 mois	538

* Préviation de 475 prestations de grève par semaine

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

Au cours de ce mandat, le Fonds de soutien extraordinaire a eu des revenus de 9 740 576 \$.

Actif

Son actif net au 28 février 2023 était de 11 925 161 \$ comparativement au 29 février 2020 qui était de 2 184 585 \$.

RECOMMANDATION

Le comité de surveillance des finances recommande au 67^e Congrès de la CSN d'adopter les états financiers du Budget de fonctionnement, du Fonds de défense professionnelle et du Fonds de soutien extraordinaire ainsi que les résultats cumulatifs pour l'exercice de 36 mois se terminant le 28 février 2023.

Le comité de surveillance de la CSN,



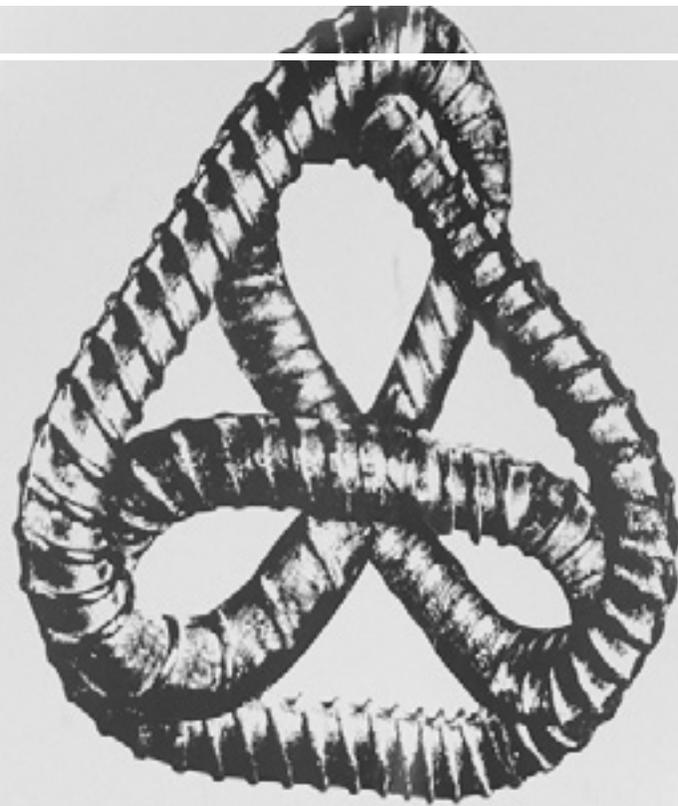
Pauline Bélanger



Eric Céré



Dany Chamberland



CSN





Propositions budgétaires 2023-2026

MAINTENANT

BUDGET 2023-2026

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

C5 **MOT DU TRÉSORIER**

2 **BUDGET CUMULATIF 2023-2026**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- 4 Budget de fonctionnement
- 5 Charges – direction
- 6 Charges – syndicalisation
- 7 Charges – recherche et condition féminine
- 8 Charges – soutien à la négociation
- 9 Charges – santé-sécurité et environnement
- 10 Charges – communications
- 11 Charges – appui aux mobilisations
et à la vie régionale
- 12 Charges – administration
- 13 Charges – programme mentorat

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

- 15 Fonds de défense professionnelle
- 16 Charges – appui à la négociation, péréquations
- 17 Charges – appui à la négociation,
négociations regroupées et locales
- 18 Charges – appui à nos revendications

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

- 20 Fonds de soutien extraordinaire

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 22 Comité exécutif et personnel d'appui
- 23 Contrôle
- 23 Administration du FDP
- 23 Gestion des immeubles
- 24 Ressources humaines et formation
- 25 Juridique
- 26 UCCO–SACC–CSN
- 27 Comités et groupes de travail
- 28 Information – documentation
- 29 Imprimerie – distribution
- 30 Équipe nationale
- 30 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 31 Bas-Saint-Laurent
- 31 Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 32 Québec–Chaudière–Appalaches
- 32 Cœur du Québec
- 33 Estrie
- 33 Montréal métropolitain
- 34 Laurentides
- 34 Lanaudière
- 35 Montérégie
- 35 Outaouais
- 36 Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
- 36 Côte-Nord
- 37 Finances
- 38 Informatique
- 39 Immeuble de Montréal
- 40 Immeuble de Québec

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 42 Secteur public – négociations regroupées

C20 **PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES**





MOT DU TRÉSORIER

Camarades délégué-es,

Dans les prochains instants,
nous nous acquitterons d'une
importante responsabilité syndicale,
soit celle d'adopter les prévisions
budgétaires de la CSN
pour la période du 1^{er} mars 2023
au 28 février 2026.

MAINTENANT

Le budget de la CSN s'appuie sur des choix. En effet, il doit soutenir les orientations syndicales que vous êtes appelés à déterminer au cours du présent congrès.

Il doit aussi contribuer aux luttes que mèneront, dans les prochaines années, la CSN et ses organisations affiliées, soit les syndicats, les conseils centraux et les fédérations.

Notre responsabilité syndicale consiste à effectuer les choix qui nous permettront de continuer à promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux et politiques des travailleuses et des travailleurs, et ce, en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des membres que nous représentons ainsi que celles de l'ensemble de la population du Québec, à court, à moyen et à long terme. Voilà l'exercice auquel nous sommes maintenant conviés.

À la CSN, cet exercice est transparent et éminemment démocratique. Nous l'avons déjà souligné : peu d'organisations syndicales dans le monde peuvent prétendre à la même transparence et à la même qualité démocratique.

Le comité précongrès a déjà débattu de la proposition budgétaire qui vous est faite ; il vous en recommande l'adoption. C'est à vous, maintenant, d'en prendre connaissance, de l'analyser, d'en débattre et, enfin, d'en disposer.

PARTAGE DES POINTS DE FISCALITÉ

Comme nous l'avons vu précédemment dans ce congrès, les statuts et règlements fixent le *per capita* à verser à la CSN à 0,72 % de la masse salariale brute. Je vous rappelle que les montants perçus sont répartis dans trois caisses distinctes : le Budget de fonctionnement reçoit 0,47 %, le Fonds de défense professionnelle, 0,225 % et le Fonds de soutien extraordinaire, 0,025 %.

Au moment de débattre de la proposition budgétaire qui vous est présentée, il est primordial d'avoir en tête les fonctions de chacun de ces fonds.

Le Budget de fonctionnement sert à payer les services de la CSN, lesquels viennent en appui aux syndicats, aux fédérations et aux conseils centraux. Il sert également à couvrir les coûts de notre fonctionnement démocratique.

Le Fonds de défense professionnelle, quant à lui, assume les dépenses liées :

- à l'appui aux luttes, soit les prestations de grève et de lock-out, les allocations aux syndicats pour les dépenses de grève et de lock-out, les prestations de congédiement pour activité syndicale ainsi que les frais juridiques et les amendes reliés aux conflits de travail ;

- à l'appui à la négociation, c'est-à-dire la structure de services en appui à la coordination des négociations du secteur public, les dépenses pour soutenir les négociations regroupées, coordonnées ou locales dans le secteur privé et la péréquation aux fédérations et aux conseils centraux ;
- et enfin, à l'appui à nos revendications, par les campagnes confédérales, sectorielles et régionales ainsi que les dons de solidarité.

Pour ce qui est du Fonds de soutien extraordinaire, il peut être utilisé afin de renflouer le Budget de fonctionnement et le Fonds de défense professionnelle. Nous y reviendrons.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Avant d'aller plus loin avec la présentation des prévisions budgétaires 2023-2026, je souhaite aborder avec vous quelques éléments de contexte concernant la situation financière de la CSN, et ce, pour chacun de nos trois fonds.

Au cours du dernier mandat, le nombre de membres de la CSN a connu une importante croissance en comparaison avec le mandat précédent. Examinons l'évolution du nombre moyen de cotisantes et de cotisants depuis 1996 :

ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE COTISANTES ET DE COTISANTS

PÉRIODE	COTISANTS
1996-1999	204 012
1999-2002	223 093
2002-2005	245 749
2005-2008	266 145
2008-2011	274 156
2011-2014	287 330
2014-2017	284 790
2017-2020	261 544
2020-2023	284 788

On constate que pendant près de 20 ans, soit de 1996 à 2014, la CSN a connu une croissance continue du nombre de ses membres cotisants. Dans le mandat 2014-2017, nous avons connu une légère décroissance de ce nombre, alors que dans le mandat 2017-2020, nous avons dû faire face à une très forte baisse. Puis, contrairement à ce qui était anticipé lors de la préparation du budget 2020-2023, en pleine pandémie, le nombre de membres cotisants s'est accru substantiellement pour renouer avec celui atteint en 2014-2017.

Cela a évidemment induit des conséquences sur l'évolution des revenus de *per capita* de la CSN. Examinons la situation de plus près.

ÉVOLUTION DES PER CAPITA

PÉRIODE	REVENUS DE PER CAPITA	AUGMENTATION DE REVENUS DE PER CAPITA	POURCENTAGE D'AUGMENTATION SUR 3 ANS
1996-1999	120 627 618 \$		
1999-2002	139 666 167 \$	19 038 549 \$	15,8 %
2002-2005	166 889 609 \$	27 223 442 \$	19,5 %
2005-2008	188 829 163 \$	21 939 554 \$	13,1 %
2008-2011	211 551 251 \$	22 722 088 \$	12,0 %
2011-2014	235 764 323 \$	24 213 072 \$	11,6 %
2014-2017	248 572 641 \$	12 808 318 \$	5,4 %
2017-2020	244 485 554 \$	- 4 087 087 \$	- 1,7 %
2020-2023	281 658 107 \$	+37 172 553 \$	15,2 %

Depuis la fin du mandat 2002-2005, nous avons connu une croissance de plus en plus lente de nos revenus de *per capita*. Le mandat de 2017-2020 est particulièrement marquant à cet égard, avec une diminution des revenus de *per capita* de 4 087 087 \$ pour une diminution de 1,7 % sur trois ans. Toutefois, la « remontée » des revenus de *per capita* de 37 172 553 \$ du dernier exercice est vraiment spectaculaire et s'explique en grande partie par une croissance des membres de nos syndicats du réseau de la santé et des services sociaux.

Si certaines inquiétudes avaient été soulevées lors de la présentation du budget 2020-2023 quant à l'évolution des liquidités au budget de fonctionnement, cette situation s'était rétablie au 28 février 2023.

LIQUIDITÉS AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
28 février 2011	19 160 610 \$
28 février 2014	27 344 759 \$
28 février 2017	21 643 695 \$
29 février 2020	14 888 176 \$
28 février 2023	50 415 254 \$

C'est d'autant plus sécurisant à constater, car comme nous l'avons mentionné lors de la présentation des états financiers 2020-2023, d'une part, nous avons une obligation financière de près de 12 000 000 \$ relative au projet de mentorat qui devra être assumée dans les prochaines années par la CSN. D'autre part, il est plausible qu'à moyen terme, le Fonds de soutien extraordinaire ne puisse venir soutenir le Budget de fonctionnement, puisqu'il sera appelé à le faire pour le Fonds de défense professionnelle.

Tout comme le Budget de fonctionnement, le Fonds de défense professionnelle est en bonne santé financière. Nous avons pu constater que celle-ci nous a permis d'adopter de nouvelles règles régissant ce fonds lors du dernier congrès.

À ce propos, l'admissibilité aux prestations de grève et de lock-out a été grandement améliorée et le montant des prestations a été haussé substantiellement. Cette situation s'est traduite en 2020-2023 par une augmentation de dépense pour les prestations de grève de plus de 22 300 000 \$ par rapport à l'exercice précédent.

De même, il est prévu au présent budget que ces prestations, qui sont actuellement de 300 \$, passent à 315 \$ dès la fin du présent congrès, à 320 \$ à compter du 1^{er} mars 2024 et à 325 \$ à compter du 1^{er} mars 2025. Il est aussi prévu que les prestations de base soient augmentées de 25 \$ après trois mois de conflit, de 50 \$ après quatre mois, de 75 \$ après cinq mois, et finalement de 100 \$ après six mois.

Nous croyons utile de rappeler que les congrès successifs de la CSN ont adopté bon nombre de propositions ayant comme objectif commun de protéger le Fonds de défense professionnelle à court, à moyen et à long terme, et ce, pour s'assurer qu'il puisse toujours soutenir les luttes que les travailleuses et les travailleurs décident démocratiquement de mener.

Voilà pourquoi au congrès de 1996, il a été établi que le Fonds de défense professionnelle devait maintenir une réserve de prestations accumulées équivalant à 150 000 prestations. La constitution d'une telle réserve a été jugée indispensable par les syndicats de la CSN. En effet, une organisation syndicale comme la nôtre n'est jamais à l'abri de coups durs ou d'attaques menées par celles et ceux qui veulent affaiblir le mouvement syndical en général, et la CSN en particulier. Il faut donc, en toutes circonstances, avoir les moyens d'y faire face et s'assurer que la CSN pourra soutenir les travailleuses et les travailleurs en lutte.

Au congrès de 2002, constatant que nous n'avions pas cette réserve d'un montant équivalent à 150 000 prestations, il a été résolu :

- de reconstituer la réserve de 150 000 prestations ;
- d'interdire toute utilisation des revenus accumulés dans le Fonds de soutien extraordinaire tant et aussi longtemps que la somme des liquidités du Fonds de défense professionnelle et du Fonds de soutien extraordinaire n'atteindrait pas le niveau de 150 000 prestations accumulées.

Pour conclure, le Fonds de défense professionnelle doit toujours disposer d'une réserve accumulée de l'équivalent de 150 000 prestations. Dès que cette dernière se retrouve en deçà de ce nombre, nous avons l'obligation d'avoir recours au Fonds de soutien extraordinaire.

Depuis 2011, le Fonds de défense professionnelle a reconstitué sa réserve de 150 000 prestations.

Nous avons vu, lors de la présentation des états financiers, qu'au 28 février 2023, l'actif net du Fonds de défense professionnelle était de 74 861 147 \$. De ce montant, 45 000 000 \$ (150 000 x 300 \$) étaient affectés à la réserve de prestations accumulées, et 29 861 147 \$ étaient en excédent de cette réserve.

ACTIF NET DU FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE	74 861 147 \$
RÉSERVE DE PRESTATIONS ACCUMULÉES	45 000 000 \$
EXCÉDENT DE LA RÉSERVE	29 861 147 \$

Lors du dernier congrès, nous avons pris des décisions audacieuses à l'égard de l'utilisation du Fonds de défense professionnelle. Un effet important et quasi immédiat s'est fait sentir sur le nombre hebdomadaire moyen de prestations de grève et de lock-out versées.

	PRÉVISION NOMBRE DE GRÉVISTES	RÉEL NOMBRE DE GRÉVISTES	PRÉVISION MONTANTS VERSÉS	RÉEL MONTANTS VERSÉS
2011-2014	700	263	25 662 000 \$	9 739 920 \$
2014-2017	550	165	21 450 000 \$	6 426 235 \$
2017-2020	475	93	19 549 000 \$	3 319 677 \$
2020-2023	475	538	21 802 500 \$	25 630 705 \$
2020-2021	475	89	7 267 500 \$	1 279 500 \$
2021-2023	475	762	14 535 000 \$	24 351 205 \$

De 2011 à 2020, et même jusqu'en 2021, on constate que le nombre de prestations de grève et de lock-out réellement versées était nettement en deçà de ce qui était prévu dans les différents budgets. Conséquemment, les montants qui ont vraiment été versés étaient bien moindres que ce qui avait été anticipé.

Cependant, cette situation a changé depuis l'adoption des modifications des critères d'admissibilité aux prestations de grève et de lock-out. Entre le 1^{er} mars 2021 et le 28 février 2023, la situation s'est inversée. Certes, il ne s'agit que d'une période de deux ans. Cela dit, le revirement n'en est pas moins spectaculaire, puisqu'au cours de cette période, ce sont 762 prestations qui ont été versées en moyenne comparativement à une prévision budgétaire de 475 prestations.

L'audace dont nous avons fait preuve en apportant des bonifications substantielles au Fonds de défense professionnelle lors du dernier congrès aura probablement des conséquences sur le Fonds de soutien extraordinaire qui devra soutenir le Fonds de défense professionnelle à moyen et à long terme.

REVENUS

Deux éléments déterminent la hauteur des *per capita* versés à la CSN. D'abord, il y a le nombre de cotisants et de cotisantes. Nous évaluons que leur nombre moyen sera de 304 768 pour les trois prochaines années. Notons qu'il s'établissait à 284 788 pour l'exercice financier 2020-2023. Toutefois, s'il était plus faible en début de mandat en raison de la crise de la COVID-19, celui-ci a bondi par la suite. Selon le calcul des statistiques de l'année civile 2021, le nombre moyen de membres cotisants atteignait un peu plus de 300 000.

L'autre facteur qui détermine les revenus de *per capita* est le taux mensuel moyen de cotisation, lequel suit l'évolution des salaires de nos membres. Pour les trois prochaines années, nous prévoyons que ce taux moyen s'établira à 28,79 \$ alors qu'il a été de 27,54 \$ au cours du mandat 2020-2023.

Conséquemment, nous prévoyons que les revenus de *per capita* pour les trois prochaines années seront de 315 874 000 \$. Il s'agit d'une hausse prévue de 12,2 % par rapport aux revenus de *per capita* de l'exercice précédent, qui étaient eux-mêmes déjà en hausse de 15,2 % si l'on compare à ceux de l'exercice 2017-2020.

	RÉEL 2017-2020	RÉEL 2020-2023	BUDGET 2023-2026
NOMBRE MOYEN DE COTISANTES ET DE COTISANTS	261 544	284 788	304 768
TAUX MOYEN	26,07 \$	27,54 \$	28,79 \$
REVENUS DE <i>PER CAPITA</i>	244 485 554 \$	281 658 107 \$	315 874 000 \$

DÉPENSES

Compte tenu de sa bonne santé financière, la CSN a commencé son redéploiement de ressources au cours du dernier mandat, notamment au Service de syndicalisation, au Service de santé-sécurité et d'environnement et au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale. De plus, lorsqu'on considère le niveau d'excédent atteint par chacun des fonds de la CSN lors du dernier exercice, et surtout le fait que la croissance du nombre de membres cotisants, quoique s'étant stabilisée, se maintient, nous croyons qu'il est possible, et même souhaitable, de poursuivre sur cette lancée pour le prochain mandat.

EXCÉDENTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2023

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	27 687 529 \$
FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE	396 342 \$
FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE	9 740 576 \$
TOTAL	37 824 447 \$

Nous proposons donc, dans le présent budget, de confirmer les ajouts de postes qui ont été apportés lors du dernier budget et qui sont déjà en place ou en voie de l'être et d'en ajouter de nouveaux. Il s'agit de pas moins de 43,5 postes qui se répartissent selon le tableau qui suit.

	CONFIRMATION OU CRÉATION D'AJOUTS			TOTAL
	CONSEILLÈRE OU CONSEILLER SYNDICAL	EMPLOYÉ-E DE BUREAU	PERSONNEL- CADRE	
COMITÉ EXÉCUTIF			1,0	1,0
FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE		1,0		1,0
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION	1,0	4,0	2,0	7,0
SERVICE JURIDIQUE	2,0	1,0		3,0
UCCO-SACC-CSN	1,0	0,5		1,5
SYNDICALISATION	4,0	0,67		4,67
RECHERCHE ET CONDITION FÉMININE	2,0			2,0
SANTÉ-SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	3,5	1,5		5,0
COMMUNICATIONS	2,0	1,5		3,5
APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE	7,0	2,33		9,33
FINANCES		2,0		2,0
INFORMATIQUE	2,0		1,0	3,0
IMMEUBLES		0,5		0,5
TOTAL	24,5	15,0	4,0	43,5

Ces ajouts auront évidemment un effet majeur sur les dépenses du Budget de fonctionnement, comme nous le verrons un peu plus loin. Mais voyons plus en détail ce qui justifie ces ajouts.

AU COMITÉ EXÉCUTIF, l'arrivée d'une conseillère ou d'un conseiller politique était rendue essentielle compte tenu de la charge de travail demandée à l'équipe. De plus, comme cette personne prenait en main le dossier du contenu du congrès, sa rémunération était en principe absorbée, pour un certain temps, par le congrès. En considérant aussi l'arrivée de revenus supplémentaires au sein du comité exécutif, soit les jetons de présence pour la participation de la présidente et du trésorier au conseil d'administration de Fondation, il devenait plus « abordable » d'ajouter cette personne à l'équipe du comité exécutif.

EN CE QUI CONCERNE LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE, il était indispensable d'ajouter un poste d'employé-e de bureau afin de traiter les demandes de remboursement toujours plus nombreuses et volumineuses.

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

et de formation est de plus en plus sollicité, l'ajout de ressources devenait incontournable. Ainsi, compte tenu des besoins grandissants de formation en informatique des salarié-es du mouvement, l'embauche d'une conseillère ou d'un conseiller syndical et d'une ou d'un employé-e de bureau était devenue nécessaire.

De plus, afin « d'épauler » la directrice adjointe à la dotation, dans un contexte où le recrutement est un enjeu crucial, une conseillère-cadre a été recrutée. Afin d'assister une directrice adjointe dans la supervision du choix et de l'intégration d'un nouveau système de paie et de gestion des ressources humaines, une personne adjointe a également été ajoutée à la fin du dernier mandat. Il est à noter que la création de nombreux comités paritaires, lors des dernières négociations avec le syndicat, se traduit par une augmentation des tâches du service. Finalement, lors de la dernière négociation, les parties ont convenu de créer une équipe volante de trois employé-es de bureau pour répondre à des absences ponctuelles dans le mouvement. Administrativement, il a été décidé que ces trois personnes feraient partie de l'équipe du Service des ressources humaines et de formation.

LE SERVICE JURIDIQUE, qui est très sollicité tant par les besoins des fédérations que par ceux de la confédération, s'est vu ajouter deux postes de conseillère ou de conseiller syndical et un poste de technicienne ou de technicien juridique au présent budget. Cela devrait contribuer à réduire les recours à des cabinets externes.

LE SYNDICAT DES AGENTS CORRECTIONNELS

CANADIENS (UCCO-SACC-CSN,) affilié directement à la confédération, démontre des besoins plus grands pour la région du Québec. Ceux-ci sont principalement attribuables au volume élevé de griefs à traiter, ce qui requiert l'ajout de l'équivalent de 0,5 poste d'employé-e de bureau. De plus, même s'il s'agit d'un ajout technique, le poste que la conseillère ou le conseiller syndical occupait à la mobilisation pour le syndicat sera « officialisé » au présent budget.

CONFORMÉMENT AU PLAN DE SYNDICALISATION

adopté par le bureau confédéral du 25 novembre 2021, quatre postes de conseillère ou de conseiller syndical en région ont été ajoutés. Un poste dessert le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie dont le port d'attache est à Rimouski. Un autre poste est localisé à Rouyn-Noranda et couvre les territoires de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec et celui de l'Outaouais. Un troisième poste est localisé à Québec et dessert les territoires de la Côte-Nord et de Québec-Chaudière-Appalaches. Finalement, le quatrième poste situé à Saint-Jérôme couvre le territoire des Laurentides. En plus, s'ajoutera l'équivalent de 0,67 poste d'employé-e de bureau à Rouyn-Noranda, poste qui sera en entente de service avec la Fédération de l'industrie manufacturière et en appui aux conseillères et aux conseillers syndicaux du Service de syndicalisation. Tous ces postes sont confirmés au présent budget.

AU SERVICE DE RECHERCHE ET DE CONDITION

FÉMININE, le développement d'un programme de formation en entreprise avec les syndicats connaît un franc succès. Ce programme, qui est partiellement subventionné par la Commission des partenaires du marché du travail, requiert aussi les services de consultants spécialisés. Considérant l'ampleur du travail, un poste temporaire de conseillère ou de conseiller syndical avait été ajouté à l'équipe au cours du mandat. Ce poste s'est d'ailleurs autofinancé par les absences dans le service. Par conséquent, afin de soutenir l'équipe qui fait face à des dossiers toujours plus complexes dont le nombre ne cesse d'augmenter, le présent budget confirme l'ajout de ce poste et convertit à temps plein le poste de coordination.

LE SERVICE DE SANTÉ-SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT

a été sous tension une bonne partie du dernier mandat. Le nombre de dossiers ouverts pour l'accompagnement d'accidenté-es du travail a littéralement bondi. De fait, de nombreux cas ont dû être dirigés vers l'externe. C'est pourquoi en cours de mandat, il a été décidé de compléter 0,5 poste de conseillère ou de conseiller syndical en un poste à temps complet qui était déjà budgété et d'ajouter à l'équipe trois postes de conseillère ou de conseiller syndical et 1,5 poste d'employé-e de bureau.

AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, lors du dernier budget, il avait été décidé que l'équivalent de 0,5 poste d'archiviste serait couvert par le budget de campagne entourant les activités du centenaire de la CSN. Cette campagne terminée, le poste avait été maintenu. Nous prévoyons officialiser cette situation et l'entièreté de ce poste sera dorénavant assumée par le service. Ce dernier doit être en mesure de s'adapter aux nombreux changements qui frappent le monde des communications et être mieux outillé, notamment en ce qui a trait aux réseaux sociaux. C'est pourquoi nous prévoyons ajouter deux postes de conseillère ou de conseiller syndical et un poste d'employé-e de bureau à ce service.

On a vu précédemment que les luttes de nos syndicats étaient très nombreuses depuis l'adoption des nouvelles règles du Fonds de défense professionnelle. Qui dit lutte dit aussi soutien du **SERVICE D'APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE**. Or, en cours de mandat, ce service a peiné pour être en mesure d'accompagner l'ensemble de nos luttes. C'est pourquoi nous avons ajouté deux postes de conseillère ou de conseiller syndical et un poste d'employé-e de bureau à l'équipe nationale. Dans le cadre du présent budget, il est prévu d'ajouter un poste de conseillère ou de conseiller syndical par région « moyenne », soit le Cœur du Québec, les Laurentides et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. À cet égard, chacune de ces régions sera pourvue de trois postes de conseillère ou de conseiller syndical. De plus, les plus grandes régions seront « réoutillées » en ajoutant un poste de conseillère ou de conseiller syndical dans les régions de Québec-Chaudière-Appalaches, du Montréal métropolitain et de la Montérégie. À cet effet, ces deux dernières régions bénéficieront aussi de l'ajout de 0,5 poste d'employé-e de bureau chacune afin de pouvoir répondre aux besoins. Finalement, la CSN complètera le 0,33 poste d'employé-e de bureau nécessaire en raison de la fin d'une entente de service dans la région de l'Outaouais. Découlant de tous ces ajouts de postes au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale dans les régions, le présent budget ne prévoit pas la reconduction d'un des deux postes de conseillère ou de conseiller syndical ajoutés en cours de mandat au SAMVR national.

LE SERVICE DES FINANCES a connu certaines ratées en début de mandat, nécessitant la création d'un « chantier » avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN. Même s'il y a eu plusieurs avancées, les problèmes en lien avec la comptabilisation des encaissements des *per capita* a nécessité l'ajout d'une personne commis-comptable affectée à cette tâche. Le budget prévoit confirmer ce poste. Par ailleurs, devant la série de défis à venir en ce qui a trait aux problèmes de trésorerie de nos syndicats, l'ajout d'un ou d'une secrétaire-comptable est prévu au budget.

S'il y a un domaine qui évolue très rapidement, c'est bien l'**INFORMATIQUE**. De plus, il s'agit d'un service d'appui essentiel à l'ensemble des activités du mouvement. Or, il n'y a pas de poste de direction à la tête de ce service névralgique pour le mouvement. En fait, c'est une personne sous-traitante qui effectue l'équivalent de cette tâche. Nous croyons qu'il est grand temps de corriger cette situation et de créer un poste de direction à l'informatique. Par ailleurs, il y a deux aspects du service informatique où nous sommes particulièrement vulnérables : la programmation, avec un seul poste de conseillère ou de conseiller syndical et la réseautique, où il faut accroître la cybersécurité et s'assurer de la disponibilité en tout temps de nos réseaux. En conséquence, le budget prévoit la création d'un poste de conseillère ou de conseiller syndical, volet application informatique, et un autre pour la réseautique.

FINALEMENT, EN CE QUI CONCERNE L'IMMEUBLE À MONTRÉAL, il est prévu d'ajouter au budget l'équivalent de 0,5 poste de préposé-e aux immeubles, considérant le niveau très élevé d'achalandage de nos salles.

LE NOMBRE DE RESSOURCES est une chose, mais le coût de chacune en est une autre. À cet effet, nous avons utilisé un facteur inflationniste relativement élevé, mais réaliste, afin d'évaluer correctement la croissance de nos coûts.

ET COMME NOUS PRÉVOYONS que le retour à la normale après la période de pandémie se maintiendra tout au long de l'exercice financier, nous avons haussé de façon notable les frais de séjour et de déplacement, le coût des instances et des groupes de travail ainsi que les activités en lien avec la solidarité internationale et la formation des militantes et des militants. Ce retour à la normale aura aussi pour effet que les services de l'informatique et des immeubles procéderont à un rattrapage sur de multiples projets d'investissement, ce qui aura comme conséquence une hausse des charges d'amortissement de ces deux services.

LE REMPLACEMENT PRÉVU d'un système de paie et de gestion des ressources humaines au début du présent exercice financier, rendu en fin de vie utile, entraînera une hausse des frais de traitement des données. Néanmoins, ce nouveau système éprouvé et adapté à notre réalité augmentera la qualité des données et fournira un soutien informatique efficient.

EN CE QUI A TRAIT AUX DÉPENSES DU FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE, comme le nombre de prestations de grève et de lock-out a augmenté de manière importante par rapport à ce qui avait été budgété, notamment dans les deux années qui ont suivi les importantes modifications apportées aux règles du Fonds de défense professionnelle, nous allons hausser notre prévision d'une moyenne hebdomadaire de 475 à 780 prestations (74 100 à 121 680 pour le mandat). À notre avis, le nombre élevé de syndicats qui seront en négociation au cours du présent mandat ainsi qu'une conjoncture favorable aux luttes contribuent à justifier cette décision.

TOUJOURS EN CE QUI A TRAIT au Fonds de défense professionnelle, nous avons réduit certaines dépenses par rapport au budget du dernier mandat, telles les prestations de suspension et de congédiement pour activités syndicales et les allocations aux syndicats pour dépenses de grève. Après analyse, nous avons fait le constat que ces deux postes de dépenses avaient été surévalués lors du dernier budget. Néanmoins, dans ces deux cas, les sommes prévues sont nettement plus élevées que celles réellement dépensées lors du dernier mandat.

CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS REGROUPÉES et plus particulièrement celles du secteur public, nous croyons que contrairement au dernier mandat, il y aura un règlement avant la fin de l'exercice. Cela signifie donc que l'équipe soutenant cette négociation sera réduite pour une portion du mandat, ce qui abaissera cette dépense.

LORS DU DERNIER MANDAT, le budget des campagnes confédérales a été augmenté pour l'achat de couvre-visages pour tous nos membres et aussi pour les célébrations du centenaire. Même si ces événements sont derrière nous, nous avons augmenté le budget de campagnes confédérales afin de prévoir des sommes importantes pour la transition juste.

FINALEMENT, nous prévoyons hausser le budget de dons de solidarité. Nous croyons que les règles concernant les anniversaires des syndicats doivent être actualisées pour tenir compte du nombre de membres dans les syndicats qui sollicitent un don.

TOUTES CES MESURES sont pour nous une démonstration du type de syndicalisme et de solidarité qui s'exerce à la CSN. Une manifestation concrète du sens de la confédération qui permet à notre mouvement de mener ses luttes, tout en ayant en tête de toujours nous efforcer d'offrir les meilleurs services possibles aux syndicats affiliés.

VOYONS MAINTENANT comment cette prévision de revenus et de dépenses se répartit dans les trois fonds de la CSN.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Au Budget de fonctionnement, nous prévoyons recevoir des revenus de *per capita* pour un montant de 206 200 000 \$ et des intérêts de 1 000 000 \$, pour des revenus totaux de 207 200 000 \$. Des dépenses avant mentorat de 215 767 600 \$ sont anticipées, ce qui occasionne un déficit avant mentorat de 8 567 600 \$. Lorsqu'on ajoute les dépenses de mentorat de 11 790 300 \$, le déficit passe alors à 20 357 900 \$.

	BUDGET 2020-2023	RÉEL 2020-2023	BUDGET 2023-2026
REVENUS			
<i>PER CAPITA</i>	172 275 049 \$	188 254 512 \$	206 200 000 \$
INTÉRÊTS	240 000 \$	739 551 \$	1 000 000 \$
TRANSFERT DU FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE	----- \$	----- \$	----- \$
	172 515 049 \$	188 994 063 \$	207 200 000 \$
DÉPENSES AVANT MENTORAT	179 210 600 \$	161 096 797 \$	215 767 600 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) AVANT MENTORAT	(6 695 551 \$)	27 897 266 \$	(8 567 600 \$)
MENTORAT	----- \$	209 737 \$	11 790 300 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) APRÈS MENTORAT	(6 695 551 \$)	27 687 529 \$	(20 357 900 \$)

Considérant la nature exceptionnelle de la dépense de mentorat, parce qu'elle est non récurrente, nous jugeons qu'il faut s'attarder à l'excédent ou au déficit du Budget de fonctionnement avant mentorat, soit le déficit de 8 567 600 \$.

Il s'agit d'un déficit relativement élevé. Cependant, la situation financière du Budget de fonctionnement permet d'absorber un tel déficit, du moins pour une certaine période.

Lors de la présentation des états financiers au 28 février 2023, nous avons abordé la notion d'actif net du Budget de fonctionnement, que nous qualifions de « bas de laine ». Ainsi, l'actif net qui apparaissait au bilan du Budget de fonctionnement totalisait 67 124 814 \$, ce qui appelle à plusieurs nuances importantes.

**ACTIF NET DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
AU 28 FÉVRIER 2023**

AFFECTÉ AU MENTORAT	11 790 263 \$
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	31 029 357 \$
GAIN DE RÉÉVALUATION	13 694 358 \$
NON AFFECTÉ	10 610 836 \$
TOTAL	67 124 814 \$

Premièrement, l'actif net affecté au mentorat de 11 790 263 \$ est le solde résiduel de la somme prévue de 12 000 000 \$ de laquelle on a déduit la dépense engendrée du dernier exercice financier (209 737 \$). Et comme on peut le constater au budget, la totalité de ce montant devrait être déboursée lors du mandat 2023-2026. Ce solde devrait donc être nul à la fin du présent exercice.

Deuxièmement, quant à l'actif net investi en immobilisations de 31 029 357 \$, il faudrait soit réhypothéquer les immeubles ou vendre certaines de nos immobilisations pour toucher cette somme, ce qui ne serait pas judicieux.

C'est donc en additionnant l'actif net résultant du gain de réévaluation et celui non affecté (24 305 194 \$ en date du 28 février 2023) qu'on peut le mieux juger de la capacité du Budget de fonctionnement de s'acquitter de ses obligations financières.

Tout étant égal par ailleurs, si le déficit de 8 567 600 \$ se répétait trois mandats de suite, l'actif net du Budget de fonctionnement aurait complètement fondu.

C'est pourquoi il nous faudra stabiliser le déficit du Budget de fonctionnement à moyen terme.

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Au Fonds de défense professionnelle, nous escomptons des revenus de *per capita* de 98 704 000 \$ et des revenus d'intérêts de 5 000 000 \$, pour des revenus totaux de 103 704 000 \$. Des dépenses de 113 380 500 \$ sont prévues, ce qui occasionnerait un déficit de 9 676 500 \$.

Comme on peut le constater, c'est principalement l'augmentation prévue des sommes versées en prestations de grève qui occasionne la hausse des dépenses du Fonds de défense professionnelle.

	BUDGET 2020-2023	RÉEL 2020-2023	BUDGET 2023-2026
REVENUS			
<i>PER CAPITA</i>	76 647 573 \$	83 873 546 \$	98 704 000 \$
INTÉRÊTS	2 000 000 \$	5 382 466 \$	5 000 000 \$
	78 647 573 \$	89 256 012 \$	103 704 000 \$
DÉPENSES			
LUTTES	44 907 700 \$	40 132 469 \$	57 945 500 \$
Prestations de grève	21 802 500 \$	25 630 705 \$	39 696 000 \$
NÉGOCIATIONS	41 554 883 \$	44 572 480 \$	48 030 000 \$
REVENDEICATIONS	7 104 000 \$	4 154 721 \$	7 405 000 \$
	93 566 583 \$	88 859 670 \$	113 380 500 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)	(14 919 010 \$)	396 342 \$	(9 676 500 \$)

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

Finalement, pour le Fonds de soutien extraordinaire, nous prévoyons recevoir des *per capita* de 10 970 000 \$ et des revenus d'intérêts de 200 000 \$, pour des revenus totaux de 11 170 000 \$.

	BUDGET 2020-2023	RÉEL 2020-2023	BUDGET 2023-2026
REVENUS			
<i>PER CAPITA</i>	8 712 005 \$	9 530 049 \$	10 970 000 \$
INTÉRÊTS	100 000 \$	210 527 \$	200 000 \$
	8 812 005 \$	9 740 576 \$	11 170 000 \$
DÉPENSES	----- \$	----- \$	----- \$
EXCÉDENT	8 812 005 \$	9 740 576 \$	11 170 000 \$

CONCLUSION

Camarades délégué-es,

D'entrée de jeu, nous mentionnions que le budget de la CSN devait soutenir les orientations syndicales que vous êtes appelés à déterminer au cours du présent congrès. Ce budget doit contribuer aux luttes que mèneront, dans les prochaines années, la CSN et ses organisations affiliées, soit les syndicats, les conseils centraux et les fédérations.

Ce budget va carrément dans ce sens en poursuivant de façon marquée le redéploiement des ressources de la confédération entrepris au cours du dernier mandat, et ce, dans ses différents services. Des ressources plus nombreuses, certes, mais aussi des ressources mieux accompagnées dans leur apprentissage grâce aux sommes importantes consacrées au programme de mentorat. Et ce n'est pas tout, puisque des sommes substantielles sont prévues pour les campagnes confédérales, ce qui contribuera à la réalisation de propositions qui auront été adoptées au présent congrès.

Nous considérons que ce budget est audacieux, puisqu'il prévoit la confirmation ou l'ajout de pas moins de 43,5 salarié-es au sein de la confédération. S'il est vrai que cela entraînera des obligations financières

considérables pour la CSN, il faut se rappeler que sa bonne situation financière le permet. De plus, nous croyons que c'est une marque de foi en l'avenir du mouvement, puisque l'ajout de toutes ces ressources nous permettra d'aborder les nombreux défis qui nous attendent avec encore plus de confiance.

Ce budget est aussi solidaire, et la solidarité est une valeur fondamentale de la CSN qui prend tout son sens avec le Fonds de défense professionnelle. Plus que jamais, ce fonds est en mesure de soutenir les luttes de celles et de ceux qui veulent améliorer leurs conditions de travail, ou simplement se faire respecter.

Camarades, nous portons une grande responsabilité syndicale et sociale. Voilà comment, au cours de l'exercice 2023-2026, à partir des sommes qui nous sont confiées, nous nous engageons à soutenir nos conseils centraux, nos fédérations, nos syndicats et surtout, nos membres.

**SOLIDARITÉ,
CAMARADES DÉLÉGUÉ-ES,**

Yvan Duceppe
Trésorier de la CSN

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET CUMULATIF 2023 - 2026

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET CUMULATIF 2023 - 2026

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
PRODUITS			
Per capita	257 634 627	\$ 281 658 107	\$ 315 874 000
Intérêts et divers	2 340 000	6 332 544	6 200 000
	<u>259 974 627</u>	<u>287 990 651</u>	<u>322 074 000</u>
CHARGES			
Direction - p. 5	45 916 347	41 981 485	55 336 500
Syndicalisation - p. 6	25 680 610	18 418 830	27 443 700
Recherche et condition féminine - p. 7	6 690 592	5 452 023	9 695 300
Soutien à la négociation - p. 8	5 054 212	4 189 711	5 492 200
Santé sécurité et environnement - p. 9	20 080 456	21 180 298	24 616 900
Communications - p. 10	11 182 776	10 935 647	15 182 400
Appui aux mobilisations et à la vie régionale - p. 11	30 386 808	28 578 459	38 940 800
Administration - p. 12	34 218 799	30 360 344	39 059 800
Appui aux luttes - p. 15	44 907 700	40 132 469	57 945 500
Appui à la négociation - p. 15	41 554 883	44 572 480	48 030 000
Appui à nos revendications - p. 15	7 104 000	4 154 721	7 405 000
	<u>272 777 183</u>	<u>249 956 467</u>	<u>329 148 100</u>
EXCÉDENT(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT MENTORAT	(12 802 556)	38 034 184	(7 074 100)
Programme de Mentorat - p. 13	-	209 737	11 790 300
	<u>(12 802 556)</u>	<u>37 824 447</u>	<u>(18 864 400)</u>
EXCÉDENT(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES APRÈS MENTORAT	<u>(12 802 556)</u>	<u>\$ 37 824 447</u>	<u>\$ (18 864 400)</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

	Budget 36 mois 2020-2023		Réal 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026	
PRODUITS						
Per capita	172 275 049	\$	188 254 512	\$	206 200 000	\$
Intérêts et divers	240 000		739 551		1 000 000	
	<u>172 515 049</u>		<u>188 994 063</u>		<u>207 200 000</u>	
CHARGES						
Direction - p. 5	45 916 347		41 981 485		55 336 500	
Syndicalisation - p. 6	25 680 610		18 418 830		27 443 700	
Recherche et condition féminine - p. 7	6 690 592		5 452 023		9 695 300	
Soutien à la négociation - p. 8	5 054 212		4 189 711		5 492 200	
Santé sécurité et environnement - p. 9	20 080 456		21 180 298		24 616 900	
Communications - p. 10	11 182 776		10 935 647		15 182 400	
Appui aux mobilisations et à la vie régionale - p. 11	30 386 808		28 578 459		38 940 800	
Administration - p. 12	34 218 799		30 360 344		39 059 800	
	<u>179 210 600</u>		<u>161 096 797</u>		<u>215 767 600</u>	
EXCÉDENT(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT MENTORAT						
	<u>(6 695 551)</u>		<u>27 897 266</u>		<u>(8 567 600)</u>	
Programme de Mentorat - p. 13	-		209 737		11 790 300	
	<u>-</u>		<u>209 737</u>		<u>11 790 300</u>	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
	<u>(6 695 551)</u>	\$	<u>27 687 529</u>	\$	<u>(20 357 900)</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - DIRECTION

	Budget 36 mois 2020-2023		Réel 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026	
DIRECTION						
Comité exécutif et personnel d'appui - p. 22	10 312 731	\$	10 231 218	\$	11 490 400	\$
Contrôle - p. 23	696 691		582 586		704 200	
Administration du FDP - p. 23	718 118		817 837		1 147 200	
Gestion des immeubles - p. 23	617 443		559 366		693 000	
Ressources humaines et formation - p. 24	12 034 218		10 512 952		14 253 000	
Juridique - p. 25	7 262 599		7 040 381		10 029 000	
UCCO-SACC-CSN - p. 26	8 831 547		8 444 795		10 303 700	
Bureau confédéral	264 000		165 562		300 000	
Conseil confédéral	1 188 000		1 002 494		1 500 000	
Congrès	1 900 000		1 480 606		3 000 000	
Comités et groupes de travail - p. 27	1 416 000		691 946		1 216 000	
Solidarité internationale :						
Affiliation internationale	375 000		444 151		400 000	
Activités de solidarité	300 000		7 591		300 000	
	<u>45 916 347</u>	\$ \$	<u>41 981 485</u>	\$ \$	<u>55 336 500</u>	\$ \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - SYNDICALISATION

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
SYNDICALISATION			
Salaires :			
1 coordination			
19 conseillères et conseillers syndicaux (15)			
4.67 employé-es de bureau (4)	6 348 909	\$ 6 782 230	\$ 9 026 400
Avantages sociaux	2 552 425	2 376 500	3 569 600
Formation continue	63 489	10 630	14 300
Séjours et déplacements	723 189	455 564	790 800
Loyer	1 145 000	1 116 597	1 143 800
Téléphone	108 252	76 574	81 000
Informatique	151 015	124 775	162 800
Charges de bureau	108 431	72 206	85 000
	<u>11 200 710</u>	<u>11 015 076</u>	<u>14 873 700</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Organisation	8 000 000	2 592 686	7 000 000
Audition avant accréditation	40 000	30 283	40 000
Négociation	700 000	418 895	500 000
Contre-maraudage	2 200 000	1 864 176	2 200 000
Frais juridiques	2 200 000	1 811 012	1 800 000
Retour aux fédérations sur cotisations des nouveaux syndicats affiliés	400 000	298 107	400 000
Formation - nouveaux syndicats	82 600	-	80 000
Visibilité (publicité et outils promotionnels)	720 500	368 076	500 000
Autres charges	136 800	20 519	50 000
	<u>14 479 900</u>	<u>7 403 754</u>	<u>12 570 000</u>
	<u><u>25 680 610</u></u>	<u><u>\$ 18 418 830</u></u>	<u><u>\$ 27 443 700</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - RECHERCHE ET CONDITION FÉMININE

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
RECHERCHE ET CONDITION FÉMININE			
Salaires :			
11 conseillères et conseillers syndicaux (incl. coordination) (9)			
2 employé-es de bureau	3 449 325	\$ 3 693 550	\$ 4 875 400
Avantages sociaux	1 383 644	1 313 469	1 925 000
Formation continue	34 493	4 399	5 200
Séjours et déplacements	193 960	105 785	206 100
Loyer	346 546	346 147	526 100
Téléphone	47 268	28 440	39 200
Informatique	72 306	66 475	97 000
Documentation	40 250	29 063	30 000
Charges de bureau	44 800	18 304	25 000
	<u>5 612 592</u>	<u>5 605 632</u>	<u>7 729 000</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Analyse d'entreprises	1 860 000	1 564 278	1 900 000
Condition féminine	125 000	18 442	75 000
Valorisation de la langue française	-	390 279	400 000
Honoraires professionnels spécialisés	225 000	87 738	1 005 000
Dépenses subv. CPMT implantation de formations	-	222 285	-
	<u>2 210 000</u>	<u>2 283 022</u>	<u>3 380 000</u>
Produits :			
Subvention - Veille sur l'emploi	828 700	1 437 057	825 000
Subvention - Valorisation langue française	-	390 279	-
Subvention CPMT - Participation aux travaux	303 300	387 010	110 000
Subvention CPMT - Implantation de formations	-	222 285	478 700
	<u>1 132 000</u>	<u>2 436 631</u>	<u>1 413 700</u>
	<u>6 690 592</u>	<u>\$ 5 452 023</u>	<u>\$ 9 695 300</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - SOUTIEN À LA NÉGOCIATION

	Budget 36 mois 2020-2023		Réal 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026	
SOUTIEN À LA NÉGOCIATION						
Salaires :						
5 conseillères et conseillers syndicaux (incluant coordination)						
0,5 employé-es de bureau	1 899 890	\$	1 926 022	\$	2 317 500	\$
Avantages sociaux	762 437		668 248		902 300	
Formation continue	18 999		651		1 000	
Séjours et déplacements	151 529		76 830		193 500	
Loyer	267 476		267 171		119 400	
Téléphone	31 716		18 425		16 800	
Informatique	37 019		32 317		40 900	
Charges de bureau	30 330		11 613		10 000	
	<u>3 199 396</u>		<u>3 001 277</u>		<u>3 601 400</u>	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Honoraires professionnels spécialisés	<u>135 000</u>		<u>15 085</u>		<u>100 000</u>	
	<u>3 334 396</u>	\$	<u>3 016 362</u>	\$	<u>3 701 400</u>	\$
CISP ET CCGN						
Salaires :						
1 coordination						
0.5 E.B.	449 034	\$	492 187	\$	525 500	\$
Avantages sociaux	184 445		169 335		210 000	
Formation continue	4 490		15		100	
Séjours et déplacements	30 306		45 750		42 300	
Loyer	26 664		26 638		41 500	
Téléphone	6 588		1 254		5 600	
Informatique	6 219		5 120		10 800	
Charges de bureau	6 070		945		2 000	
	<u>713 816</u>		<u>741 244</u>		<u>837 800</u>	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Appui à la négociation	100 000		101 915		150 000	
Appui à l'arbitrage	600 000		249 817		600 000	
Honoraires professionnels spécialisés	300 000		78 446		200 000	
Documentation	6 000		1 927		3 000	
	<u>1 719 816</u>		<u>1 173 349</u>		<u>1 790 800</u>	
	<u>5 054 212</u>	\$	<u>4 189 711</u>	\$	<u>5 492 200</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT			
Salaires :			
1 coordination			
28 conseillères et conseillers syndicaux (24,5)			
11.5 employé-es de bureau (10)	11 144 497	\$ 11 537 073	\$ 14 014 100
Avantages sociaux	4 526 867	4 102 525	5 586 600
Formation continue	111 445	5 999	7 000
Séjours et déplacements	667 097	442 336	714 600
Loyer	1 210 624	1 262 432	1 660 800
Téléphone	178 956	120 669	125 800
Informatique	195 670	256 158	292 700
Documentation	34 500	35 056	34 500
Charges de bureau	170 800	211 304	170 800
	<u>18 240 456</u>	<u>17 973 552</u>	<u>22 606 900</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Expertises professionnelles	1 075 000	1 044 772	1 350 000
Frais juridiques	1 110 000	2 485 448	1 250 000
Formations	4 125 000	3 143 457	4 125 000
Huissiers, honoraires professionnels spécialisés et autres charges	115 000	141 773	250 000
Dépenses CNESST - Harcèlement	-	8 293	
	<u>6 425 000</u>	<u>6 823 743</u>	<u>6 975 000</u>
Produits :			
Subvention CNESST PAFISST (formations)	4 294 957	3 093 859	4 500 000
Subvention CNESST art.105	290 043	517 217	465 000
Subvention CNESST - Harcèlement	-	5 921	
	<u>4 585 000</u>	<u>3 616 997</u>	<u>4 965 000</u>
	<u>20 080 456</u>	<u>\$ 21 180 298</u>	<u>\$ 24 616 900</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - COMMUNICATIONS

	Budget 36 mois <u>2020-2023</u>	Réel 36 mois <u>2020-2023</u>	Budget 36 mois <u>2023-2026</u>
COMMUNICATIONS			
1 direction			
1 coordination			
14 conseillères et conseillers syndicaux (12)			
6 employé-es de bureau (4.5)			
2 employé-es à l'imprimerie			
Information - documentation - p. 28	10 379 266 \$	9 791 296 \$	13 076 100 \$
Imprimerie - distribution - p. 29	<u>803 510</u>	<u>1 144 351</u>	<u>2 106 300</u>
	<u>11 182 776 \$</u>	<u>10 935 647 \$</u>	<u>15 182 400 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE			
1 coordination 47 conseillères et conseillers syndicaux (40) 17,7 employé-es de bureau (15.37)			
Équipe nationale - p. 30	3 747 305	\$ 3 191 985	\$ 5 533 600
Gaspésie–Iles-de-la-Madeleine - p. 30	1 812 362	1 302 325	1 849 400
Bas-Saint-Laurent - p. 31	1 569 935	1 370 708	1 780 700
Saguenay–Lac-Saint-Jean - p. 31	1 583 643	1 398 794	2 214 100
Québec–Chaudière-Appalaches - p. 32	2 592 071	2 765 487	3 469 900
Cœur-du-Québec - p. 32	1 688 554	1 668 003	2 325 400
Estrie - p. 33	1 472 120	1 438 960	1 750 700
Montréal métropolitain - p. 33	5 171 718	5 328 586	6 886 500
Laurentides - p. 34	1 499 359	1 373 355	2 145 400
Lanaudière - p. 34	1 484 830	1 400 727	1 677 200
Montréal - p. 35	2 935 841	2 868 641	3 955 900
Outaouais - p. 35	1 449 330	1 407 526	1 759 200
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec - p. 36	1 727 185	1 430 159	1 818 700
Côte-Nord - p. 36	1 652 555	1 633 203	1 774 100
	<u>30 386 808</u>	<u>\$ 28 578 459</u>	<u>\$ 38 940 800</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - ADMINISTRATION

	Budget 36 mois 2020-2023	Réal 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
ADMINISTRATION			
1 direction			
1 comptable			
12 conseillères et conseillers syndicaux (10)			
11 employé-es de bureau (9)			
7 techniciens			
1 préposé-e à la maintenance			
12.5 préposé-es aux immeubles (12)			
Finances - p. 37	8 034 955	\$ 8 088 939	\$ 9 214 900
Informatique - p. 38	11 220 650	8 810 586	15 952 200
Immeuble de Montréal - p. 39	8 924 464	8 023 400	8 102 900
Immeuble de Québec - p. 40	1 406 080	1 564 184	1 775 400
	<u>29 586 149</u>	<u>26 487 109</u>	<u>35 045 400</u>
Charges administratives			
Amortissement du mobilier	925 000	783 327	752 400
Honoraires professionnels spécialisés	250 000	161 942	300 000
Assurances diverses	157 650	285 631	212 000
Aide aux syndicats provinciaux	3 300 000	2 642 335	2 750 000
	<u>4 632 650</u>	<u>3 873 235</u>	<u>4 014 400</u>
	<u>34 218 799</u>	<u>\$ 30 360 344</u>	<u>\$ 39 059 800</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - PROGRAMME MENTORAT

	Budget 36 mois <u>2020-2023</u>	Réel 36 mois <u>2020-2023</u>	Budget 36 mois <u>2023-2026</u>
PROGRAMME MENTORAT			
1 Mentor principal			
22 conseillères et conseillers syndicaux			
Salaire	- \$	- \$	8 017 400 \$
Avantages sociaux	-	-	3 183 400
Séjours et déplacements	-	-	589 500
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>11 790 300 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2023 - 2026

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2023 - 2026

	Budget 36 mois 2020-2023		Réel 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026
PRODUITS					
Per capita	76 647 573	\$	83 873 546	\$	98 704 000
Intérêts et divers	2 000 000		5 382 466		5 000 000
	<u>78 647 573</u>		<u>89 256 012</u>		<u>103 704 000</u>
CHARGES					
<u>APPUI AUX LUTTES</u>					
Prestations de grève	21 802 500		25 630 705		39 696 000
Prestations de suspension et de congédiement pour activités syndicales	1 045 200		78 182		249 500
Frais juridiques	3 000 000		1 245 362		3 000 000
Charges de mobilisation	13 560 000		10 967 472		12 000 000
Allocations aux syndicats pour dépenses de grève	2 500 000		295 975		500 000
Charges de fermeture et de maintien des emplois	3 000 000		1 914 773		2 500 000
	<u>44 907 700</u>		<u>40 132 469</u>		<u>57 945 500</u>
<u>APPUI À LA NÉGOCIATION</u>					
Péréquations - p. 16	25 686 010		25 451 581		29 868 000
Négociations regroupées et locales -p.17	15 868 873		19 120 899		18 162 000
	<u>41 554 883</u>		<u>44 572 480</u>		<u>48 030 000</u>
<u>APPUI À NOS REVENDICATIONS - p. 18</u>					
	<u>7 104 000</u>		<u>4 154 721</u>		<u>7 405 000</u>
	<u>93 566 583</u>		<u>88 859 670</u>		<u>113 380 500</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(14 919 010)</u>	\$	<u>396 342</u>	\$	<u>(9 676 500)</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - APPUI À LA NÉGOCIATION

	Budget 36 mois 2020-2023	Réal 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
PÉRÉQUATIONS			
PÉRÉQUATION FÉDÉRALE			
Fédération de la CSN-Construction		4 185 000	
Fédération du commerce		9 915 720	
FNEEQ		224 856	
Fédération des professionnelles		150 000	
FSSS		1 605 048	
FEESP		2 167 812	
Fédération de l'industrie manufacturière		3 890 952	
Fédération nationale des communications et de la culture		1 279 236	
	<u>23 418 629</u>	<u>23 418 624</u>	<u>28 427 000</u>
	\$	\$	\$
PÉRÉQUATION EXTRAORDINAIRE			
Fédération du commerce		678 832	
Fédération industrie manufacturière		61 489	
Fédération nationale des communications		32 092	
	<u>1 000 000</u>	<u>772 413</u>	
	<u>24 418 629</u>	<u>24 191 037</u>	<u>28 427 000</u>
PÉRÉQUATION RÉGIONALE			
Côte-Nord		267 888	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		269 088	
Outaouais		87 215	
Lanaudière		63 433	
Laurentides		26 496	
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec		241 960	
Bas-Saint-Laurent		109 212	
Saguenay-Lac-St-Jean		59 654	
Estrie		104 422	
Cœur-du-Québec		31 176	
	<u>1 267 381</u>	<u>1 260 544</u>	<u>1 441 000</u>
	<u>25 686 010</u>	<u>25 451 581</u>	<u>29 868 000</u>
	\$	\$	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - APPUI À LA NÉGOCIATION

	Budget 36 mois <u>2020-2023</u>		Réal 36 mois <u>2020-2023</u>		Budget 36 mois <u>2023-2026</u>	
NÉGOCIATIONS REGROUPÉES ET LOCALES						
Secteur privé - regroupées						
Réunions de coordination	1 000 000	\$	753 344	\$	1 000 000	\$
Charges de fonctionnement	2 500 000		2 539 681		4 500 000	
Coordination négociations dans les fédérations	500 000		85 672		500 000	
Sessions de formation de militantes et de militants	500 000		332 536		500 000	
Secteur public - regroupées						
Ressources d'appui - p. 42	5 168 873		8 095 507		5 982 000	
Réunions de coordination	50 000		21 216		50 000	
Charges de fonctionnement	4 500 000		6 774 610		4 500 000	
Sessions de formation de militantes et de militants	500 000		211 003		300 000	
Négociations locales						
Charges de fonctionnement (publicité préventive)	150 000		8 416		80 000	
Sessions de formation de militantes et de militants	<u>1 000 000</u>		<u>298 914</u>		<u>750 000</u>	
	<u><u>15 868 873</u></u>	\$	<u><u>19 120 899</u></u>	\$	<u><u>18 162 000</u></u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2023 - 2026

CHARGES - APPUI À NOS REVENDICATIONS

	Budget 36 mois 2020-2023		Réel 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026	
Dons de solidarité	600 000	\$	394 433	\$	700 000	\$
Campagnes confédérales	5 200 000		3 528 203		5 400 000	
Campagnes sectorielles	1 080 000		198 692		1 080 000	
Campagnes régionales	224 000		33 393		225 000	
	<u>7 104 000</u>	\$	<u>4 154 721</u>	\$	<u>7 405 000</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

BUDGET 2023 - 2026

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

BUDGET 2023 - 2026

	Budget 36 mois 2020-2023	Réal 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
PRODUITS			
Per capita	8 712 005	\$ 9 530 049	\$ 10 970 000
Intérêts et divers	100 000	210 527	200 000
	<u>8 812 005</u>	<u>9 740 576</u>	<u>11 170 000</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>8 812 005</u>	<u>\$ 9 740 576</u>	<u>\$ 11 170 000</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
COMITÉ EXÉCUTIF ET PERSONNEL D'APPUI			
Salaires :			
6 membres de l'exécutif			
1 direction générale			
4 adjointes et adjoints (3)			
4 employé-es de bureau	5 321 527	5 810 675	6 418 000
Avantages sociaux	2 174 416	1 808 839	2 404 000
Formation continue	53 215	1 730	5 000
Séjours et déplacements	633 596	597 960	700 000
Loyer	847 914	846 932	964 600
Téléphone	83 448	67 913	44 800
Informatique	121 215	118 332	119 000
Charges de bureau	102 400	57 186	60 000
	<u>9 337 731</u>	<u>9 309 567</u>	<u>10 715 400</u>
Fonctionnement	975 000	1 002 778	160 000
Frais légaux			325 000
Honoraires professionnels spécialisés			350 000
Adhésion, contributions et affiliations diverses			120 000
Réunions mixtes			45 000
	<u>975 000</u>	<u>1 002 778</u>	<u>1 000 000</u>
Produits :			
Jetons de présence	-	81 127	225 000
	<u>10 312 731</u>	<u>10 231 218</u>	<u>11 490 400</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023		Réel 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026	
CONTRÔLE						
Salaire :						
1 contrôleuse	453 862	\$	363 384	\$	466 000	\$
Avantages sociaux	181 778		108 491		171 500	
Formation continue	4 539		11 268		6 000	
Séjours et déplacements	10 789		2 500		21 000	
Loyer	33 857		33 827		31 200	
Téléphone	5 658		3 075		2 800	
Informatique	6 008		3 609		5 500	
Charges de bureau	200		627		200	
Honoraires professionnels	-		55 805			
	<u>696 691</u>	\$	<u>582 586</u>	\$	<u>704 200</u>	\$
ADMINISTRATION DU FDP						
Salaires :						
1 responsable de l'administration						
1 employé-es de bureau (0)	464 932	\$	567 297	\$	749 300	\$
Avantages sociaux	186 212		183 142		291 500	
Formation continue	4 649		-		400	
Séjours et déplacements	12 616		13 792		21 000	
Loyer	37 843		37 796		68 200	
Téléphone	5 658		4 415		5 600	
Informatique	6 008		11 028		11 000	
Charges de bureau	200		367		200	
	<u>718 118</u>	\$	<u>817 837</u>	\$	<u>1 147 200</u>	\$
GESTION DES IMMEUBLES						
Salaires :						
1 responsable gestion des immeubles	398 513	\$	386 270	\$	466 300	\$
Avantages sociaux	159 610		120 343		171 100	
Formation continue	3 985		-		400	
Séjours et déplacements	25 000		26 981		30 000	
Loyer	18 079		18 056		16 700	
Téléphone	4 968		2 167		2 800	
Informatique	5 288		5 311		5 500	
Charges de bureau	2 000		238		200	
	<u>617 443</u>	\$	<u>559 366</u>	\$	<u>693 000</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION			
Salaires :			
1 direction			
4 directions adjointes (3)			
1 conseillères ou conseillers cadre (0)			
8 conseillères et conseillers à la formation (7)			
9 employé-es de bureau (8)			
3 employé-es de bureau équipe volante(0)	5 869 308	\$ 6 611 199	\$ 9 192 700
Avantages sociaux	2 452 187	2 290 586	3 652 500
Formation continue	58 693	5 881	7 800
Séjours et déplacements	229 908	167 668	324 600
Loyer	773 475	777 669	910 500
Téléphone	79 128	57 097	81 000
Informatique	196 269	210 317	190 700
Charges de bureau	75 250	65 708	75 200
	<u>9 734 218</u>	<u>10 186 125</u>	<u>14 435 000</u>
Formation des militants	1 000 000	501 702	1 000 000
Relations de travail	750 000	642 248	750 000
Traitement des données	350 000	189 307	675 000
Renouvellement de la main-d'œuvre	300 000	540 319	600 000
Coût de la convention collective	1 000 000	1 146 135	1 200 000
Coût avantages sociaux futurs	1 000 000	-	-
Dépenses PACME	-	518 921	-
Dépenses - Intégration O 365	-	92 996	-
	<u>4 400 000</u>	<u>3 631 628</u>	<u>4 225 000</u>
Produits :			
Coûts partagés du personnel SRHF	2 100 000	2 615 601	3 300 000
Facturation : équipe volante e.b.	-	-	957 000
Subvention CPMT	-	-	150 000
Subvention PACME	-	596 204	-
Subvention - Intégration O 365	-	92 996	-
	<u>2 100 000</u>	<u>3 304 801</u>	<u>4 407 000</u>
	<u>12 034 218</u>	<u>\$ 10 512 952</u>	<u>\$ 14 253 000</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
JURIDIQUE			
Salaires :			
1 coordination			
20 conseillères et conseillers syndicaux (18)			
9 employé-es de bureau (8)	8 189 939	\$ 8 356 534	\$ 10 446 000
Avantages sociaux	3 342 970	3 128 908	4 276 000
Formation continue	81 899	20 326	22 300
Séjours et déplacements	518 829	331 496	504 200
Loyer	1 180 962	1 179 533	1 312 000
Téléphone	124 992	93 444	83 900
Informatique	169 818	180 857	201 000
Charges de bureau	250 000	221 716	250 000
	<u>13 859 409</u>	<u>13 512 814</u>	<u>17 095 400</u>
Honoraires extérieurs	3 076 998	3 815 090	3 179 000
Huissiers et autres services professionnels	800 000	733 687	858 000
Documentation	600 000	528 788	600 000
	<u>4 476 998</u>	<u>5 077 565</u>	<u>4 637 000</u>
Produits:			
Facturation	11 073 808	11 549 998	11 703 400
	<u>7 262 599</u>	<u>\$ 7 040 381</u>	<u>\$ 10 029 000</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
UCCO-SACC-CSN			
Salaires :			
1 coordination			
8 conseillères et conseillers syndicaux (7)			
4.5 employé-es de bureau (4)	3 765 125	\$ 3 904 977	\$ 4 733 000
Avantages sociaux	1 542 567	1 330 413	1 892 000
Formation continue	37 651	1 807	2 000
Séjours et déplacements	1 400 000	1 074 719	1 352 500
Loyer	967 821	1 100 841	1 212 000
Téléphone	73 010	52 714	44 700
Informatique	105 723	86 616	97 500
Charges de bureau	169 650	208 058	200 000
	8 061 547	7 760 145	9 533 700
Imprimerie expédition	100 000	65 858	100 000
Traduction	30 000	7 609	30 000
Comité de formation	40 000	65 449	40 000
Frais juridiques	600 000	545 734	600 000
	8 831 547	\$ 8 444 795	\$ 10 303 700

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL			
COMITÉS			
Orientation	5 000 \$	6 271 \$	15 000 \$
Juridiction	10 000	3 174	10 000
Surveillance	61 000	20 873	61 000
Condition féminine	200 000	60 529	175 000
Santé-sécurité	200 000	80 175	125 000
Environnement et développement durable	50 000	29 291	50 000
LGBT	125 000	50 074	125 000
Jeunes	300 000	124 775	250 000
Relations interculturelles	50 000	24 870	50 000
	<u>1 001 000</u>	<u>400 032</u>	<u>861 000</u>
GROUPES DE TRAVAIL			
Interconseils centraux	100 000	72 819	100 000
Interorganisations (fédérations et conseils centraux)	150 000	123 930	100 000
Collectif international	35 000	-	-
Éducation	10 000	10 297	10 000
Santé et services sociaux	10 000	78	10 000
Réalités autochtones	10 000	11 945	25 000
Service de garde	-	-	10 000
Divers	100 000	72 845	100 000
	<u>415 000</u>	<u>291 914</u>	<u>355 000</u>
	<u>1 416 000</u> \$	<u>691 946</u> \$	<u>1 216 000</u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023		Réel 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026
INFORMATION - DOCUMENTATION					
Salaires :					
1 direction					
1 coordination					
12 conseillères et conseillers syndicaux (10)					
5 employé-es de bureau (3.5)	4 861 132	\$	4 967 855	\$	6 692 600
					\$
Avantages sociaux	1 966 397		1 683 221		2 651 900
Formation continue	48 611		6 133		8 800
Séjours et déplacements	246 810		173 253		276 700
Loyer	1 146 268		1 204 852		1 170 500
Téléphone	86 651		71 466		55 900
Informatique	184 547		154 733		134 700
Charges de bureau	101 950		66 866		100 000
	<u>8 642 366</u>		<u>8 328 379</u>		<u>11 091 100</u>
Publications et visibilité institutionnelle	1 711 900		1 219 971		1 700 000
Librairie	25 000		5 124		10 000
Abonnements et documentation	100 000		253 873		300 000
	<u>10 479 266</u>		<u>9 807 347</u>		<u>13 101 100</u>
Produits :					
Facturation	100 000		16 051		25 000
	<u>10 379 266</u>	\$	<u>9 791 296</u>	\$	<u>13 076 100</u>
					\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
IMPRIMERIE - DISTRIBUTION			
Salaires :			
2 conseillères et conseillers syndicaux			
1 employé-e de bureau			
2 employé-es d'imprimerie	1 416 658	\$ 1 222 516	\$ 1 589 330
Avantages sociaux	613 083	438 271	652 700
Formation continue	14 167	-	650
Séjours et déplacements	7 506	1 767	1 770
Loyer	806 118	805 195	742 400
Téléphone	16 880	12 931	14 000
Informatique	61 448	49 741	37 800
Charges de bureau	17 650	13 294	17 650
	<u>2 953 510</u>	<u>2 543 715</u>	<u>3 056 300</u>
Matériel de reprographie	1 500 000	780 729	1 000 000
Location et entretien d'équipement	100 000	449 770	500 000
Matériel de distribution	75 000	46 330	75 000
Timbres et messageries	1 300 000	1 329 011	1 400 000
Préparation des envois	75 000	33 017	75 000
Travaux extérieurs	1 000 000	757 466	1 000 000
Amortissement des équipements	-	5 522	-
	<u>4 050 000</u>	<u>3 401 845</u>	<u>4 050 000</u>
Produits :			
Facturation	6 200 000	4 801 209	5 000 000
	<u>803 510</u>	<u>\$ 1 144 351</u>	<u>\$ 2 106 300</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
ÉQUIPE NATIONALE			
Salaires :			
1 coordination			
5 conseillères et conseillers syndicaux (4)			
2 employé-e de bureau (1)	1 887 603	\$ 1 713 924	\$ 2 980 600
Avantages sociaux	755 644	602 756	1 173 500
Formation continue	18 876	6 015	7 800
Séjours et déplacements	528 498	333 347	836 200
Loyer	433 446	424 865	407 000
Téléphone	46 876	26 571	25 200
Informatique	43 029	48 318	67 800
Charges de bureau	27 913	32 726	30 000
Charges diverses	5 420	3 463	5 500
	<u>3 747 305</u>	<u>\$ 3 191 985</u>	<u>\$ 5 533 600</u>
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE			
Salaires :			
2 conseillères et conseillers syndicaux			
1,7 employé-es de bureau	1 068 303	\$ 897 006	\$ 1 246 100
Avantages sociaux	447 711	304 346	503 700
Formation continue	10 683	278	600
Séjours et déplacements	300 000	113 438	154 900
Loyer	135 954	118 077	149 800
Téléphone	10 945	5 319	16 800
Informatique	29 616	29 785	46 800
Frais juridiques	42 500	98 764	25 000
Charges de bureau	26 650	27 423	25 000
	<u>2 072 362</u>	<u>1 594 436</u>	<u>2 168 700</u>
Produits :			
Entente de services	260 000	292 111	319 300
	<u>1 812 362</u>	<u>\$ 1 302 325</u>	<u>\$ 1 849 400</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réal 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
BAS-SAINT-LAURENT			
Salaires :			
2 conseillères et conseillers syndicaux			
1 employé-e de bureau	900 051	\$ 850 042	\$ 1 050 800
Avantages sociaux	369 527	307 794	420 300
Formation continue	9 001	-	600
Séjours et déplacements	115 734	82 675	107 200
Loyer	106 645	85 302	144 000
Téléphone	18 110	11 561	11 200
Informatique	21 492	23 407	21 600
Frais juridiques	11 500	3 591	15 000
Charges de bureau	17 875	6 336	10 000
	<u>1 569 935</u>	<u>\$ 1 370 708</u>	<u>\$ 1 780 700</u>

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Salaires :			
3 conseillères et conseillers syndicaux (2)			
1 employé-e de bureau	900 051	\$ 878 431	\$ 1 372 400
Avantages sociaux	369 527	321 537	545 800
Formation continue	9 001	278	1 000
Séjours et déplacements	135 221	63 337	152 300
Loyer	82 215	81 207	83 900
Téléphone	25 306	9 608	11 200
Informatique	21 492	19 831	22 500
Frais juridiques	11 500	10 589	15 000
Charges de bureau	29 330	13 976	10 000
	<u>1 583 643</u>	<u>\$ 1 398 794</u>	<u>\$ 2 214 100</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023		Réal 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026
QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES					
Salaires :					
5 conseillères et conseillers syndicaux (4)					
1 employé-e de bureau	1 559 740	\$	1 820 547	\$	2 144 300
Avantages sociaux	627 363		610 732		847 000
Formation continue	15 597		-		1 600
Séjours et déplacements	115 930		91 071		203 800
Loyer	146 009		125 255		165 200
Téléphone	28 908		16 036		19 600
Informatique	33 974		33 726		48 400
Frais juridiques	15 000		53 407		20 000
Charges de bureau	49 550		14 713		20 000
	<u>2 592 071</u>	\$	<u>2 765 487</u>	\$	<u>3 469 900</u>
CŒUR-DU-QUÉBEC					
Salaires :					
3 conseillères et conseillers syndicaux (2)					
1 employé-e de bureau	900 051	\$	995 853	\$	1 372 400
Avantages sociaux	369 527		347 372		545 800
Formation continue	9 001		-		1 000
Séjours et déplacements	87 168		72 719		160 900
Loyer	226 132		189 863		179 400
Téléphone	27 648		17 161		11 200
Informatique	23 397		19 098		24 700
Frais juridiques	7 500		2 417		10 000
Charges de bureau	38 130		23 520		20 000
	<u>1 688 554</u>	\$	<u>1 668 003</u>	\$	<u>2 325 400</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023		Réel 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026	
ESTRIE						
Salaires :						
2 conseillères et conseillers syndicaux						
1 employé-e de bureau	900 051	\$	929 841	\$	1 050 800	\$
Avantages sociaux	369 527		359 080		420 300	
Formation continue	9 001		220		700	
Séjours et déplacements	69 949		41 393		75 000	
Loyer	65 106		68 471		151 700	
Téléphone	13 316		9 016		11 200	
Informatique	25 850		18 852		21 000	
Frais juridiques	7 500		4 892		10 000	
Charges de bureau	11 820		7 195		10 000	
	<u>1 472 120</u>	\$	<u>1 438 960</u>	\$	<u>1 750 700</u>	\$

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Salaires :						
9 conseillères et conseillers syndicaux (8)						
2.5 employé-es de bureau (2)	3 119 481	\$	3 320 903	\$	4 125 900	\$
Avantages sociaux	1 254 726		1 190 785		1 624 700	
Formation continue	31 195		278		3 200	
Séjours et déplacements	171 308		164 279		323 900	
Loyer	440 826		440 320		649 600	
Téléphone	52 850		31 383		33 600	
Informatique	64 182		74 597		75 600	
Frais juridiques	15 000		77 970		20 000	
Charges de bureau	22 150		28 071		30 000	
	<u>5 171 718</u>	\$	<u>5 328 586</u>	\$	<u>6 886 500</u>	\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
LAURENTIDES			
Salaires :			
3 conseillères et conseillers syndicaux (2)			
1 employé-e de bureau	900 051	\$ 894 173	\$ 1 372 500
Avantages sociaux	369 527	280 258	545 800
Formation continue	9 001	-	600
Séjours et déplacements	49 382	65 682	75 000
Loyer	82 102	76 711	83 700
Téléphone	24 088	10 313	11 200
Informatique	24 328	20 323	21 600
Frais juridiques	11 500	5 960	15 000
Charges de bureau	29 380	19 935	20 000
	<u>1 499 359</u>	<u>\$ 1 373 355</u>	<u>\$ 2 145 400</u>

LANAUDIÈRE

Salaires :			
2 conseillères et conseillers syndicaux			
1 employé-e de bureau	900 051	\$ 925 477	\$ 1 050 800
Avantages sociaux	369 527	318 075	420 300
Formation continue	9 001	-	600
Séjours et déplacements	73 587	42 385	75 000
Loyer	72 770	64 362	65 000
Téléphone	12 132	8 510	11 200
Informatique	20 562	18 910	19 300
Frais juridiques	11 500	535	15 000
Charges de bureau	15 700	22 473	20 000
	<u>1 484 830</u>	<u>\$ 1 400 727</u>	<u>\$ 1 677 200</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023		Réal 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026
MONTÉRÉGIE					
Salaires :					
5 conseillères et conseillers syndicaux (4)					
1.5 employé-e de bureau (1)	1 559 740	\$	1 663 041	\$	2 260 500
					\$
Avantages sociaux	627 363		597 945		896 700
Formation continue	15 597		842		3 400
Séjours et déplacements	147 931		117 112		245 700
Loyer	446 574		390 617		442 200
Téléphone	47 987		24 325		16 800
Informatique	40 149		32 126		36 600
Frais juridiques	10 500		2 463		14 000
Charges de bureau	40 000		40 170		40 000
	<u>2 935 841</u>	\$	<u>2 868 641</u>	\$	<u>3 955 900</u>
					\$

OUTAOUAIS

Salaires :					
2 conseillères et conseillers syndicaux					
1 employé-e de bureau (0.67)	820 731	\$	861 804	\$	1 050 800
					\$
Avantages sociaux	332 669		322 154		420 300
Formation continue	8 207		-		600
Séjours et déplacements	82 286		43 963		81 900
Loyer	124 525		122 998		127 000
Téléphone	13 320		10 589		11 200
Informatique	21 492		19 979		26 400
Frais juridiques	16 100		8 527		21 000
Charges de bureau	30 000		17 512		20 000
	<u>1 449 330</u>	\$	<u>1 407 526</u>	\$	<u>1 759 200</u>
					\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC			
Salaires :			
2 conseillères et conseillers syndicaux			
1 employé-e de bureau	900 051	\$ 841 840	\$ 1 050 800
Avantages sociaux	369 527	267 632	420 300
Formation continue	9 001	-	700
Séjours et déplacements	170 586	91 056	139 000
Loyer	203 840	195 639	132 200
Téléphone	22 933	8 161	11 200
Informatique	23 397	19 749	29 500
Frais juridiques	21 250	-	25 000
Charges de bureau	6 600	6 082	10 000
	<u>1 727 185</u>	<u>\$ 1 430 159</u>	<u>\$ 1 818 700</u>

CÔTE-NORD

Salaires :			
2 conseillères et conseillers syndicaux			
1 employé-e de bureau	900 051	\$ 1 037 581	\$ 1 050 800
Avantages sociaux	369 527	380 449	420 300
Formation continue	9 001	1 165	600
Séjours et déplacements	162 994	100 936	158 300
Loyer	113 918	62 678	68 400
Téléphone	27 687	14 540	11 200
Informatique	30 547	25 892	29 500
Frais juridiques	21 250	487	25 000
Charges de bureau	17 580	9 475	10 000
	<u>1 652 555</u>	<u>\$ 1 633 203</u>	<u>\$ 1 774 100</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
FINANCES			
Salaires :			
1 comptable			
5 conseillères et conseillers syndicaux (incluant la coordination)			
11 employé-es de bureau (9)			
	4 462 486	\$ 4 511 121	\$ 5 326 000
Avantages sociaux	1 913 160	1 583 239	2 187 000
Formation continue	44 625	248 512	82 400
Séjours et déplacements	171 597	114 240	166 800
Loyer	691 657	690 872	744 200
Téléphone	45 901	39 812	53 200
Informatique	102 679	109 927	120 300
Charges de bureau	227 850	204 698	200 000
	<u>7 659 955</u>	<u>7 502 421</u>	<u>8 879 900</u>
Honoraires professionnels spécialisés	300 000	1 003 615	300 000
Documents et formulaires	10 000	20 307	20 000
Traitement des données	40 000	10 564	40 000
Frais juridiques	50 000	31 228	50 000
Frais de caisse	150 000	28 930	100 000
Créances douteuses recouvrées	-	(26 338)	-
	<u>8 209 955</u>	<u>8 570 727</u>	<u>9 389 900</u>
Produits :			
Administration	175 000	481 788	175 000
	<u>8 034 955</u>	<u>8 088 939</u>	<u>9 214 900</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
INFORMATIQUE			
Salaire:			
1 direction			
7 conseillères et conseillers syndicaux (5)			
7 techniciennes et techniciens (incluant la coordination)	3 407 938	\$ 3 334 171	\$ 5 189 000
Avantages sociaux	1 450 934	1 237 301	2 067 000
Formation continue	34 079	2 245	3 400
Séjours et déplacements	65 294	52 541	105 100
Loyer	513 336	512 731	533 300
Téléphone	61 167	52 299	44 700
Informatique	116 878	69 172	94 800
Charges de bureau	25 000	29 965	25 000
	<u>5 674 626</u>	<u>5 290 425</u>	<u>8 062 300</u>
Téléphonie	1 821 000	1 921 122	2 572 000
Bureautique	2 656 418	2 521 184	3 122 500
Réseau	2 200 000	1 888 577	2 431 700
Applications	1 268 965	1 134 290	2 811 400
Assurance cybercriminalité	-	-	207 600
Honoraires professionnels spécialisés	390 000	487 620	150 000
Amortissement informatique	3 850 000	2 449 109	3 861 000
	<u>12 186 383</u>	<u>10 401 902</u>	<u>15 156 200</u>
Produits :			
Facturation	6 640 359	6 881 741	7 266 300
	<u>11 220 650</u>	<u>\$ 8 810 586</u>	<u>\$ 15 952 200</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023		Réal 36 mois 2020-2023		Budget 36 mois 2023-2026
IMMEUBLE DE MONTRÉAL					
Salaires :					
1 préposé-e à la maintenance					
10.5 préposé-es à l'immeuble (incluant la coordination) (10)	2 886 457	\$	3 216 277	\$	3 621 600
					\$
Avantages sociaux	1 375 438		1 168 818		1 564 700
Formation continue	28 865		1 506		1 600
Séjours et déplacements	9 993		15 555		29 800
Loyer	201 951		201 723		388 600
Téléphone	16 885		12 619		14 000
Informatique	13 148		21 935		16 200
Charges de bureau	5 000		3 114		5 000
	<u>4 537 737</u>		<u>4 641 547</u>		<u>5 641 500</u>
Électricité et chauffage	1 800 000		1 384 917		1 600 000
Entretien et réparations	2 400 000		2 168 628		2 578 200
Honoraires professionnels spécialisés	350 000		126 834		225 000
Assurances	400 848		355 611		521 400
Intérêts sur la dette à long terme	5 299 240		5 546 208		5 400 000
Taxes	5 414 576		5 295 373		5 721 300
Dépenses COVID-19	-		264 893		-
Amortissement	5 039 440		4 588 909		5 160 100
	<u>25 241 841</u>		<u>24 372 920</u>		<u>26 847 500</u>
Produits :	<u>16 317 377</u>		<u>16 349 520</u>		<u>18 744 600</u>
	<u>8 924 464</u>	\$	<u>8 023 400</u>	\$	<u>8 102 900</u>
					\$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois 2020-2023	Réel 36 mois 2020-2023	Budget 36 mois 2023-2026
IMMEUBLE DE QUÉBEC			
Salaires :			
2 préposés-es à l'immeuble	661 071	\$ 632 651	\$ 773 500
Avantages sociaux	315 792	253 573	338 500
Formation continue	6 611	-	700
Séjours et déplacements	6 000	348	1 000
Téléphone	2 555	2 643	5 600
Informatique	9 504	6 336	10 800
Charges diverses	13 880	2 739	5 000
	<u>1 015 413</u>	<u>898 290</u>	<u>1 135 100</u>
Entretien et réparations	150 000	274 824	261 000
Frais communs	1 000 000	1 164 537	1 200 000
Honoraires professionnels spécialisés	25 000	-	15 000
Taxes	75 000	67 355	80 700
Amortissement	679 376	631 448	844 000
	<u>2 944 789</u>	<u>3 036 454</u>	<u>3 535 800</u>
Produits :	<u>1 538 709</u>	<u>1 472 270</u>	<u>1 760 400</u>
	<u>1 406 080</u>	<u>\$ 1 564 184</u>	<u>\$ 1 775 400</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

BUDGET 2023 - 2026

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget 36 mois <u>2020-2023</u>	Réel 36 mois <u>2020-2023</u>	Budget 36 mois <u>2023-2026</u>
SECTEUR PUBLIC			
NÉGOCIATIONS REGROUPÉES			
Ressources d'appui :			
Salaires	2 953 971 \$	5 066 720 \$	3 453 600 \$
Avantages sociaux	1 172 180	1 856 175	1 362 000
Formation continue	29 540	799	900
Séjours et déplacements	300 000	311 774	300 000
Loyer	545 014	544 387	623 500
Téléphone	41 268	58 590	49 000
Informatique	57 940	117 718	73 000
Charges de bureau	18 960	78 071	50 000
Budget de fonctionnement :			
Recherches	30 000	57 991	50 000
Abonnements	<u>20 000</u>	<u>3 282</u>	<u>20 000</u>
	<u>5 168 873</u> \$	<u>8 095 507</u> \$	<u>5 982 000</u> \$

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

1. Que la recommandation du comité précongrès sur la proposition budgétaire se lise comme suit :

Le comité précongrès recommande au 67^e Congrès l'adoption de la proposition budgétaire au Budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi qu'au budget cumulatif pour l'exercice 2023–2026.

2. Que la recommandation du comité précongrès sur le quantum des prestations de grève ou de lock-out et sur le quantum des prestations de congédiement, de suspension ou de représailles pour activité syndicale se lise comme suit :

Le comité précongrès recommande l'adoption des propositions suivantes :

1. MODIFICATION AU QUANTUM DES PRESTATIONS

1.1

Quantum des prestations de grève et de lock-out
(En application de l'article 18.01 des statuts et règlements du FDP)

Que les prestations hebdomadaires de grève et de lock-out soient portées à :

- 315 \$ à compter du 21 mai 2023
- 320 \$ à compter du 1^{er} mars 2024
- 325 \$ à compter du 1^{er} mars 2025

Que les prestations de grève ou de lock-out soient majorées de :

- 25 \$ après 3 mois de conflit ;
- 50 \$ après 4 mois de conflit ;
- 75 \$ après 5 mois de conflit ;
- 100 \$ après 6 mois de conflit ;

et ce, pour chacune de ces trois années (2023, 2024, 2025).

1.2

Quantum des prestations de congédiement, de suspension ou de représailles pour activité syndicale
(En application de l'article 27.01 des statuts et règlements du FDP)

Que les prestations de congédiement, de suspension ou de représailles pour activité syndicale soient portées à :

- 315 \$ à compter du 21 mai 2023
- 320 \$ à compter du 1^{er} mars 2024
- 325 \$ à compter du 1^{er} mars 2025

POUVOIR



MAINTENANT

Ce budget est aussi solidaire,
et la solidarité est une valeur fondamentale
de la CSN qui prend tout son sens
avec le Fonds de défense professionnelle.

Plus que jamais,
ce fonds est en mesure de soutenir
les luttes de celles et de ceux qui veulent
améliorer leurs conditions de travail,
ou simplement se faire respecter.



Solidaire
depuis 1921